

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER

MINISTERE DU PLAN
ET DE L'INDUSTRIE

LES ZONES INDUSTRIELLES
D' ABIDJAN

I

NATURE ET LOCALISATION DU PARC MANUFACTURIER

Alain DUBRESSON
1983

CENTRE ORSTOM DE PETIT-BASSAM 04 B.P. 293 ABIDJAN 04

ERRATA

- AU LIEU DE P. 114, 115, 116, 117

- LIRE P. 113, 114, 115, 116.

S O M M A I R E

	Page
AVERTISSEMENT	1
1. Sur les objectifs généraux	1
2. Sur le parc productif manufacturier des zones industrielles . .	3
I. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PARC PRODUCTIF MANUFACTURIER . .	8
1. Une composition dominée par trois branches	8
2. Une nette dichotomie de structure	16
3. La prépondérance de l'import-substitution	20
4. Le poids de la fonction de consommation	23
II. LA LOCALISATION DU PARC PRODUCTIF	28
1. La répartition des principaux indicateurs dans les zones industrielles	30
2. La répartition des activités dans les zones industrielles . . .	41
3. La composition des parcs productifs	47
III. LES FONDEMENTS DE LA LOCALISATION : INTERROGATION SUR DES EVIDENCES	75
1. La localisation des industries à Abidjan	75
2. La localisation des industries dans Abidjan	98
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	107
TABLE DES FIGURES	111
ANNEXES	112

AVERTISSEMENT

1. Sur les objectifs généraux

Les termes de la convention conclue en 1981 entre le Ministère du Plan et de l'Industrie et l'ORSTOM impliquaient deux objectifs de nature différente. L'un, pratique, consistait à fournir une documentation cartographique ainsi qu'une base de données sur les zones industrielles d'Abidjan. L'autre, plus méditatif, visait à contribuer à une réflexion plus vaste sur les rapports entre industrialisation et urbanisation. Pour s'interroger sur l'articulation de ces deux processus, il a paru a priori pertinent - après avoir écarté, pour éviter des redites, les thèmes antérieurement traités (acteurs, capitaux, stratégies, A. VALETTE 1980; DDR, 1980) - de distinguer trois axes de travail.

. Dans le premier, l'accent est mis sur les *rapports entre le fait industriel et l'espace urbain*; il s'agit d'appréhender l'agglomération d'Abidjan comme fondement et facteur de la localisation des établissements productifs et du processus d'industrialisation. Fondement, la ville l'est d'abord par sa qualité d'espace construit; lieu du bâti, elle apparaît d'emblée comme un enjeu, une construction territoriale pour la production, l'appropriation et le contrôle de laquelle se nouent des rapports de pouvoir. Produit du volontarisme étatique ou des "mille visages du spontanéisme populaire", selon l'heureuse expression de Marc VERNIERE, le construit urbain contemporain est un marché de première grandeur pour la production industrielle. Identifier les agents de l'activité du bâtiment et des travaux publics et analyser les conditions et l'organisation de la production des espaces bâtis, tels sont les objectifs poursuivis. Espace produit, la ville est tout autant lieu de production; c'est en effet à Abidjan qu'est concentré l'essentiel du parc productif manufacturier national. Ce constat est devenu tellement banal qu'il ne semble même plus susciter d'interrogations tant est courante l'habitude de présenter comme "naturelle" voire "inélucltable" la localisation à l'immédiate proximité de l'outil portuaire d'un parc productif composé en majorité d'établissements d'import-substitution ou de valorisation des productions nationales pour l'exportation. C'est de la composition même de

l'appareil de production qu'on tire généralement argument pour postuler une "évidence" de localisation. Méfiance et doute sur toute évidence ont conduit à reformuler cette question de la localisation : à l'échelle du pays, la concentration de l'appareil industriel procède-t-elle de la nécessité naturelle d'une conjonction des lieux, la proximité de l'outil portuaire constituant alors une condition sine qua non de la localisation des établissements manufacturiers ? Ne relève-t-elle pas, en fait, du poids considérable des fonctions de place centrale d'Abidjan, et de la perception qu'en ont l'Etat et les investisseurs, donc de règles du jeu certes héritées de la période coloniale mais qui n'ont cessées d'être renforcées depuis 1960 ?

. Le second axe de travail privilégie les rapports entre *l'activité industrielle moderne et les autres activités urbaines*. Des travaux antérieurs, il ressort que les relations industrielles demeurent peu nombreuses et de faible ampleur; c'est donc vers l'examen des relations entre le secteur tertiaire et l'activité manufacturière qu'ont d'abord été dirigées les investigations. Mais cette question a déjà été largement traitée (DDR, 1980), et de plus, cet aspect relationnel classique apparaît a posteriori moins pertinent que l'examen des rapports entre la grande industrie et les activités dites "informelles". En effet, les dépouillements d'enquêtes sur l'origine des revenus au sein des familles ouvrières montrent que les traditionnelles descriptions dualistes de l'activité urbaine ne rendent aucunement compte de la réalité quotidienne. La sphère de production informelle fournit, par ailleurs, une part non négligeable du marché des produits manufacturés, tant et si bien que certaines unités manufacturières ont cessé leur production (ou ne doivent leur survie qu'au maternage de l'Etat) ou réajusté l'offre en délaissant certains articles de bas de gamme. De nombreux produits de la sphère informelle sont élaborés à partir de la récupération, légale ou non, des déchets de la grande industrie (eaux usées, métaux non ferreux...). La place et la fonction de cette économie de la récupération doivent donc être analysées; au-delà, c'est sur la signification même de l'informel qu'il convient de s'interroger : outre les emplois procurés - élément fondamental de survie et de reproduction pour le plus grand nombre - la production informelle - liée ou non à la récupération des déchets - n'apparaît-elle pas, au fond, comme une condition nécessaire à la croissance de l'activité manufacturière ? En concourant à la reproduction de la force de travail des usines par l'offre de produits et de services à bas prix, ou par le truchement de modalités de distribution privilégiant l'unité et correspondant mieux à la capacité et aux pratiques quotidiennes d'achat de la majorité de la population, tout en fournissant une multitude de "possibles", la sphère informelle, loin d'être marginalisée par le fait industriel, n'est-elle pas en situation d'articulation fonctionnelle avec les activités modernes ?

. Les rapports entre l'emploi industriel, la croissance et les transformations de la population urbaine constituent l'objet du troisième axe de travail. L'emploi industriel est ici appréhendé d'abord comme un facteur d'augmentation de la population citadine (taille, composition des unités de résidence, bassins migratoires); mais l'accès à l'emploi urbain s'accompagne d'une double modification de statut, du fait des rapports de salariat et de la citadinisation; toutes les conditions objectives de production d'un nouveau groupe social ("classe" ?) semblent ainsi réunies. C'est donc à la fois dans et hors de l'établissement industriel que l'investigation doit être menée, en posant plusieurs séries de questions sur la condition ouvrière et citadine; quelles sont les conditions objectives de travail (nature du poste, qualification, temps de travail) ? Quels sont les rapports entre le lieu de travail et l'habitat ? (statut du citoyen, stratégies d'accès au logement, type et localisation de ce dernier, migrations quotidiennes de travail) ? Au-delà des rapports travail-habitat, c'est ainsi tout le processus de citadinisation qui est en question : insertion des salariés dans des réseaux de relation et des associations spécifiquement urbains, pratiques culturelles nouvelles, redistribution du revenu dans les structures de parenté (permanences, ruptures, seuils ?), contenu et intensité des relations avec les lieux de naissance, représentation de leur devenir propre par les salariés. Tous ces cheminements parallèles ont pour ambition de contribuer à une réflexion plus générale sur les conditions et les caractères de l'émergence d'un monde du travail spécifique au sein de la société urbaine.

. La publication de deux documents de travail (A. DUBRESSON, 1982 et 1983) a concrétisé la réalisation du premier objectif. Mais l'inégale progression des travaux de terrain, largement liée à la nature même de certaines enquêtes (biographies de migrants, suivi d'artisans), explique les disparités de résultats obtenus, ainsi que les décalages de publication. Ainsi les travaux consacrés au secteur du BTP - qui ont fait l'objet de deux publications provisoires relatives aux sources disponibles - ne seront-ils disponibles en totalité qu'en juin 1984, de même que les études en cours sur la récupération des déchets industriels et sur la gestion de la force de travail dans les entreprises. Dans ces conditions, une synthèse finale reste difficile à réaliser; plusieurs publications échelonnées dans le temps (fin 1983-1984) ponctueront donc les étapes successives de mise en forme des résultats.

2. Sur le parc productif manufacturier des zones industrielles

. Afin d'éviter toute ambiguïté sur les termes utilisés et le champ d'application des travaux, il est nécessaire de préciser le contenu des premiers et les limites du second.

- *Le parc productif* est composé d'établissements industriels, qui sont définis à la fois par la nature de l'activité et l'organisation sociale de la production. Ce sont donc des critères qualitatifs qui ont prévalu dans le choix des établissements de référence pour la collecte des données et la confection des figures.

. Au sens strict du terme, l'industrie regroupe l'ensemble des activités qui produisent des richesses par la mise en œuvre de matières premières : il s'agit ici d'activités de transformation et de fabrication de biens manufacturés, (branche 3 de la classification internationale ONU), ce qui exclut les unités de simple stockage (entrepôts où les produits ne sont pas transformés pour être conservés), les établissements de service ainsi que la production d'eau et d'énergie électrique. Comme dans les publications de la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire, les garages n'ont pas été pris en compte, bien qu'une partie de leur activité consiste à re-transformer un produit fini ou à en modifier l'état initial; ce choix - qui peut être discuté - s'explique par l'impossibilité d'une part d'étudier séparément les revenus procurés par la seule réparation et ceux provenant du commerce stricto-sensu, d'autre part d'obtenir des indicateurs spécifiques pour les garages qui sont intégrés dans des entreprises commerciales de plus vaste envergure. En revanche, les unités spécialisées dans une mono-production (rectification, carrosserie par exemple) ainsi que les établissements de construction métallique (comptabilisés par la Chambre d'Industrie dans l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics) ont été inclus, à l'inverse des autres établissements du Bâtiment et Travaux Publics, caractérisés par une discontinuité majeure entre leur localisation et celle de leur production proprement dite, ce qui justifie une analyse particulière.

. L'étude porte sur la *sphère moderne de production*, procédant d'une organisation sociale qui sera définie par quatre critères :

- un ancrage spatial - révélateur d'un statut juridique - caractérisé par l'occupation durable d'un terrain (en pleine propriété foncière, en bail emphytéotique ou en attribution à titres divers) où l'investissement dans des moyens de production permet l'usage des matières premières et, plus généralement, l'utilisation des consommations intermédiaires,
- l'existence d'une comptabilité permettant de saisir les principaux indicateurs d'activité et de revenu,
- des rapports sociaux de production fondés sur le salariat, sans définition arbitraire de seuils et de limites quant au nombre de salariés (c'est le processus qui compte),

- un processus d'accumulation et de reproduction élargie du capital "caractéristique d'une économie d'entreprise et de profit" (1).

. Comme les habituels choix quantitatifs (qui permettent de s'abriter derrière les chiffres sans résoudre les vraies questions), ce parti pris qualitatif pose un problème de représentativité des établissements retenus. En effet, s'il n'y a aucune discussion possible (hormis la critique des données comptables fournies) pour les établissements dotés d'une comptabilité officiellement recueillie par la Banque des Données Financières ou la Chambre d'Industrie, le flou est total pour la "frange haute de l'artisanat ou secteur de transition" (Cl. de MIRAS, 1980) dont la comptabilité est à l'état d'ébauche et où le rôle fondamental des "facteurs externes" - prêts familiaux, insertion sociale du patron, réseau de relation plus ou moins fonctionnel et efficace en particulier avec l'appareil d'Etat - provoque une situation d'instabilité et de fragilité permanente. L'ensemble de ces établissements, tantôt inclus dans la sphère moderne, tantôt situés à l'extrême limite de la transition et parfois inclassables d'une année sur l'autre tant les résultats y sont aléatoires, n'a pu évidemment être saisi. Il subsiste donc maintes incertitudes, peut être de moindre importance quant à l'ordre de grandeur des investissements et des chiffres d'affaires, mais qui conduisent sans doute à une sous estimation assez nette dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, l'absence d'une comptabilité constitue-t-elle un argument suffisant pour pouvoir affirmer que l'établissement ne fonctionne pas, dans les faits, selon des modalités relevant de la modernité ? Enfin, il conviendrait de pousser plus en avant la réflexion sur le "moderne" : accumuler sans réinvestir en biens productifs mais en favorisant les comportements ostentatoires ne relève certes pas du "moderne", c'est-à-dire d'une pratique comparable à celle des entrepreneurs actuels des pays industrialisés; mais est on certain que les effets réels de cette redistribution dans les chaînes de solidarité familiale soient, en fin de compte, si inutiles à la production elle même ?

- C'est le parc productif des *zones industrielles*, c'est-à-dire des portions de l'espace urbain volontairement affectées à l'activité manufacturière au cours des "Plans" successifs d'urbanisation (Plan Badani - 1952; Plan SETAP - 1960; Plan d'Aménagement AURA - 1969; Plan Directeur d'Urbanisation - 1973; Schéma de structure à long terme des Perspectives Décennales de Développement d'Abidjan - 1978), qui constitue l'objet d'étude, dont sont exclus les établissements industriels disséminés dans l'espace originellement affecté à l'habitat (comme certaines imprimeries et boulangeries). Pour faciliter l'analyse comparative

(1) de MIRAS (C.) : l'entrepreneur ivoirien, ou une bourgeoisie privée de son état. ORSTOM, Centre de Petit Bassam; décembre 1980.

entre les différentes zones, les établissements isolés, qui constituent des enclaves de part et d'autre de la baie du Banco (chantiers navals CARENA, Scierie-menuiserie SEPC) ou le long de la route d'Anyama, n'ont pas été retenus, tout comme les unités manufacturières de la "zone industrielle d'Abobo-Sud" (FILTISAC, MACACI) qu'on ne peut considérer comme constitutives d'un parc productif d'ampleur comparable à celui de Vridi, de Banco-Nord, voire des anciennes zones industrielles de l'île de Petit Bassam. Ce n'est donc pas la totalité des établissements manufacturiers d'Abidjan qui est appréhendée, mais l'ensemble formant l'appareil de production des zones industrielles. Défini tel quel, ce parc est cependant largement représentatif de l'activité industrielle dans la capitale : on y retrouve 401 établissements sur 442, dont 358 (1) saisissables au moins par les investissements, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés. Il ne manque que 4 unités de production caractérisées par des indicateurs (investissements, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, emploi, masse salariale) dont la valeur est supérieure aux moyennes de la capitale; il s'agit de la filature-tissage de sacs de jute FILTISAC (Abobo-Sud), du chantier naval CARENA, de l'usine d'emballage de la SONACO (à proximité du quai bananier) et du complexe intégré du sciage fabrication de charpentes et de meubles de la SEPC (Locodjro).

. Les données ont été obtenues en consultant le Fichier Industriel de la Banque des Données Financières (Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor, document comprenant un tableau par entreprise où sont présentés 99 paramètres financiers, économiques et statistiques) ou par enquête directe. Les indicateurs ont été sélectionnés par établissement (et non par entreprise) afin de cerner au plus près la réalité de l'activité industrielle dans chaque zone. Pour faciliter les comparaisons, c'est la nomenclature par "branches" d'activité adoptée par la Chambre d'Industrie qui a été retenue, bien qu'elle soit discutable; ainsi les établissements travaillant les matières plastiques sont classés dans la branche "industries chimiques" (sauf les unités de fabrication de chaussures, qui relèvent de la branche 12, regroupant les "industries du cuir et "articles chaussants" bien que les techniques de production soient souvent identiques), alors qu'il n'y a aucune "fabrication" de produits chimiques, mais une simple mise en œuvre de procédés utilisant des matières premières provenant, elles, des véritables usines chimiques. Par ailleurs, il a été nécessaire d'effectuer des regroupements de branches afin de rendre la cartographie simple et lisible; c'est ainsi qu'ont été retenues 7 branches principales :

(1) L'enquête de terrain et l'inventaire systématique ont permis de préciser la réalité de l'occupation des zones industrielles, surestimée à la seule lecture des procès verbaux d'attribution des lots.

- *les industries alimentaires* (06 à 10 dans la nomenclature de la Chambre d'Industrie) : travail des grains et farines, industries de conservation et de préparation alimentaire, fabrication des boissons, industries des corps gras alimentaires, autres industries alimentaires et tabac;
- *les industries textiles, de l'habillement et du cuir* (11 + 12);
- *les industries du bois* (13);
- *les industries chimiques* (14 à 16) : raffinage du pétrole et fabrication de dérivés, industries chimiques, industries du caoutchouc;
- *les industries de fabrication des matériaux de construction* (17);
- *les industries métallurgiques, mécaniques et électriques* (18 à 20) : sidérurgie et première transformation des métaux, construction et réparation de matériel de transport, autres industries mécaniques et électriques;
- *les industries diverses* (21); fabrication d'articles en papier, cartons, imprimeries.

I. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PARC PRODUCTIF MANUFACTURIER

En dépit des efforts de régionalisation de l'appareil de production industrielle durant la décennie 1970-1980 (complexes sucriers, grandes unités de filature-tissage de coton, usines de décorticage de café), la part relative de valeur ajoutée fournie par Abidjan dans l'ensemble du secteur secondaire n'a cessé de croître depuis 15 ans : 57,7 % en 1965, 63,5 % en 1975 et "vraisemblablement 67 % en 1980" (MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1981). Compte tenu de cette évolution, largement explicable par les difficultés de l'industrie du bois, la nature capitaliste des grandes opérations réalisées à l'intérieur du pays et le renforcement permanent de l'armature industrielle de l'agglomération abidjanaise, les établissements composant le parc productif des zones industrielles occupent toujours une place prépondérante au sein des seules activités manufacturières, plus importante en réalité que ne l'indiquent les données globales disponibles (tableau 1). Ces dernières, en effet, prennent en compte les indicateurs des complexes de la SODESUCRE, société dont les activités dépassent largement les simples opérations d'usinage (C. AUBERTIN, 1980).

Tableau 1 : LA PART DES ZONES INDUSTRIELLES DANS L'ACTIVITE MANUFACTURIERE EN 1980

	Investissements (en millions CFA)	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Masse salariale	Emplois (unités)
Côte d'Ivoire	451 003,0	755 325,0	197 121,0	85 878,0	69 922
Abidjan	235 262,0	503,943,0	121 713,8	53 431,2	38 232
Z.I. Abidjan	231 512,3	491 104,4	117 697,6	50 639,1	35 192
Z.I./Côte d'Ivoire	51,3 %	65,0 %	59,7 %	59,0 %	50,3 %
Z.I./Abidjan	98,4 %	97,5 %	96,7 %	94,8 %	92,0 %

Sources : - L'industrie ivoirienne en 1980 - Chambre d'Industrie; mai 1981; (y compris les entreprises de construction métallique, branche 4 du BTP).

- Centrale des Bilans 1980 pour la valeur ajoutée.

1. Une composition dominée par trois branches

. Toutes les branches de l'industrie manufacturière sont représentées dans le parc abidjanais, mais leur importance relative est inégale et la diversité s'accompagne d'une forte concentration de l'activité; les industries alimentaires, chimiques et métallurgiques regroupent ainsi :

Tableau 2 : Composition par branches du parc productif des zones industrielles

Branches	Nbre d'établ. (1)	Investissements (millions CFA)	%	C.A. (millions CFA)	%	V.A. (millions CFA)	%	M.S. (millions CFA)	%	Emplois	%
06 - 10	42	59 443,6	25,7	135 667,2	27,6	32 985,2	28,0	12 214,5	24,1	7 901	22,5
11 - 12	49	17 388,4	7,5	44 903,6	9,1	11 893,4	10,1	6 244,8	12,3	4 924	14,0
13	66	6 198,4	2,7	8 828,2	1,8	2 219,5	1,9	1 341,5	2,7	3 141	8,9
14 - 16	70	99 982,4	43,2	163 810,6	33,4	27 693,6	23,5	10 640,3	21,0	5 564	15,7
(sans SIR)	(69)	(31 651,7)	-	(83 129,9)	-	(20 604,6)	-	(7 950,9)	-	(4 799)	-
17	27	14 540,5	6,3	25 494,7	5,2	5 543,8	4,7	2 045,8	4,0	2 401	6,8
18 - 20	114	29 955,0	12,9	104 079,7	21,2	34 394,5	29,2	17 020,4	33,6	10 143	28,9
21	33	1 004,0	1,7	8 320,4	1,7	2 938,0	2,5	1 131,8	2,3	1 118	3,2
TOTAL	401	231 512,3	100,0	491 104,4	100,0	117 697,6	100,0	50 639,1	100,0	33 192	100,0
(sans SIR)	400	(163 181,6)	-	(410 423,7)	-	(110 608,6)	-	(47 949,7)	-	(31 427)	-

(1) Total des établissements recensés (données recueillies pour 353 d'entre eux).

- 81,8 % des investissements bruts cumulés (74,2 % sans la SIR)
- 82,2 % du chiffre d'affaires TTC (78,7 % sans la SIR)
- 80,7 % de la valeur ajoutée brute (79,5 % sans la SIR)
- 78,7 % de la masse salariale (77,5 % sans la SIR)
- 78,7 % des emplois permanents (64,7 % sans la SIR).

. La hiérarchie des branches (fig. 1 et 2) peut être appréhendée en comptabilisant ou non les indicateurs de la raffinerie de pétrole, dont la nature capitaliste accentuée et la taille disproportionnée tendent à travestir quelque peu la réalité. Avec la SIR, l'industrie chimique vient en tête pour les investissements et le chiffre d'affaires, mais n'est qu'en troisième position pour la valeur ajoutée et l'emploi, après les industries métallurgiques et alimentaires. Sans la SIR, l'industrie chimique est au second rang pour les investissements, au troisième rang pour le chiffre d'affaires, et devance de peu l'industrie textile pour l'emploi. Avec ou sans la SIR, les activités de travail des métaux tiennent la première place dans la hiérarchie des valeurs ajoutées, de l'emploi et de la masse salariale.

Tableau 3 : HIERARCHIE DES BRANCHES D'ACTIVITE

(C.I. : Côte d'Ivoire. Z.I. : zones industrielles, SIR comprise)

RANG	Investissements		Chif.d'affaires		Valeur ajoutée		Masse salariale		Emplois	
	C.I.	Z.I.	C.I.	Z.I.	C.I.	Z.I.	C.I.	Z.I.	C.I.	Z.I.
1	06-10	14-16	06-10	14-16	06-10	18-20	06-10	18-20	06-10	18-20
2	14-16	06-10	14-16	06-10	11-12	06-10	11-12	06-10	11-12	06-10
3	11-12	18-20	11-12	18-20	18-20	14-16	18-20	14-16	31	14-16
4	13	11-12	18-20	11-12	14-16	11-12	14-16	11-12	18-20	11-12
5	18-20	17	13	17	13	17	13	17	14-16	17
6	17	13	17	13	21	21	21	13	21	13
7	21	21	21	21	17	13	17	21	17	21

Fig.1 COMPOSITION PAR BRANCHES: INVESTISSEMENTS ET CHIFFRE D'AFFAIRES

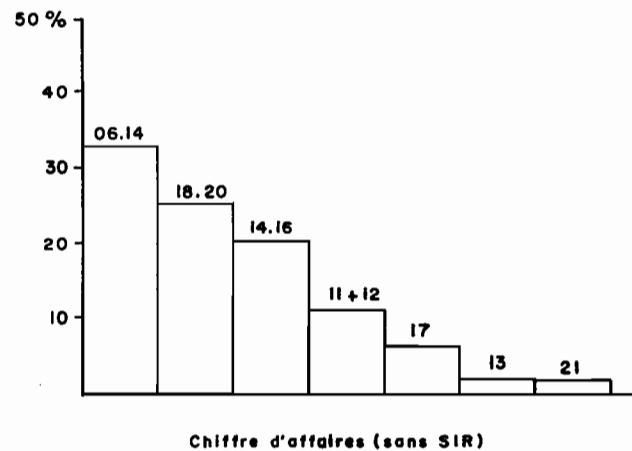
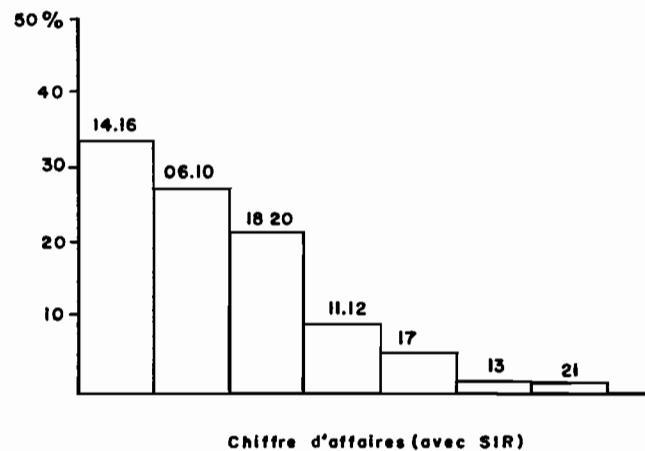
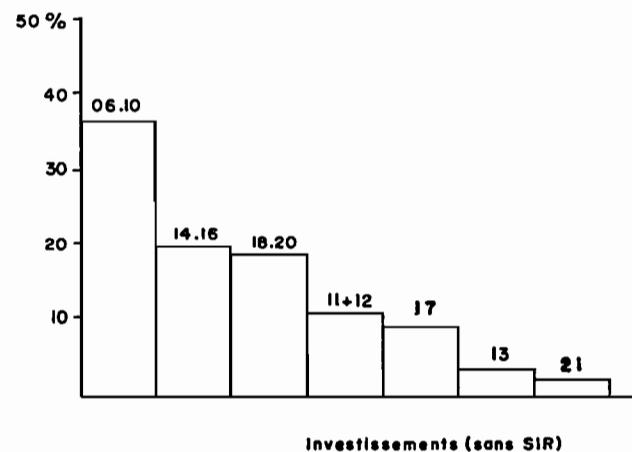
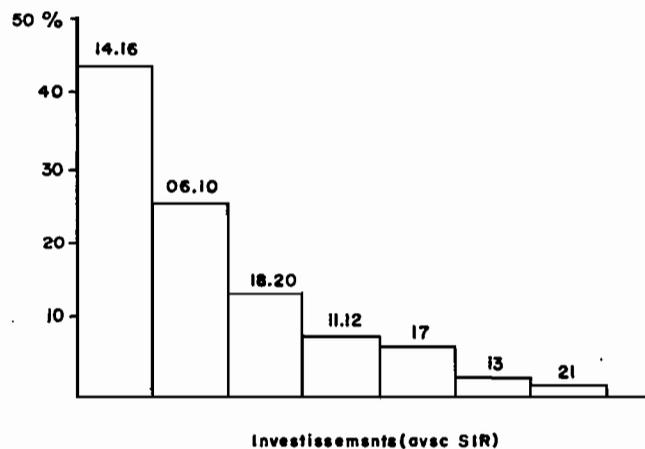


Fig 2 COMPOSITION PAR BRANCHES: VALEUR AJOUTEE ET EMPLOIS

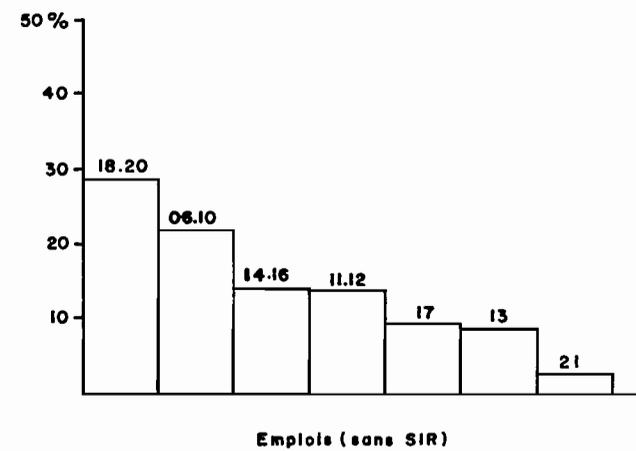
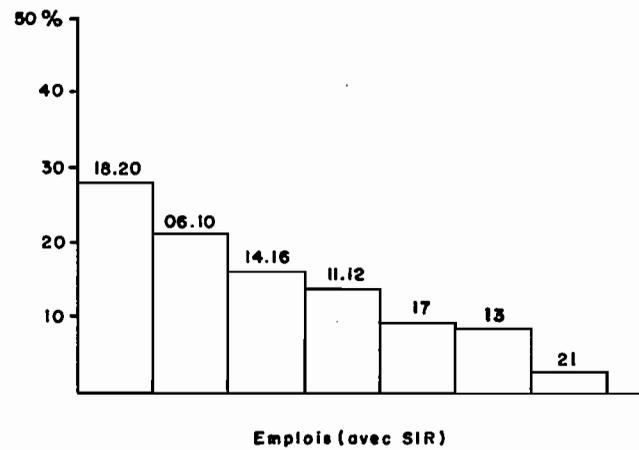
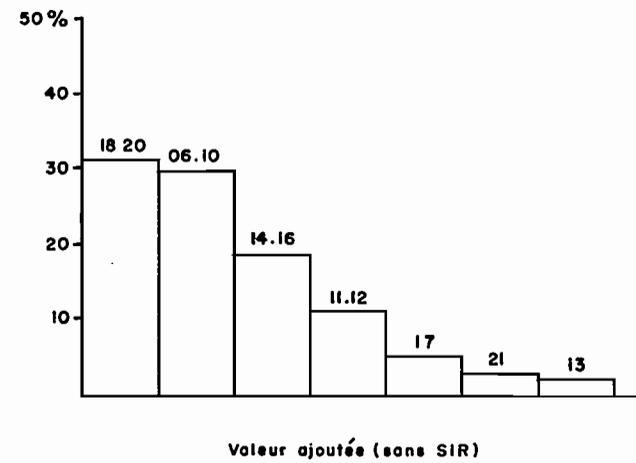
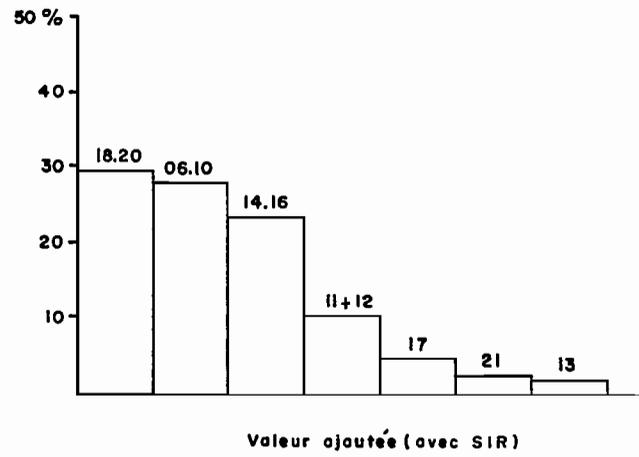


Fig:3

POIDS DES BRANCHES DANS L' ACTIVITE (avec la SIR)

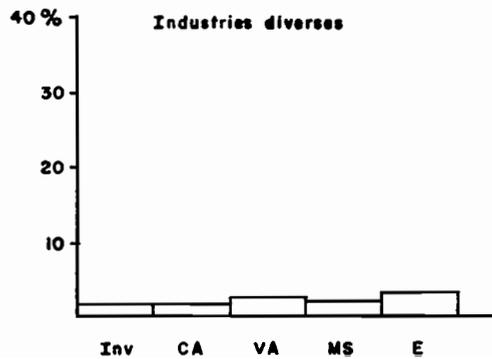
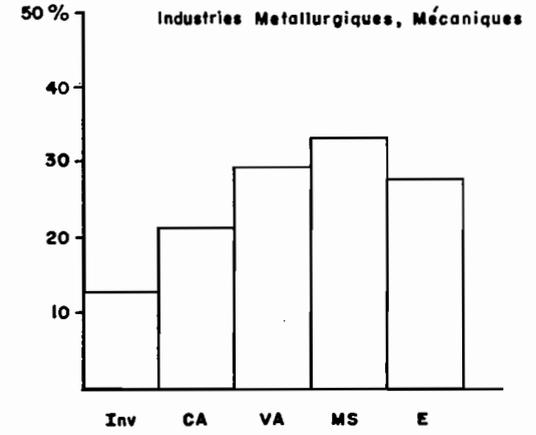
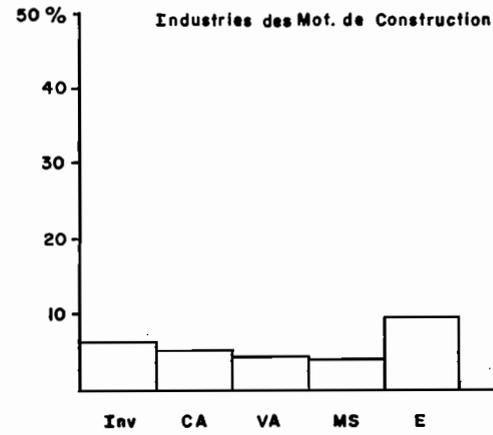
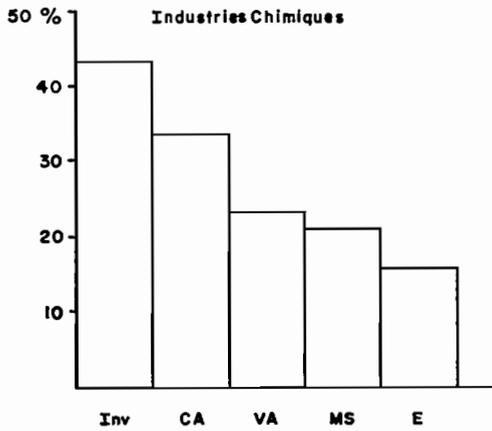
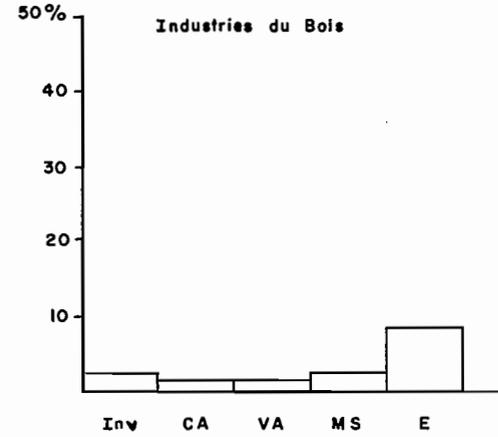
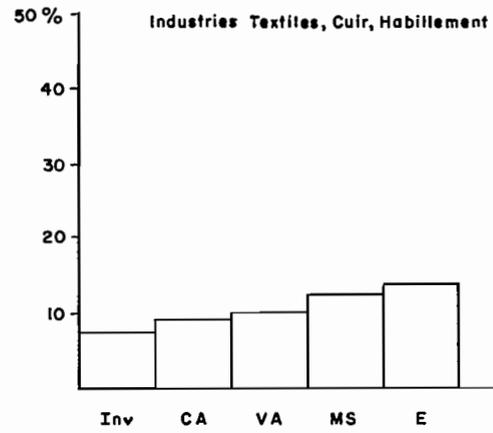
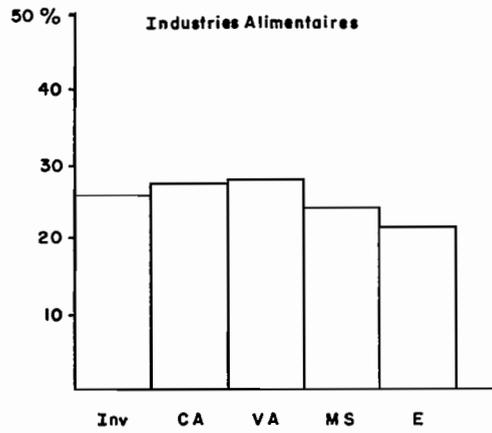
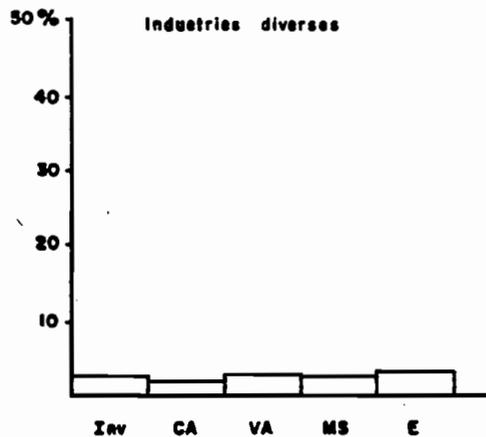
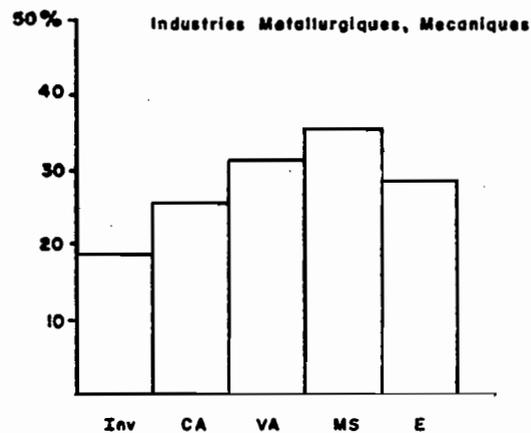
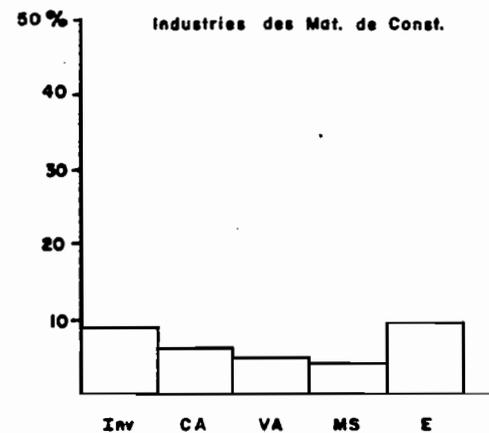
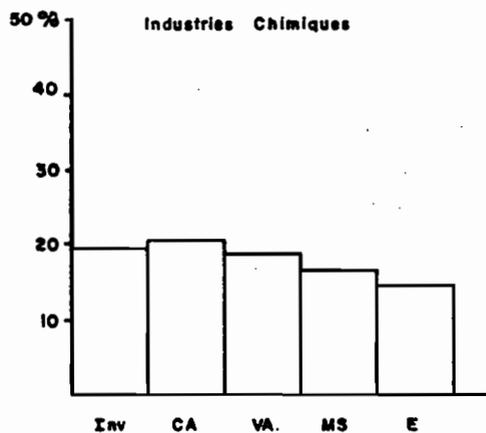
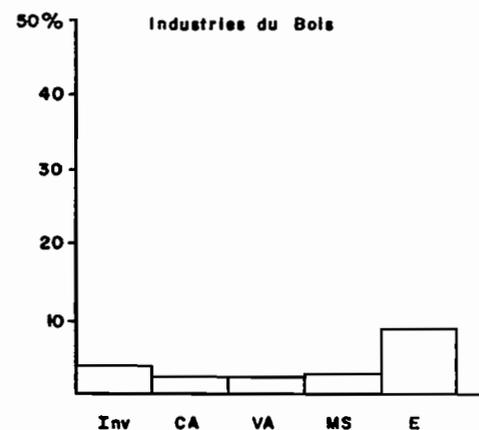
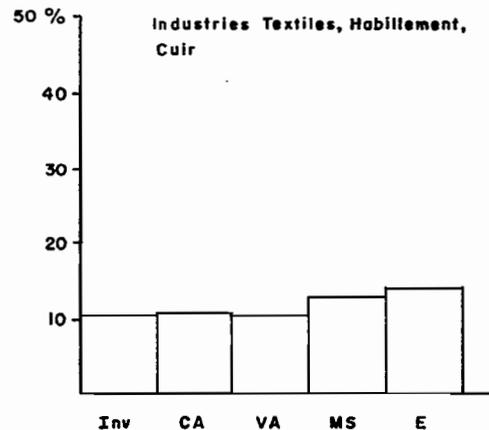
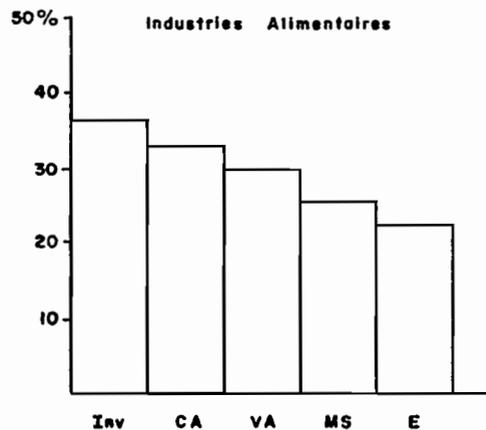


Fig:4

POIDS DES BRANCHES DANS L'ACTIVITE (sans la SIR)



. Comparé à l'ensemble national, le parc des zones industrielles abidjanaises présente quelques caractères spécifiques :

- une nette sous-représentation de l'industrie du bois, qui est partout en avant-dernière position (la valeur ajoutée n'est pas significative compte tenu de la faible collecte obtenue pour cet indicateur), alors que la branche est au 4^e rang pour les investissements et au 3^e rang pour l'emploi dans le pays;
- une moindre importance des industries alimentaires et textiles; les branches 06 à 10 sont au premier rang dans le parc national, quel que soit l'indicateur considéré, mais si cette place est conservée lorsqu'on exclut la raffinerie de pétrole des calculs pour les investissements et le chiffre d'affaires, ce sont les activités métallurgiques qui viennent en tête pour la valeur ajoutée, la masse salariale et l'emploi. Les industries textiles sont également moins bien représentées : troisième rang dans les zones industrielles, deuxième rang pour l'emploi national, quatrième rang à Abidjan;
- une sur-représentation des industries chimiques et surtout métallurgiques dont les établissements recensés sont en quasi-totalité localisés à Abidjan, tout comme les usines de la branche 17 (fabrication de matériaux de construction). Les zones industrielles d'Abidjan regroupent ainsi 95,1 % des investissements, 97,8 % du chiffre d'affaires et 97,7 % des emplois de l'industrie chimique, tandis que les données recueillies pour les branches 17 à 20, du fait des critères retenus pour définir un établissement industriel, dépassent celles publiées par la Chambre d'Industrie pour l'ensemble du pays (mais d'après lesquelles l'activité métallurgique est exclusivement localisée dans la capitale).

**Tableau 4 : LA PART DU PARC PRODUCTIF DES Z.I. DANS LES
BRANCHES MANUFACTURIERES NATIONALES**

BRANCHES	Investissements	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée (3)	Masse salariale	Emplois
06-10	29,3 %	45,7 %	40,7 %	43,7 %	31,4 %
11+12	31,4 %	42,5 %	35,6 %	37,3 %	36,3 %
13	16,1 %	18,4 %	15,7 %	18,2 %	26,6 %
14-16	95,1 %	97,8 %	?	92,7 %	97,7 %
17	100,0 % (1)	100,0 % (1) 95,4 % (2)	81,6 %	100,0 % (1) 93,2 % (2)	100,0 % (1) 93,2 % (2)
18-20	100,0 % (2)	100,0 % (2)	100,0 %	100,0 % (2)	100,0 % (2)
21	48,5 %	42,0 %	38,2 %	27,3 %	43,7 %

2. Une nette dichotomie de structure

. La structure des établissements manufacturiers abidjanais (442 unités de production sur 732, soit 60,4 % des usines du pays) peut être sommairement perçue à l'examen des tailles moyennes, qui sont supérieures à celles de l'ensemble du parc national, sauf pour les investissements quand on exclut la SIR des calculs, (ce qu'explique assez aisément la nature des grandes unités de l'intérieur, en particulier celle des complexes agro-industriels).

**Tableau 5 : TAILLE MOYENNE DES 358 ETABLISSEMENTS MANUFACTURIERS EN 1980
(millions CFA)**

. Z.I.	Investissements	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Masse salariale	Emplois (unités)
- Avec SIR	646,6	1 371,8	328,8	141,5	98,3
- Sans SIR	455,8	1 146,4	308,9	133,9	96,2
. Côte d'Ivoire	616,1	1 031,9	269,3	117,3	95,5

(1) Données dépassant celles publiées par la Chambre d'Industrie.

(2) D'après la Chambre d'Industrie.

(3) Source : Centrale des Bilans 1980.

. Mais les moyennes masquent les déséquilibres internes et les phénomènes de concentration. La distribution des investissements (coupures établies sur une courbe de fréquence) montre l'existence d'un déséquilibre majeur, opposant un noyau de grandes unités à une majorité de petits établissements.

Tableau 6 : LES ETABLISSEMENTS DES Z.I. PAR TRANCHES D'INVESTISSEMENTS EN 1980
(millions CFA)

Inv.	- de 150	150 - 699	700 - 1499	1500 - 3999	4000-10000	+ de 10000
Nombre d'unités	194	105	35	17	5	2
%	54,2	29,3	9,8	4,7	1,4	0,6
	← 299 = 83,5 % →		← 35 = 9,8% →	← 24 = 6,7 % →		

. Cette première approche des caractères de la structure industrielle peut être affinée par l'étude du poids relatif de chacun des trois groupes d'établissements distingués (tableau 7).

. Le "groupe des 24" concentre près de 2/3 des investissements, réalise plus de la moitié du chiffre d'affaires mais ne fournit que 44,0 % de la valeur ajoutée et 29,3 % des emplois.

Il comprend :

- 11 établissements alimentaires : minoterie des GMA, première transformation du cacao en beurre, masse et tourteaux (SACO, API, PROCACI), fabrication de café soluble (CAPRAL), d'assaisonnements (NOVALIM), de bières et boissons gazeuses (BRACODI, 2 usines du groupe SOLIBRA), élaboration d'huile de palme et de coprah avec filière lipochimique (BLOHORN, PALMINDUSTRIE);
- 3 établissements textiles : impressions sur tissus de coton en fancy (ICODI, SOTEXI) et en wax (UNIWAX);
- 6 établissements chimiques : raffinerie de pétrole de la SIR, fabrication de bitumes (SMB), d'engrais (SIVENG), de peinture (regroupement SIPEC + SAEC), élaboration de gaz liquéfiés (SIVOA), et d'articles ménagers en matières plastiques (ALLIBERT);
- 2 cimenteries (SCA et SICM) et une unité de fabrication de béton frais (SIDECI);
- 1 établissement métallurgique (SIEM).

Tableau 7 : LE POIDS DES GROUPES D'ETABLISSEMENTS
(millions CFA)

	%	Inv.	%	C.A.	%	V.A.	%	M.S.	%	Emplois (unités)	%
Groupe des 24 (+ de 1500 millions d'investissements)	6,7	148564,0	64,2	265881,1	54,1	51836,1	44,0	17932,9	35,4	10344	29,4
Groupe des 35 (700 à 1499 millions d'investissements)	9,8	35982,9	15,5	85712,4	17,5	27660,6	23,5	11457,6	22,6	7080	20,1
Groupe des 299 (- de 700 millions d'investissements)	83,5	46965,4	20,3	139510,9	28,4	38200,9	32,5	21248,6	42,0	17768	50,5
TOTAL	100,0	231512,3	100,0	491104,4	100,0	117697,6	100,0	50639,1	100,0	35192	100,0

. Le caractère capitalistique de ce noyau est confirmé par l'examen de quelques ratios classiques, tous inférieurs à ceux des autres groupes et aux données relatives à l'ensemble du parc.

Tableau 8 : LES RATIOS DES TROIS GROUPES D'ETABLISSEMENTS

RATIOS		Groupe des 24	Groupe des 35	Groupe des 299	Z.I. (ensemble)
$\frac{CA}{Inv.}$	x 100	178,9	238,2	297,0	212,1
$\frac{VA}{Inv.}$	x 100	34,9	76,9	81,3	50,9
$\frac{MS}{Inv.}$	x 100	12,1	31,8	45,2	21,9
$\frac{Emplois}{Inv.}$	x 100	6,9	19,7	37,8	15,2

C'est dans le noyau de base qu'on retrouve les plus gros investissements relativement à la valeur ajoutée et à l'emploi induits : ainsi, pour créer 1 million CFA de valeur ajoutée, il a fallu investir 2,86 millions CFA dans le groupe des 24 (1,30 million CFA dans celui des 25, et 1,22 million CFA parmi les 299); de même, pour créer 1 emploi, l'investissement s'est élevé à 14,40 millions CFA dans le noyau de base contre respectivement 5,08 millions CFA et 2,64 millions CFA dans les groupes des 35 et des 299.

. La courbe de fréquence permet d'isoler 35 établissements où les investissements sont compris entre 700 et 1 499 millions CFA. En réalité, et bien que les ratios rapprochent ces unités des petits établissements, les caractéristiques de taille (dans 20 usines sur 35 l'investissement est supérieur à 1 Milliard CFA, et 30 établissements sur 35 font plus d'un Milliard de chiffre d'affaires, 5 d'entre eux dépassent les 5 Milliards) autorisent le regroupement avec le noyau de base pour former *un groupe des grands établissements*, peu nombreux mais dont le poids est considérable : 16,5 % des unités concentrent ainsi 79,7 % des investissements et fournissent 71,8 % du chiffre d'affaires, 67,5 % de la valeur ajoutée, 58,0 % de la masse salariale et 49,5 % des emplois.

. A l'opposé, le groupe des 299 ne représente qu'une très faible part des investissements totaux; parmi les 3 ensembles, c'est le seul dont le poids relatif s'accroît au fur et à mesure qu'on progresse de l'investissement aux effets induits, ce qui l'oppose trait pour trait au noyau de base : avec moins

du quart des investissements mais près du tiers de la valeur ajoutée distribuée et plus de la moitié des emplois offerts, ce groupe d'établissements tient une place essentielle dans l'activité urbaine : outre qu'il représente, *en théorie*, une sphère d'intervention privilégiée possible - du fait de l'échelle des investissements - pour le capital privé national, c'est en son sein que "l'effet emploi" est le plus important; or c'est en particulier par l'offre d'emploi que le fait industriel apparaît comme un facteur de croissance de la population, et par-delà, des activités, de l'agglomération abidjanaise. C'est par ailleurs à l'intérieur de cet ensemble, dans la tranche d'investissements supérieure à 150 millions CFA, qu'apparaissent 105 unités de production qu'on pourrait qualifier de "moyennes" et dont le poids relatif apparaît *peut être* comme une originalité, spécifique de l'armature abidjanaise, par comparaison avec les autres parcs des capitales d'Afrique tropicale (hypothèse à vérifier).

3. La prépondérance de l'import-substitution

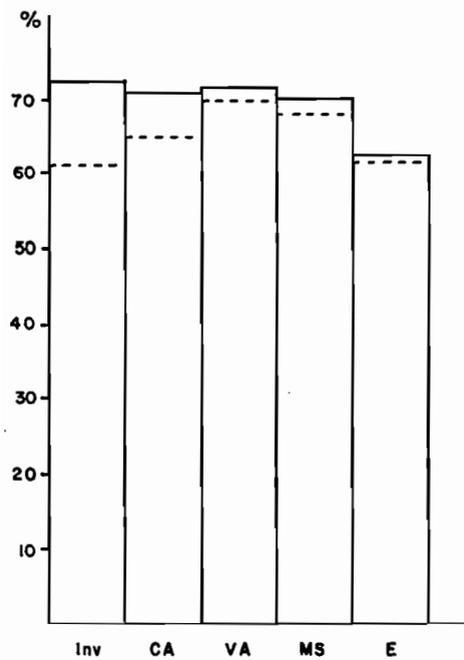
. La classification par branches permet certes des comparaisons à l'échelle nationale voire internationale, mais elle reste insuffisante pour rendre compte des modalités de fonctionnement du parc industriel. C'est donc par référence aux espaces d'approvisionnement et de vente, à la fonction économique des établissements et à la nature des filières techniques représentées qu'il faut examiner les éléments du parc productif.

. Une typologie classique, fondée sur la double prise en compte de l'origine géographique des matières premières(et des semi-produits) et de la localisation du marché des produits manufacturés, permet de distinguer 3 groupes d'établissements industriels :

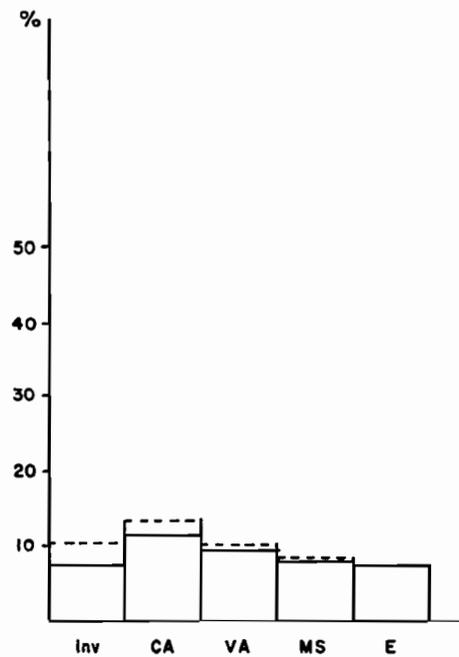
- les unités d'import-substitution, travaillant des matières premières et des semi-produits importés et confectionnant des biens destinés essentiellement au marché national;
- les unités de valorisation des intrants locaux fabriquant des produits surtout destinés à l'exportation;
- les filières nationales intégrées, travaillant des intrants nationaux pour le marché ivoirien.

Paradoxalement, à l'exception de quelques grandes unités, il n'est pas aisé de rattacher les établissements aux groupes ainsi définis. En effet, dans les comptes de production, on introduit une distinction entre achats de matières premières et consommations intermédiaires, mais la localisation comptable des

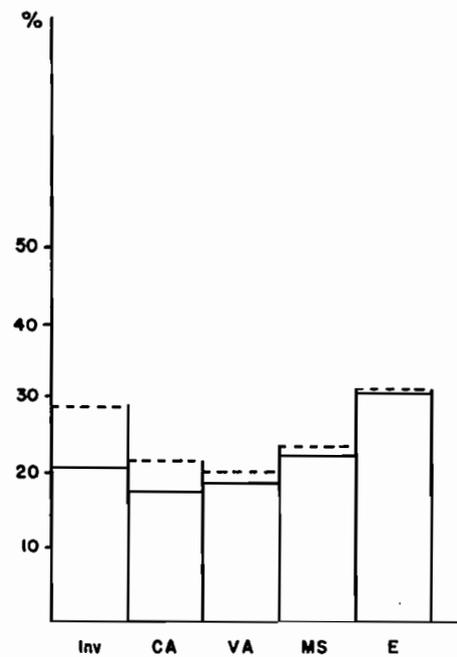
Fig:5 TYPES D'ACTIVITES MANUFACTURIERES



Import-Substitution



Valorisation de produits locaux pour l'exportation



Filières nationales

—— Avec la SIR
 - - - - Sans la SIR

achats (Côte d'Ivoire, zone franc, autres zones) est établie à partir des lieux de règlement, sans tenir compte des lieux d'élaboration des produits; ainsi la localisation d'un achat en Côte d'Ivoire signifie bien que l'acte d'achat a eu lieu dans le pays mais cela n'implique nullement que le produit acheté en soit originaire. Dès lors il devient difficile d'établir une distinction entre les produits achetés localement à un revendeur les ayant préalablement importés et les produits réellement fabriqués sur place, sans compter les opérations de revente après un simple montage de produits usinés importés. C'est donc tout à fait empiriquement que les ventilations ont été faites après examen dans la Centrale des Bilans 1980 de la situation des sous-branches d'appartenance des établissements.

Tableau 9 : LE POIDS DES INDUSTRIES D'IMPORT-SUBSTITUTION

	Invest.		C.A.		V.A.		M.S.		Emplois	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Import-substitution	72,5%	61,1%	70,8%	65,0%	71,7%	69,8%	70,0%	68,3%	62,4%	61,6%
Valorisation exportation	7,2%	10,2%	11,4%	13,6%	9,5%	10,1%	7,9%	8,4%	7,3%	7,4%
Filières nationales	20,3%	28,7%	17,8%	21,4%	18,8%	20,1%	22,1%	23,3%	30,4%	31,0%

1 avec la SIR

2 sans la SIR

. Les industries d'import-substitution sont prépondérantes au sein de l'appareil productif, y compris en excluant la raffinerie de pétrole des calculs. Elles sont majoritaires dans la quasi-totalité des branches (sauf dans la transformation du bois), et réalisent près des 2/3 du chiffre d'affaires, alors que pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire en 1980, les industries utilisant des matières premières importées ne réalisent que 40,8 % du chiffre d'affaires total (CHAMBRE D'INDUSTRIE, 1980).

. Contrairement au parc productif national, les industries de valorisation des matières premières locales ont un rôle secondaire. Les industries d'exportation sont peu nombreuses : conserveries de thon (SCODI, PFCI), congélation des crevettes, filière café (CAPRAL) et surtout filière cacao avec les 3 usines de première transformation et la chocolaterie CHOCODI. On retrouve là quelques éléments du 'noyau amont' (A. VALETTE, 1980), dont les unités constitutives sont cependant localisées, en majorité, hors d'Abidjan.

. En revanche, les filières nationales intégrées tiennent une place non négligeable, sans doute liée à la taille et aux fonctions du marché abidjanais (le terme de "marché" désigne à la fois le volume de consommation propre à la capitale et l'ensemble des ventes non destinées aux abidjanais, mais distribuées à partir de la capitale du fait de la concentration des têtes de pont des réseaux commerciaux, ce qui constitue un facteur de localisation industrielle au même titre que l'ampleur du marché urbain stricto-sensu). Dans ce groupe, qui fournit près du tiers des emplois, on peut distinguer, outre les unités spécifiquement liées à la production d'espace bâti (matériaux de construction, menuiserie pour le bâtiment) :

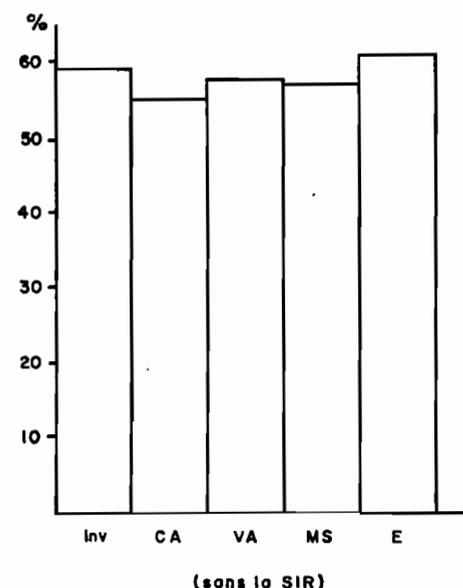
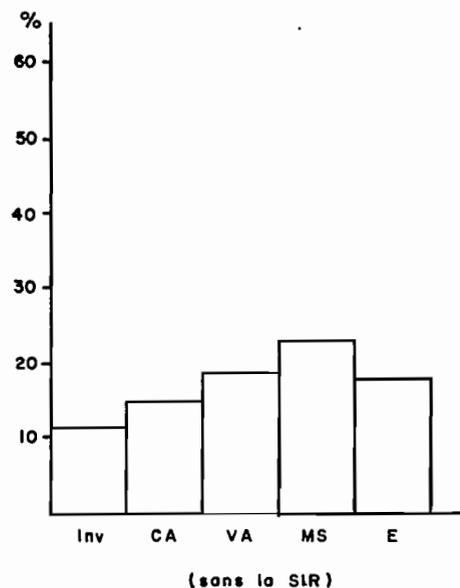
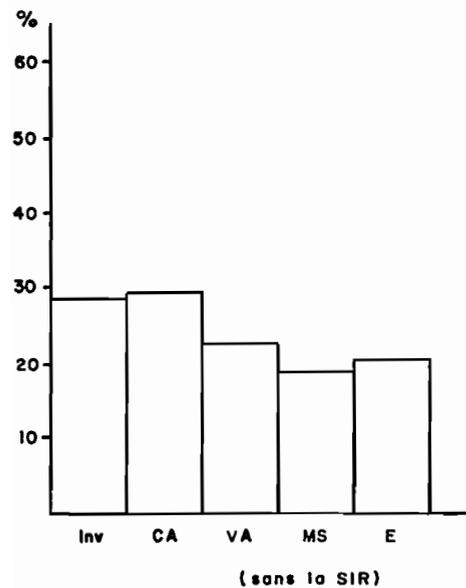
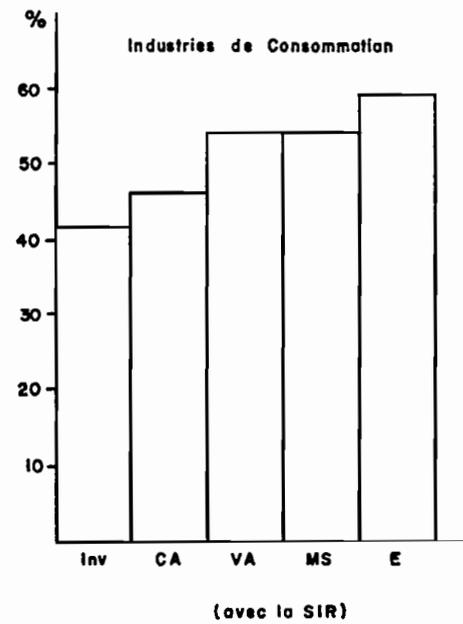
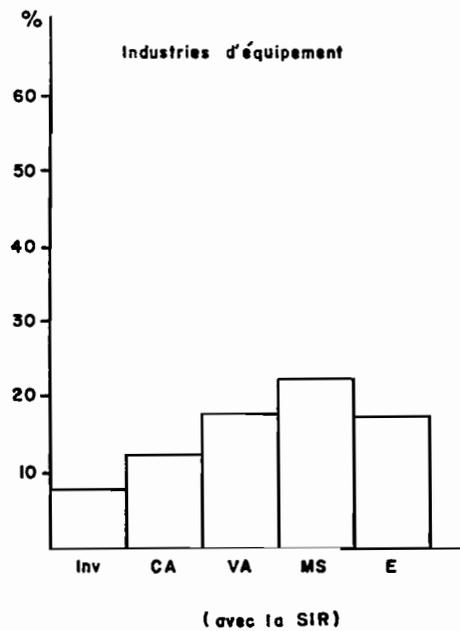
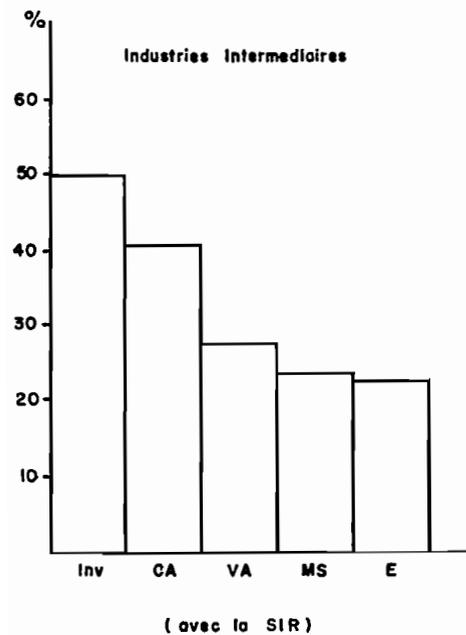
- . des unités travaillant des matières premières locales à destination du marché national : héritages coloniaux rénovés par d'importants investissements dans des nouveaux moyens de production (huilerie - savonnerie - lipochimie HSL BLOHORN); usines récentes à technologie moderne (conditionnement d'eau minérale "Awa" par la SAJEM par exemple); amorce d'une filière latex;
- . des unités nées de l'import-substitution mais utilisant désormais des produits élaborés en Côte d'Ivoire; c'est le cas des usines d'impression de tissus écrus de coton, qui sont approvisionnées en grande partie par les récents complexes de filature-tissage de Dimbokro et Agboville;
- . des unités travaillant à l'aval de l'import-substitution : biscuiteries et fabriques de pâtes alimentaires, usinage des compounds vinyliques élaborés par SCCI (seule usine du genre en Afrique de l'Ouest) pour fabriquer des chaussures, des bouteilles ou des cables.

4. Le poids de la fonction de consommation

. La fonction économique peut être définie par la destination des produits manufacturés : "produit intermédiaire consommé par d'autres branches, produit d'équipement destiné à accroître le capital productif, produit de consommation destiné à satisfaire la demande finale des ménages et des administrations" (INSEE, 1974). La composition des appareils productifs par fonction économique est un élément de comparaison internationale, et surtout un bon indicateur de dynamisme, puisque les élasticités de croissance de chacune des fonctions sont inégales et que le groupe des industries d'équipement a, en

Fig:6

FONCTIONS ECONOMIQUES DANS LE PARC PRODUCTIF



théorie, les plus fortes capacités d'entraînement (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1977). Compte tenu de la diversité de destination des produits d'une même branche (où classer par exemple l'industrie automobile ou la construction électrique qui fournissent à la fois "l'intermédiaire", "l'investissement" et "la demande finale" ?) et de la complexité des classifications possibles, nous avons adopté les critères proposés dans "Fresque historique du système productif" (INSEE, 1974), en procédant à une ventilation des établissements en fonction de la destination de leurs produits, non par référence aux normes générales des branches, mais après examen de chaque situation particulière.

Tableau 10 : FONCTIONS ECONOMIQUES DU PARC PRODUCTIF DES Z.I.(1980)

	Industries intermédiaires		Industries d'équipement		Industries de consommation	
	1	2	1	2	1	2
Invest.	49,9 %	28,7 %	8,2 %	11,7 %	41,9 %	59,6 %
C.A.	41,1 %	29,4 %	12,5 %	15,0 %	46,4 %	55,6 %
V.A.	27,6 %	22,9 %	17,9 %	19,1 %	54,5 %	58,0 %
M.S.	23,4 %	18,9 %	22,2 %	23,5 %	54,4 %	57,6 %
Emplois	22,4 %	20,8 %	17,8 %	18,2 %	59,8 %	61,0 %

1 avec la SIR

2 sans la SIR

Sans tenir compte de la raffinerie de pétrole, dont la seule taille exagère le poids relatif des industries intermédiaires, on constate que la fonction de consommation finale l'emporte très largement, quel que soit l'indicateur considéré; l'examen de la répartition des fonctions par branches confirme l'importance des industries de consommation au sein de tout l'appareil productif.

Tableau 11 : REPARTITION DES C.A. PAR BRANCHES ET PAR FONCTIONS (1980)

BRANCHES	Industries de consommation	Industries intermédiaires	Industries d'équipement	TOTAL
06 - 10	46,5 %	23,9 %	0	
	78,4 %	21,6 %	0	100,0 %
11 + 12	19,4 %	1,6 %	0,5 %	
	94,9 %	4,4 %	0	100,0 %
13	2,8 %	0,3 %	0	
	94,2	5,8 %	0	100,0
14 - 16	15,1 %	36,2 %	7,5 %	
	41,2 %	53,2 %	5,6 %	100,0 %
17	0	21,2 %	0,9 %	
	0	97,9 %	2,1 %	100,0 %
18 - 20	12,6 %	16,8 %	91,1 %	
	27,1 %	19,3 %	53,6 %	100,0 %
21	3,6 %	0	0	
	100,0 %	0	0	100,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

C'est peut être moins le poids de la fonction de consommation et la faible importance des industries d'équipement - sauf dans les branches 18 à 20, du fait de l'existence d'établissements produisant ou entretenant des machines (ABI, SOCOMA), et des appareils et fournitures électriques, mais leur chiffre d'affaires ne représente que 11,3 % du chiffre d'affaires total du parc - que la part relative des industries intermédiaires qui retient l'attention. Certes, l'activité de raffinage du pétrole explique globalement le poids de la fonction intermédiaire, mais dans les branches alimentaires et métallurgiques, la place tenue par les établissements à marché intermédiaire n'est pas négligeable. Elle peut correspondre à une nouvelle "donnée" géographique au sein d'une filière de production (beurre et masse de cacao sont désormais fabriqués en Côte d'Ivoire

puis exportés), mais peut aussi témoigner de quelques progrès accomplis dans l'intégration interne et externe de l'activité industrielle. On retrouve ainsi des unités fournissant le monde rural (outillage, engrais) ou utilisant des produits pour une première transformation, des unités usinant des matières premières importées pour approvisionner des filières aval (minoterie - boulangerie - biscuiterie) ou d'autres branches (marché agro-industriel pour les matières plastiques, ensemble du secteur secondaire pour des clouteries, visseries et la fabrication d'emballages métalliques, marché du bâtiment et des travaux publics pour l'usine de fers à béton, les cimenteries et la fabrication de bitume). Toutefois, il demeure malaisé de mesurer réellement les progrès de l'intégration, en particulier interne, de l'activité industrielle. Les comparaisons entre les divers travaux disponibles restent difficiles car les outils d'analyse et les champs d'appréhension diffèrent. Outre les difficultés de calcul liées à la nature des sources existantes (documents comptables, problème de la localisation réelle des achats et des effets), les études portent soit sur l'internalisation des intrants c'est à dire sur "les capacités du système industriel à diffuser des effets développants au stade des achats de biens intermédiaires" (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975), soit sur les effets induits totaux, exprimant "les quantités de produits consommés et les quantités de valeur ajoutée pour 1 franc CFA de production par branche" (DDR, 1980) calculées à partir de tableaux d'échanges interbranches, désagrégés en branches "Abidjan" et "intérieur du pays". D'après ces tableaux, les effets induits totaux de la production des branches abidjanaises sont importants à Abidjan même, "surtout sur les autres industries et le BTP" (DDR, 1980, tome 2, p. 171) : mais ces effets se traduisent, en ce qui concerne le secteur secondaire, par d'importants phénomènes d'intraconsommations à l'échelle des branches. Rien ne permet donc, objectivement, d'affirmer que des modifications significatives sont intervenues dans le système décrit par J. CHEVASSU et A. VALETTE : "ainsi, malgré l'existence d'une métropole d'un demi-million d'habitants où sont concentrées près des trois-quarts des sociétés industrielles, est-il difficile de parler de milieu industriel abidjanais" (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975); ce constat, relatif à la situation de l'appareil de production en 1970, reste d'actualité. Ne convient-il pas alors de se demander si l'appareil de production manufacturier constitue bien un "système", c'est à dire "un ensemble constitué de parties... interdépendantes dont l'interaction engendre la cohérence" (MANZAGOL, 1980), et si la constitution volontariste d'un tel système est possible à l'échelle de la Côte d'Ivoire dans les conditions actuelles du processus de croissance ?

II. LA LOCALISATION DU PARC PRODUCTIF

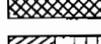
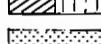
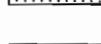
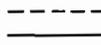
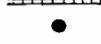
. Pour mesurer l'emprise spatiale des activités manufacturières et s'interroger d'une part sur les fondements de leur localisation, d'autre part sur la dynamique de l'occupation du sol urbain, il faut pouvoir disposer d'indicateurs paysagiques relevant de définitions communes et s'appliquant à des limites comparables. Or les unes et les autres varient considérablement : la définition de l'"établissement industriel" et la simple délimitation des espaces de production (les zones industrielles par exemple) changent selon que le lecteur se réfère aux différents plans d'urbanisme, aux Perspectives Décennales de développement d'Abidjan ou aux publications de la Chambre d'Industrie. Le contenu des termes "zones industrielles" et "lot industriel" doit donc être précisé.

Dans les figures et tableaux qui suivent, la "zone industrielle" est considérée comme un espace produit par une action d'aménagement destinée à favoriser l'implantation et le développement d'unités industrielles au sens large, c'est à dire d'établissements du secteur secondaire. La superficie totale des zones est donc le champ d'application des différentes opérations de production de cet espace, dont les limites sont définies dans les dossiers de lotissement. En pratique, cela ne pose aucun problème pour les anciennes zones de l'île de Petit Bassam (numérotées 2B, 3, 4A, 4C, cette dernière étant déclassée en tant que "zone industrielle") et pour les zones dites d'équilibre (Koumassi, Banco-Nord). En revanche, la présence de nombreuses usines au sein du domaine foncier portuaire nous a conduit à pratiquer des regroupements; la zone Port + 2C englobe l'étendue du domaine portuaire autour des quais Nord et Ouest ainsi que l'ancienne zone 2C en quasi-totalité occupée par des installations de la RAN; sur la digue de Vridi, la division foncière entre zone portuaire et zone industrielle est confirmée par la répartition des activités, mais la situation est très différente dans la presqu'île de Vridi où l'étendue du domaine portuaire est considérable : "Vridi-Industriel" rassemble donc les deux emprises foncières (Port autonome + zone d'Etat), et le part productif y est composé par l'ensemble des établissements manufacturiers, quel que soit le gestionnaire du terrain affecté, Port ou Domaine urbain.

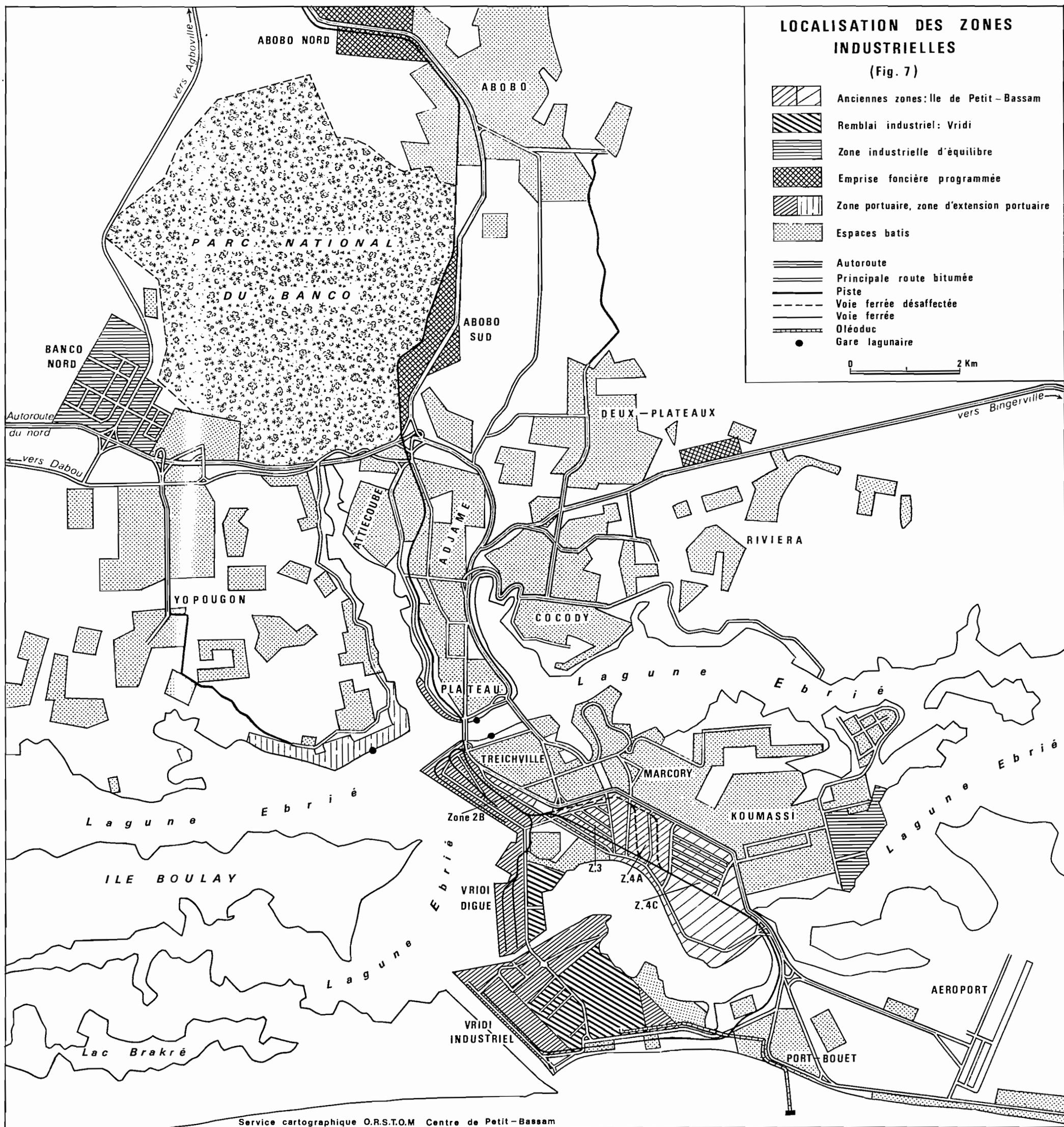
A l'intérieur de chaque zone industrielle, une distinction a été établie entre les lots "industriels" et les autres lots, le terme lot désignant les parcelles où sont localisés les établissements manufacturiers ainsi que celles portant les dépôts annexes des usines mais qui, relevant de la même entité juridique, sont inséparables des unités de production du fait de relations fonctionnelles permanentes; les ratios calculés concernent donc les "surfaces industrielles" et non l'aire totale des zones industrielles.

LOCALISATION DES ZONES INDUSTRIELLES

(Fig. 7)

-  Anciennes zones: Ile de Petit-Bassam
-  Remblai industriel: Vridi
-  Zone industrielle d'équilibre
-  Emprise foncière programmée
-  Zone portuaire, zone d'extension portuaire
-  Espaces bâtis
-  Autoroute
-  Principale route bitumée
-  Piste
-  Voie ferrée désaffectée
-  Voie ferrée
-  Oléoduc
-  Gare lagunaire

0 2 Km



1. La répartition des principaux indicateurs dans les zones industrielles

. A l'échelle de l'agglomération, le déséquilibre signalé dans les travaux antérieurs (A. DUCHEMIN, 1973) subsiste : c'est au Sud des deux ponts que l'activité industrielle reste, pour l'essentiel, localisée, en solidarité spatiale plus ou moins marquée avec les équipements portuaires. Cependant, des modifications sont intervenues depuis 1970 : à cette date, on ne dénombrait que 13,5 % des établissements et 18,7 % des emplois industriels au Nord de la lagune; en 1980, la zone industrielle de Banco-Nord regroupe plus de 18 % des établissements (selon notre définition de l'établissement productif) et en ajoutant les données des unités isolées (Abobo, baie du Banco), la partie septentrionale de l'agglomération regroupe désormais plus de 23 % des emplois industriels manufacturiers. Mais c'est sur l'île de Petit Bassam et les remblais industriels de Vridi qu'est rassemblé le potentiel productif : 81,5 % des établissements représentant 84,9 % des investissements y fournissent 91,5 % du chiffre d'affaires, 91,1 % de la valeur ajoutée et 81,6 % des emplois.

A l'échelle des zones industrielles, la répartition des principaux indicateurs montre l'existence de disparités relevant à la fois de la distribution spatiale et du contenu de chacun des parcs.

Tableau 12 : REPARTITION DES INDICATEURS PAR ZONES

ZONES	Investissements (millions CFA)		C.A. (millions CFA)		Export. (millions CFA)		V.A. (millions CFA)		M. salariale (millions CFA)		Emplois (unités)		Ets en production (1)	
		%		%		%		%		%		%		
Port + 2C	17 364,1	7,5	55 174,5	11,2	15 056,6	13,9	12 214,8	10,4	5 387,9	10,6	2 966	8,4	15	(15)
Vridi-digue	14 778,3	6,4	40 442,8	8,2	5 066,0	4,7	9 053,2	7,7	3 414,4	6,7	2 321	6,6	12	(12)
Vridi-indust. . avec SIR . sans SIR	120 882,8 (52 552,2)	52,2	227 737,9 (147 057,2)	46,5	58 427,5 (33 356,6)	54,2	45 981,8 (38 892,8)	39,1	19 016,9 (16 327,5)	37,6	9 103 (8 368)	25,8	78 (77)	(74) (73)
Zone 2B	961,7	0,4	3 018,6	0,6	-	-	969,4	0,8	464,5	0,9	521	1,5	13	(9)
Zone 3	12 950,3	5,6	32 555,9	6,6	1 992,4	1,8	11 800,3	10,0	5 001,4	9,9	3 937	11,2	31	(26)
Zone 4A	15 710,0	6,8	48 632,4	9,9	12 126,8	11,3	14 470,6	12,3	7 151,2	14,2	3 683	10,5	33	(26)
Zone 4C	7 579,6	3,3	27 684,8	5,6	11 381,4	10,5	7 827,1	6,7	3 480,7	6,8	2 885	8,2	42	(29)
Koumassi	6 347,5	2,7	13 967,6	2,9	332,6	0,3	4 876,0	4,1	2 308,2	4,6	3 307	9,4	103	(93)
Banco N. -YPG	34 938,0	15,1	41 889,9	8,5	3 608,0	3,3	10 504,4	8,9	4 413,9	8,7	6 439	18,4	74	(74)
TOTAL Z.I.	231 512,3	100,0	491 104,4	100,0	107 991,3	100,0	117 697,6	100,0	50 639,1	100,0	35 162	100,0	401	(358)
Sans la SIR	163 181,6		410 423,7		82 920,4		110 608,6		47 949,7		34 427		400	(357)

(1) Données recueillies pour 358 établissements.

LE PARC PRODUCTIF DES ZONES INDUSTRIELLES 1980

(Fig. 8)

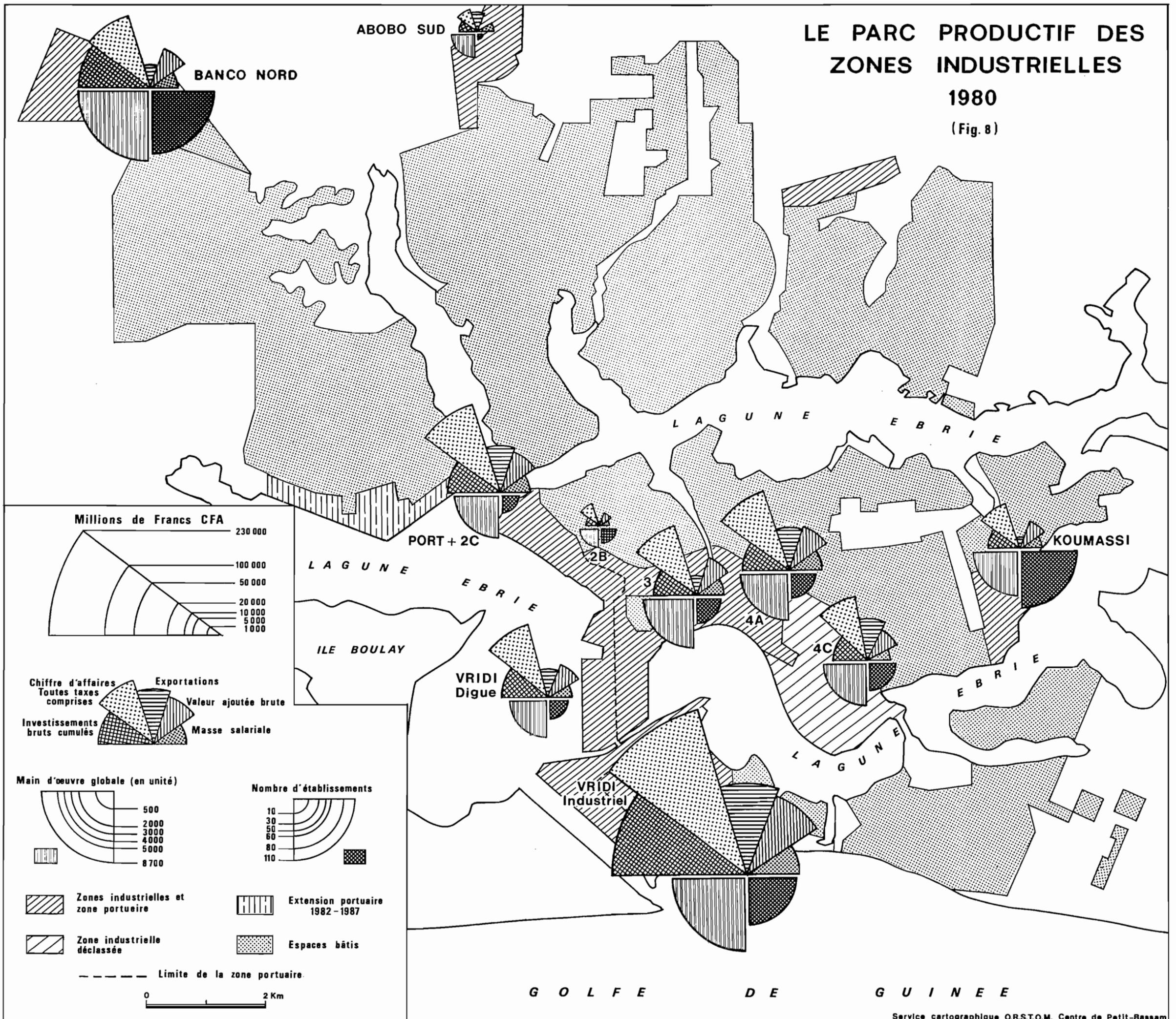


Fig:9 REPARTITION DES INDICATEURS PAR ZONES (avec la SIR)

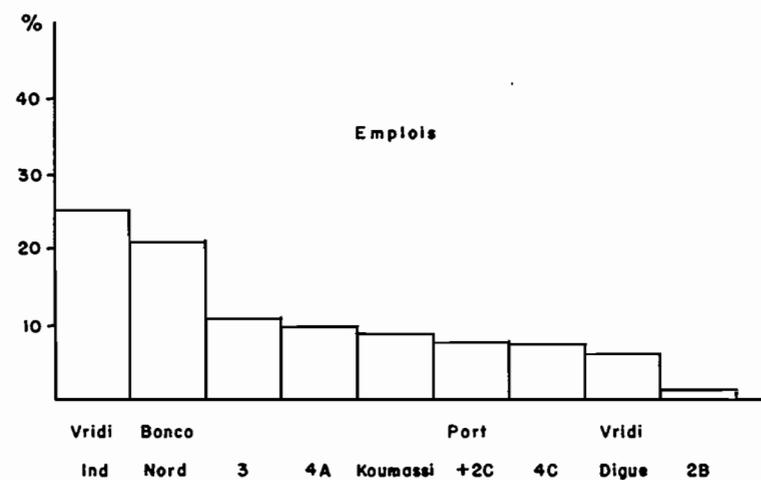
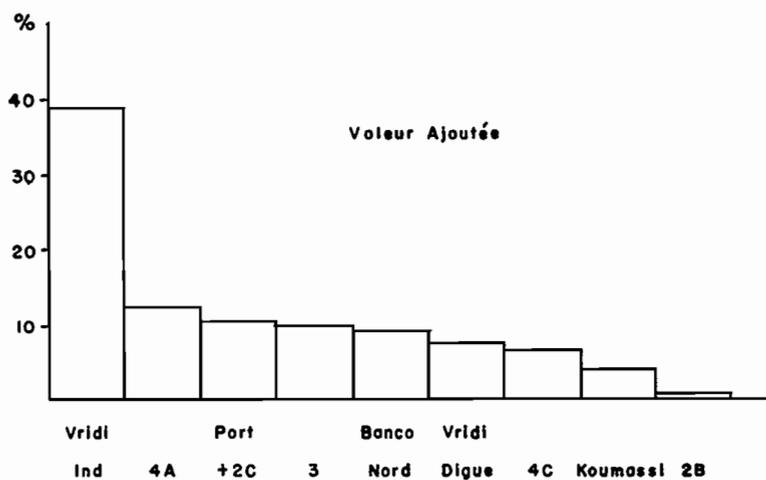
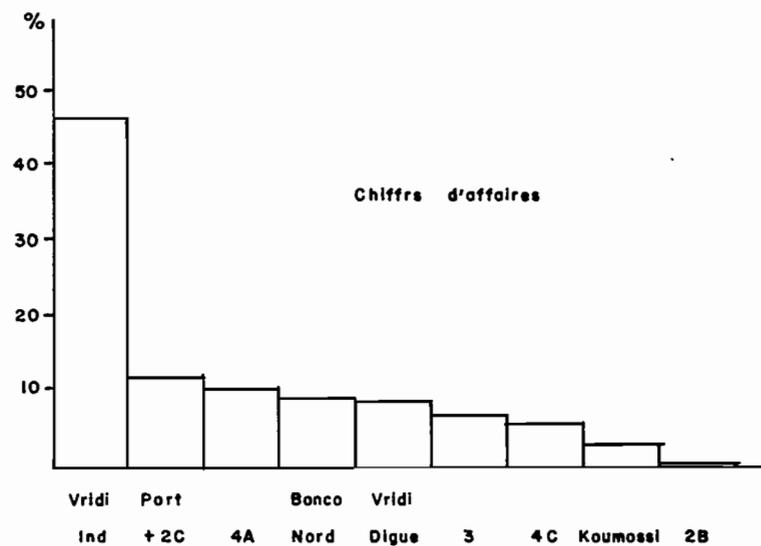
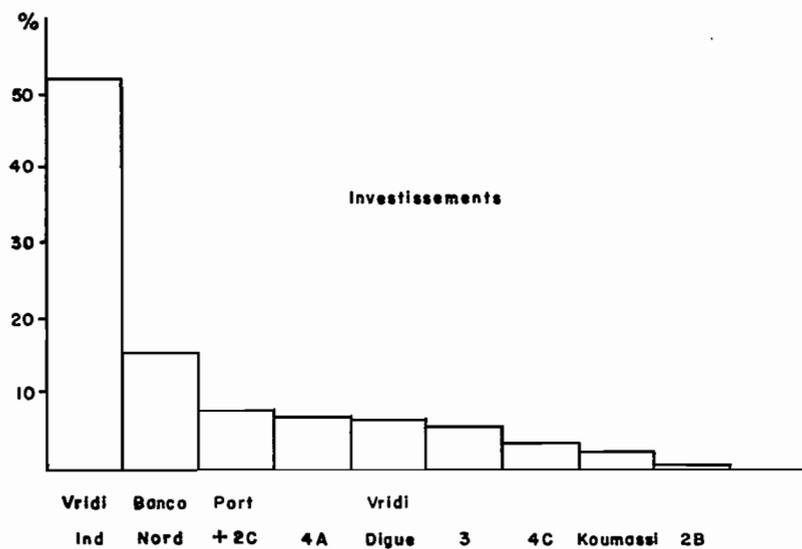


Fig:10 REPARTITION DES INDICATEURS PAR ZONES (sans la SIR)

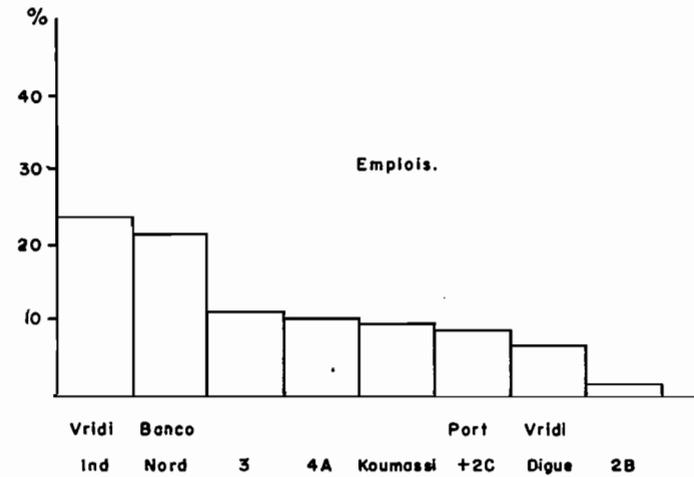
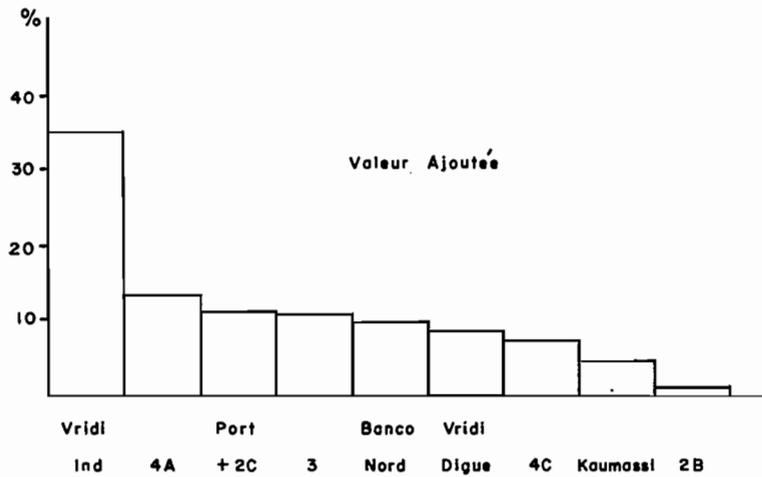
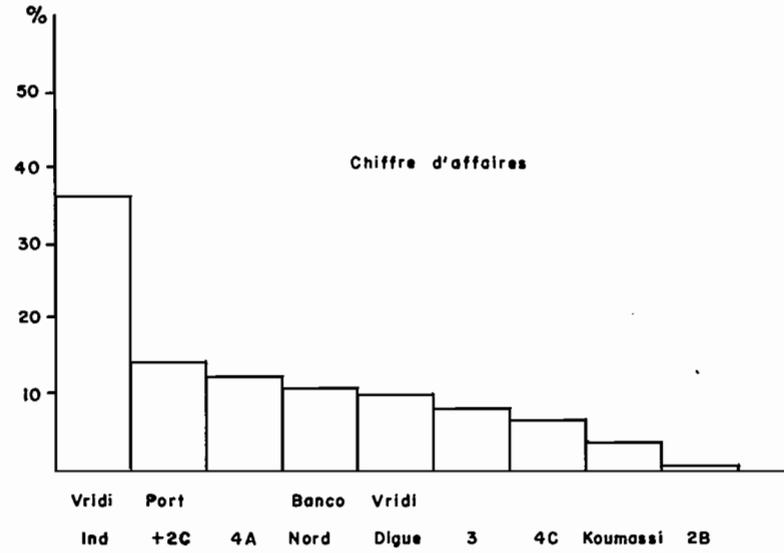
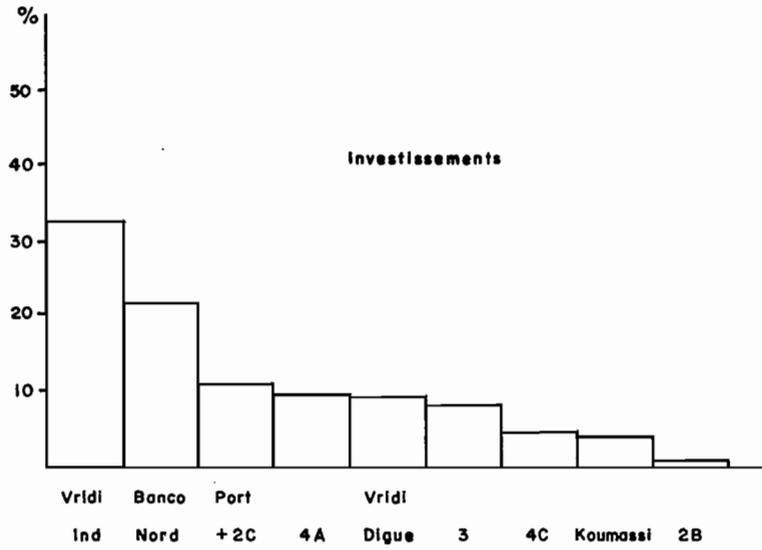


Fig:11

POIDS DES ZONES DANS L'ACTIVITE

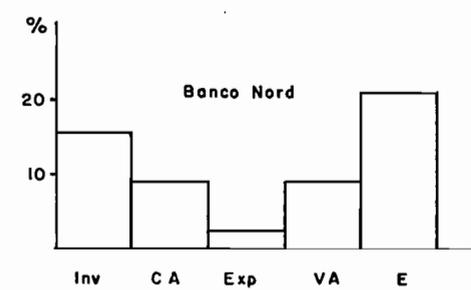
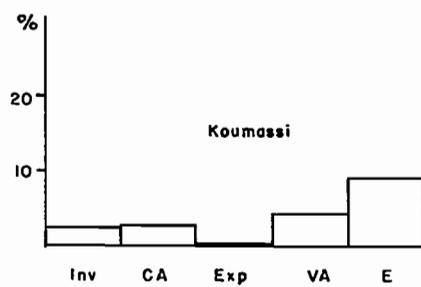
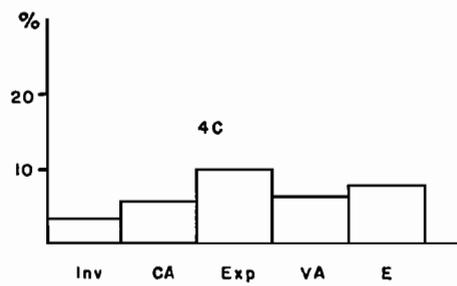
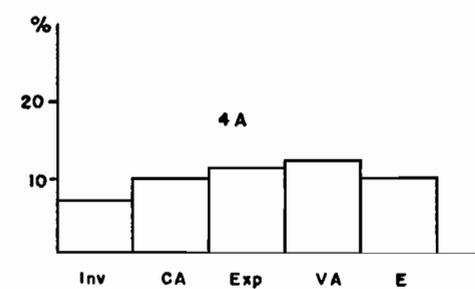
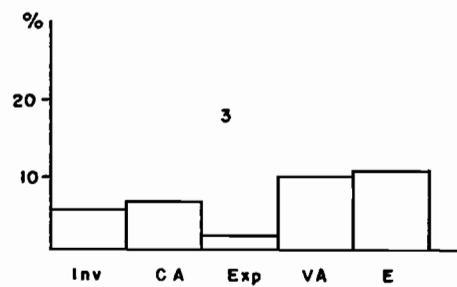
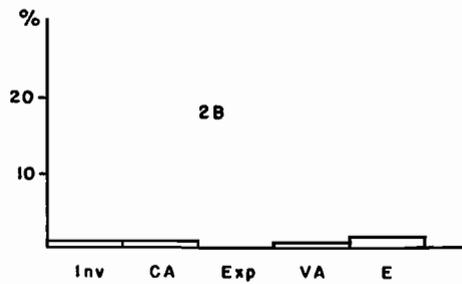
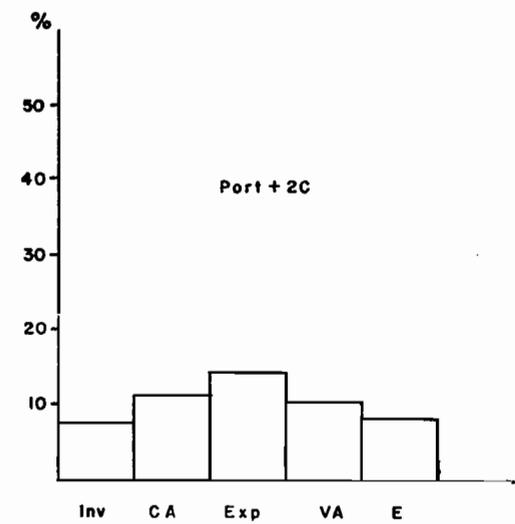
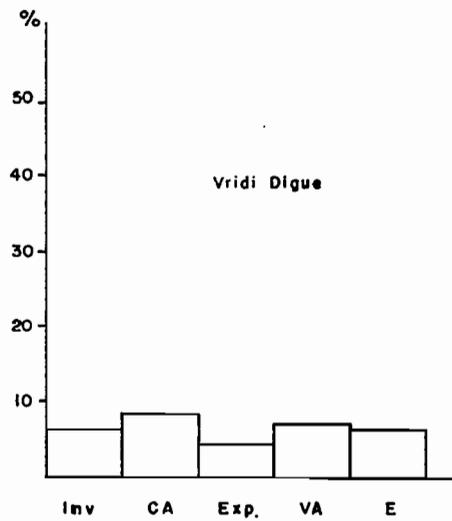
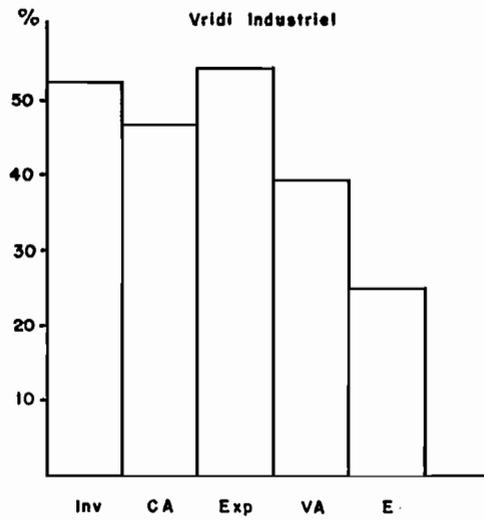


Tableau 13 : REPARTITION DES INDICATEURS PAR GROUPES DE ZONES

	Anciennes zones de l'île de Petit Bassam (port + zones 2, 3, 4)		Remblais industriels de Vridi (Vridi digue + Vridi ind.)		Zones d'équilibre de 1ère ou 2è génération (Banco N.- Koumassi)	
	Avec SIR	Sans SIR	Avec SIR	Sans SIR	Avec SIR	Sans SIR
Inv.	23,6 %	33,3 %	58,6 %	41,3 %	17,8 %	25,4 %
C.A.	33,9 %	40,6 %	54,7 %	45,7 %	11,4 %	13,7 %
V.A.	40,2 %	42,8 %	46,8 %	43,3 %	13,0 %	13,9 %
Emplois	39,8 %	40,6 %	32,4 %	31,1 %	27,8 %	28,3 %

. Les anciennes zones industrielles, programmées dans le Plan Badani (1952) et aménagées sur l'île de Petit Bassam consécutivement à l'ouverture du canal de Vridi (23 juillet 1950) et à la réalisation du premier Plan Directeur du Port (1951-1967), n'ont certes plus la prépondérance, comme dans les années 1960-1965, mais elles conservent la première place pour le nombre d'emplois offerts.

. Depuis 1970, le phénomène majeur est incontestablement l'affirmation progressive de la primauté de la zone industrielle de Vridi, résultat d'une immense opération combinée de conquête industrialo-portuaire de la lagune et de la presqu'île de Vridi, dont les travaux ont débuté en mars 1965 (réalisation d'une digue artificielle de 1700 m x 1050 m, remblaiement des zones basses de la presqu'île) et dont les dernières opérations (aménagement des quais Sud en eau profonde avec un terminal à conteneurs et une plate forme roll-on-roll-off) ont été menées à bien entre 1977 et 1981. En 1980, les 90 établissements industriels de Vridi représentent plus de la moitié des investissements totaux, et même sans tenir compte des indicateurs de la raffinerie de pétrole, l'ensemble (Vridi-Digue + Industriel) est au premier rang pour les investissements, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée.

Enfin, parmi les "zones d'équilibre" successivement programmées depuis 1960, deux seulement ont été réellement aménagées (Koumassi, Banco-Nord); celle d'Abobo-Sud ne compte que deux établissements manufacturiers, celle d'Abobo-Nord doit surtout accueillir la gare de triage et les nouveaux ateliers de la RAN (dont le desserrement a été différé du fait du coût du projet et des difficultés

budgétaires) ainsi que les Halles Centrales d'Abidjan, le parc industriel de la Riviera est en grande partie colonisé par l'habitat spontané et l'aménagement de la future zone industrialo-portuaire de Locodjro (Banco Sud) dépend des travaux d'extension portuaire qui n'ont toujours pas été entrepris à la mi-1983. Dans ces conditions, le poids relatif des zones d'équilibre reste faible même s'il progresse depuis 1970, en particulier du fait du remplissage, depuis 1976, de la zone de Banco Nord.

. Les disparités ne se résument pas aux seules localisations; les inégalités de rapport entre indicateurs dans chaque parc apparaissent à la lecture de la carte (fig. 8), en référence à l'abaque commune. C'est pourquoi sans entrer dans les détails de la composition du parc de chaque zone, une première typologie fondée sur les rapports entre indicateurs privilégiant les conséquences de l'investissement sur la création de richesses et d'emplois (CA/I; VA/I; E/I) et élaborée à partir de la méthode des écart-types, peut être établie.

Tableau 14 : TYPOLOGIE DES ZONES A PARTIR DE 'L'EFFET INVESTISSEMENT'

	CA/I				E/I			
VA/I	+ 2 σ	+ 1 σ	- 1 σ	- 2 σ	+ 2 σ	- 1 σ	- 1 σ	- 2 σ
+ 2 σ	4C	2B			2B	4C		
+ 1 σ		4A	3, K		K	3, 4A		
- 1 σ		Port Digue					Port Digue	
- 2 σ				Banco Nord Vridi Ind.		Banco Nord		Vridi Ind.

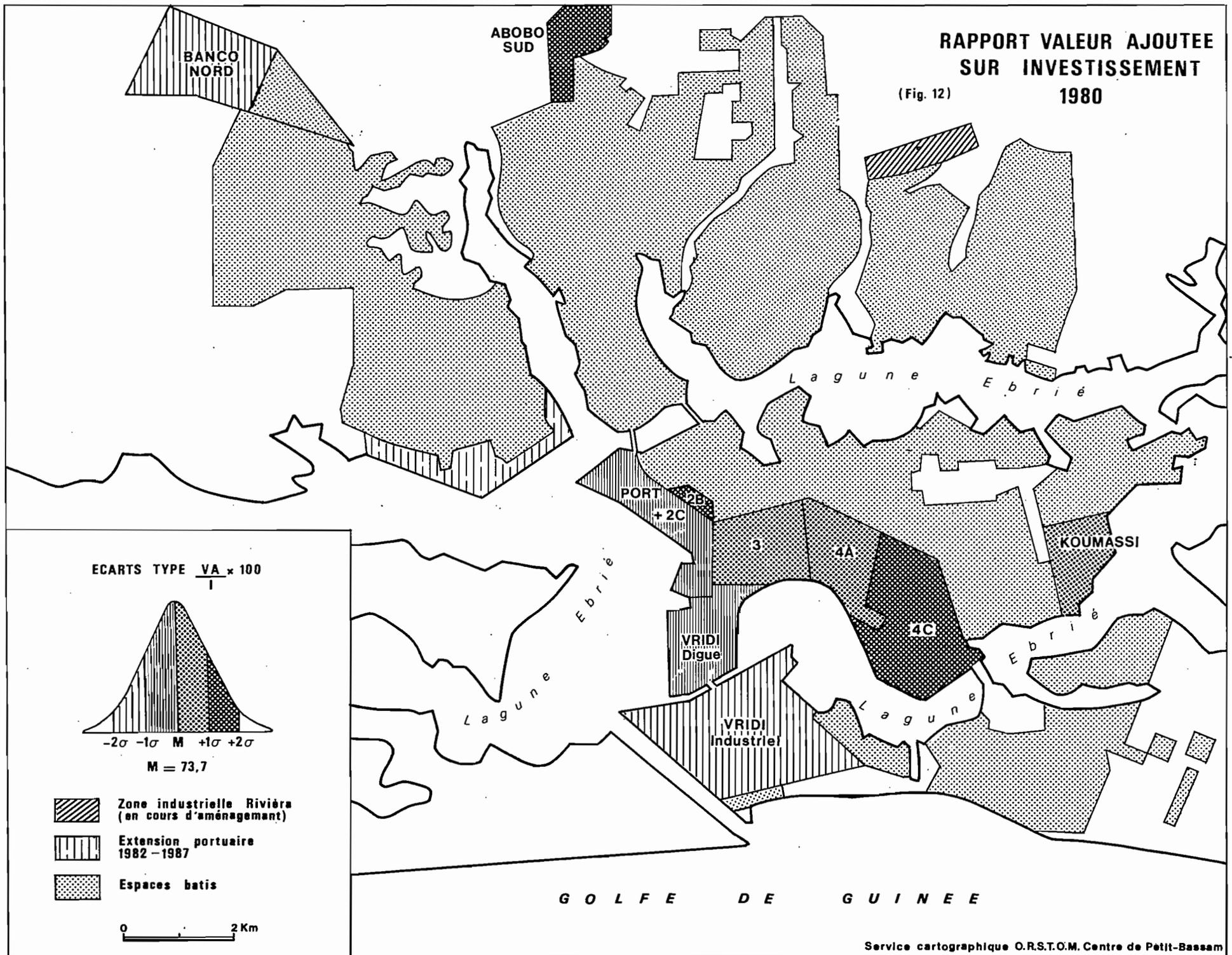
Une distinction apparaît entre :

- les zones où l'investissement est fortement inducteur de valeur ajoutée et d'emplois par rapport à la moyenne de l'ensemble du parc (2B, 4C);
- les zones où le rapport VA/I reste supérieur à la moyenne, mais où les effets sont inégaux (3, 4A; Koumassi), toujours positifs pour l'emploi mais en dessous de la moyenne pour les chiffres d'affaires en zone 3 et à Koumassi;

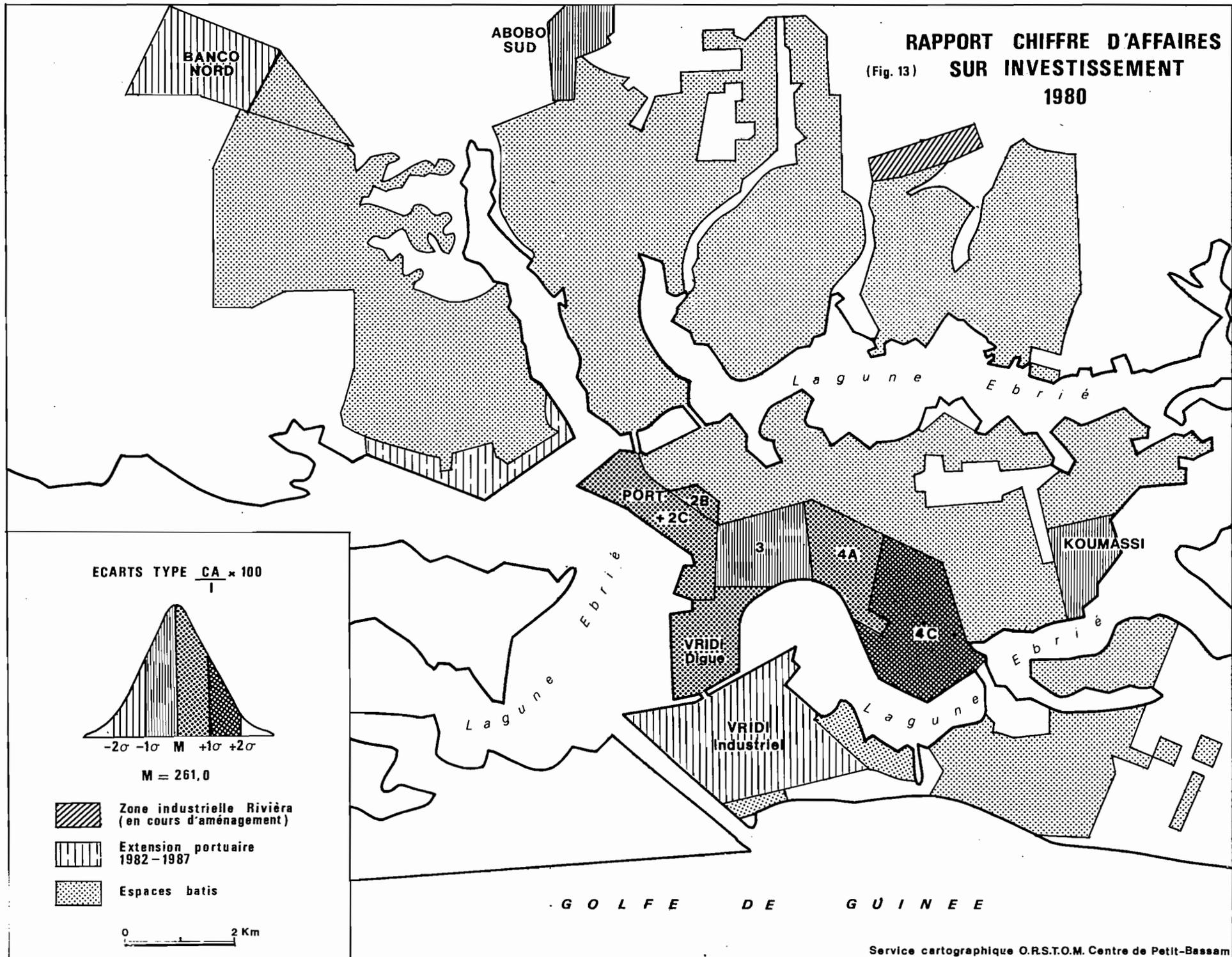
RAPPORT VALEUR AJOUTEE SUR INVESTISSEMENT

(Fig. 12)

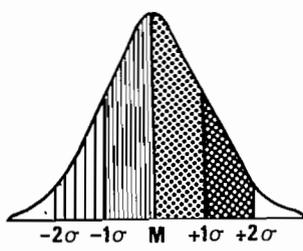
1980



**RAPPORT CHIFFRE D'AFFAIRES
SUR INVESTISSEMENT
1980**
(Fig. 13)



ECARTS TYPE $CA \times 100$



M = 261,0

-  Zone industrielle Riviéra (en cours d'aménagement)
-  Extension portuaire 1982 - 1987
-  Espaces bâtis

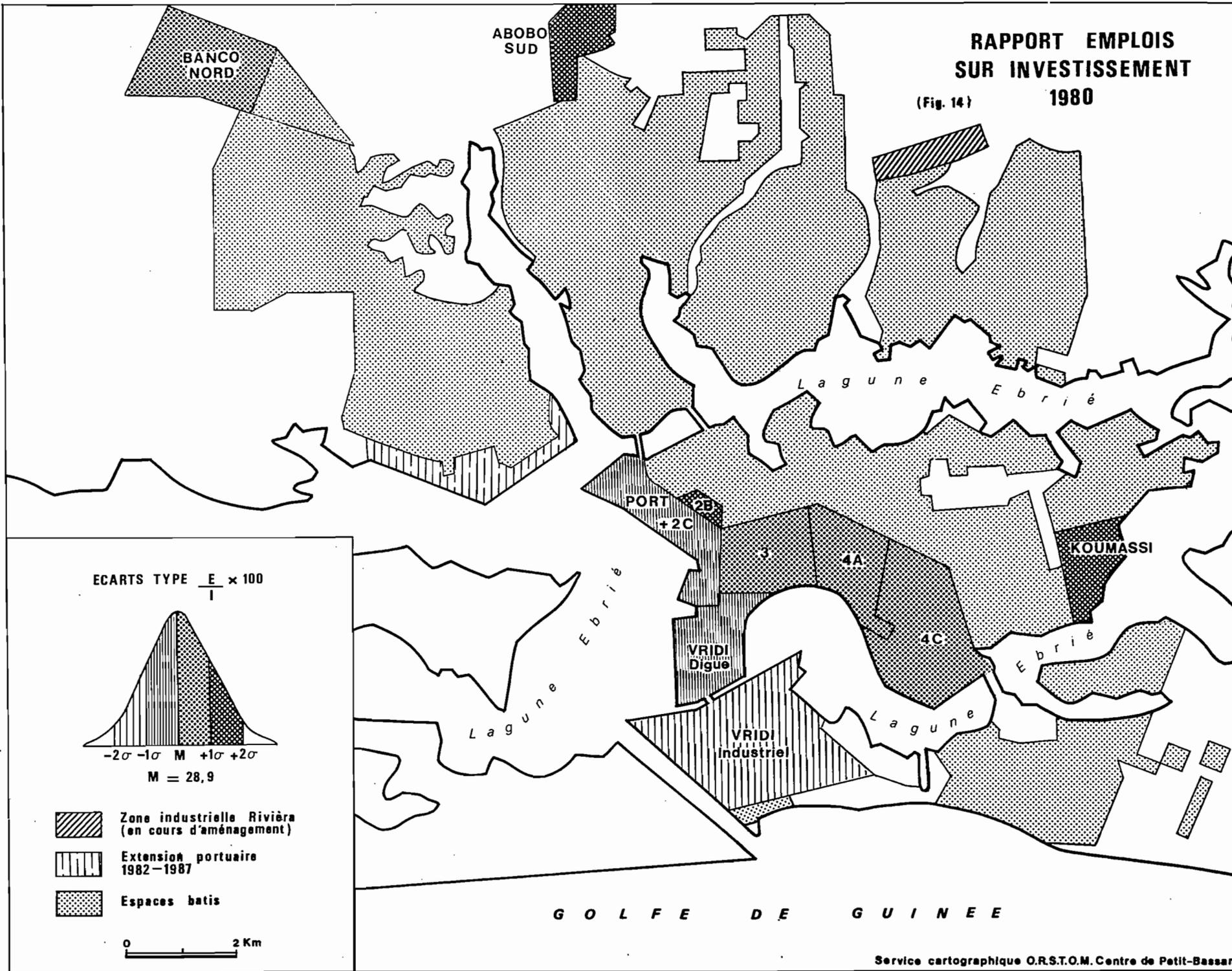
0 ——— 2 Km

G O L F E D E G U I N E E

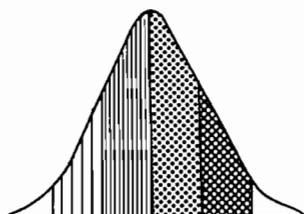
RAPPORT EMPLOIS SUR INVESTISSEMENT

(Fig. 14)

1980



ECARTS TYPE $\frac{E}{I} \times 100$



M = 28,9

-  Zone industrielle Riviera (en cours d'aménagement)
-  Extension portuaire 1982-1987
-  Espaces bâtis

0 ————— 2 Km

- les zones où le rapport VA/I est inférieur à la moyenne, où les chiffres d'affaires demeurent importants relativement à l'investissement, mais où l'induction d'emplois devient moins forte (Port + 2C, Vridi-digue);
- la zone la plus capitaliste, où l'ampleur des investissements n'a pas pour contrepartie la création d'une très forte valeur ajoutée et de nombreux emplois par rapport à la moyenne du parc de la capitale (Vridi-industriel). Pour la zone de Banco Nord, l'insuffisance des données disponibles et de la collecte pour la valeur ajoutée expliquent la position à moins 2 écart-types dans le rapport VA/I; en fait, la composition et la structure du parc rapprochent la zone de Banco Nord de celle de Koumassi, comme l'indique en partie le rapport E/I.

Une remarque s'impose : c'est dans les anciennes zones industrielles de l'île (auxquelles il convient de joindre Koumassi) que les effets de l'investissement sur la valeur ajoutée et l'emploi sont les plus importants relativement à la moyenne; au contraire, les remblais industriels récents apparaissent comme plus capitalistes, la zone de Banco Nord possédant les deux caractères. Cela conduit à s'interroger sur la distribution des activités au sein des zones industrielles, sur la composition et la structure de chaque zone.

2. La répartition des activités dans les zones industrielles

. Les différentes activités sont pour la plupart assez bien représentées dans chacune des zones : on retrouve ainsi les branches textiles et métallurgiques dans les 9 zones, les industries alimentaires, la chimie et l'élaboration des matériaux de construction dans 8 zones, les industries diverses dans 7 zones; seuls les établissements travaillant le bois sont un peu moins diffus dans l'espace industriel (4 zones sur 9).

**Tableau 15 : REPARTITION DES 401 ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS PAR
BRANCHES ET PAR ZONES EN 1980**

	Port + 2C	2B	3	4A	4C	Vridi Ind.	Vridi Digue	Koumassi	Banco Nord
06 - 10	11	-	4	3	3	10	3	3	5
11 + 12	1	3	3	8	4	8	1	7	14
13	-	2	-	-	7	-	-	52	9
14 - 16	-	2	8	6	5	20	3	9	13
17	2	1	2	3	4	2	-	6	7
18 - 20	1	3	7	12	10	34	5	20	22
21	-	2	7	1	9	4	-	6	4
TOTAL	15	13	31	33	42	78	12	103	74

. En réalité, compte tenu de la taille et des performances des établissements, les phénomènes de concentration caractérisant la distribution de la production paraissent beaucoup plus significatifs; puisqu'il s'agit, en fin de compte, de réfléchir sur la signification de la "solidarité industrialo-portuaire", un regroupement a été opéré en fonction des distances et de la plus ou moins grande contiguïté spatiale entre les équipements portuaires et les zones industrielles.

Tableau 16 : REPARTITION DE LA MAJORITE DES C.A. PAR BRANCHES ET PAR ZONES

	Arc portuaire		Z.I. de l'île				Z.I. d'équilibre	
	Port + 2C	Vridi (ind. + digue)	2B	3	4A	4C	Koumassi	Banco N.
+ de 50 % du C.A. dans :								
. 1 zone								
-Ind. chimiques avec SIR		80,5%						
sans SIR		61,6%						
- Mat. de const.	70,3%							
- Ind. métall.		70,0%						
. 2 zones								
- Ind. alimentaires	26,9%	36,7%						
- Ind. textiles		25,9%			37,3%			
- Ind. de bois						31,9%	36,3%	
- Ind. diverses				35,4%				27,6%
+ de 30 % du C.A. dans :								
. 1 zone								
- Ind. chimiques avec SIR		80,5%						
. 2 zones								
- Ind. chimiques sans SIR		61,6%		18,5%				
- Mat. de const.	70,3%							19,7%
- Ind. métall.		70,0%			15,4%			
. 3 zones								
- Ind. textiles		25,9%			37,3%			28,4%
- Ind. du bois						31,9%	36,3%	24,7%
- Ind. diverses				35,4%		19,1%		27,6%
. 4 zones								
- Ind. alimentaires	26,9%	36,7%				11,4%		9,7%

. Avec plus de la moitié de leur chiffre d'affaires fournie par une seule zone et 80 % par deux zones, les productions chimiques, métallurgiques et la fabrication des matériaux de construction apparaissent à la fois comme les plus regroupées et les plus solidaires de l'arc portuaire. Parmi les autres branches, la concentration spatiale des productions reste importante, puisque 2 zones sur 9 fournissent plus de la moitié du chiffre d'affaires des industries considérées; mais si la proximité de l'arc portuaire demeure largement la règle pour les industries alimentaires, les industries du textile de l'habillement et du cuir, le travail du bois et les industries diverses sont beaucoup mieux représentées dans les anciennes zones de l'île et dans les zones d'équilibre.

. En considérant les localisations non plus en fonction des branches mais en rapport avec l'origine des matières premières et la destination des produits, il apparaît que :

- les industries valorisant les matières premières nationales pour l'exportation ne sont représentées que dans 5 zones sur 9; leur production est presque négligeable dans les zones d'équilibre, mais si l'arc portuaire reste prépondérant (conserveries, filière cacao), les anciennes zones industrielles réalisent près de 40 % du chiffre d'affaires de l'ensemble, du fait de la présence de grands établissements des filières café (CAPRAL) et cacao (SACO);
- les industries d'import-substitution et les filières nationales sont partout présentes, mais avec une distribution inégale : la production de l'import-substitution est ainsi relativement plus importante dans les anciennes zones que dans les zones d'équilibre, qui réalisent en revanche une part plus grande du chiffre d'affaires des filières nationales.

Tableau 17 : REPARTITION DES C.A. PAR ZONES ET PAR TYPES D'ACTIVITES

	Import-substitution		Valorisation pour l'Exportation	Filières nationales
	avec SIR	sans SIR		
<i>Arc portuaire</i>	69,6 %	60,4 %	56,8 %	56,8 %
dont				
- Port + 2C	11,0 %	14,3 %	21,0 %	6,0 %
- Vridi Digue	4,3 %	5,6 %	-	29,1 %
- Vridi Ind.	54,3 %	40,5 %	35,8 %	21,7 %
<i>Anciennes Z.I.</i>	21,0 %	27,4 %	39,1 %	19,2 %
dont				
- 2B	0,6 %	0,8 %	-	0,9 %
- 3	9,0 %	11,7 %	-	1,5 %
- 4A	7,4 %	9,7 %	19,1 %	13,9 %
- 4C	4,0 %	5,2 %	20,0 %	2,9 %
<i>Z.I. d'équilibre</i>	9,4 %	12,2 %	4,1 %	24,0 %
dont				
- Koumassi	2,7 %	3,5 %	-	5,2 %
- Banco Nord	6,7 %	8,7 %	4,1 %	18,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

. La répartition des fonctions économiques entre les différents espaces productifs montre :

- une très forte concentration des industries d'équipement et surtout des industries intermédiaires autour du 1'arc portuaire et dans la zone de Vridi-industriel qui réalise 66,1 % du chiffre d'affaires des industries d'équipement et 82,6 % (70,9 % sans la SIR) de celui des industries intermédiaires;
- une distribution relativement plus lâche des industries de consommation, assez bien réparties entre les différents espaces; seules les zones 2B, 4C et Koumassi ont un poids relatif faible.

Tableau 18 : REPARTITION DES C.A. PAR FONCTIONS ECONOMIQUES ET PAR ZONES

	Industries d'équipement	Industries intermédiaires		Industries de consommation
		Avec SIR	Sans SIR	
<i>Arc portuaire</i>	67,3 %	82,6 %	70,9 %	52,3 %
dont				
- Port + 2C	1,2 %	9,0 %	15,1 %	16,2 %
- Vridi digue	4,2 %	0,3 %	0,6 %	17,0 %
- Vridi-Ind.	61,9 %	73,3 %	55,2 %	19,1 %
<i>Anciennes Z.I.</i>	21,0 %	11,9 %	19,6 %	32,7 %
dont				
- 2B	0,1 %	-	-	1,3 %
- 3	5,4 %	0,6 %	1,1 %	12,4 %
- 4A	9,6 %	5,4 %	9,1 %	14,2 %
- 4C	5,9 %	5,9 %	9,4 %	4,8 %
<i>Z.I. d'équilibre</i>	11,7 %	5,5 %	9,5 %	15,8 %
dont				
- Koumassi	8,6 %	0,6 %	1,2 %	3,2 %
- Banco Nord	3,1 %	4,9 %	8,3 %	11,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

3. La composition des parcs productifs

. Une première lecture de la carte des chiffres d'affaires permet d'esquisser la comparaison entre les différentes compositions par branches des parcs productifs de chaque zone.

Tableau 19 : COMPOSITION DE LA MAJORITE DU C.A. DES ZONES INDUSTRIELLES

	+ de 50 % du C.A.	+ de 80 % du C.A.
Dans 1 branche	. Vridi Ind. (sans SIR) : 14-16 . Port + 2C : 06-10 . Vridi-Digue : 06-10 . 4C : 06-10	
Dans 2 branches	. Vridi Ind. (sans SIR) : 14-16; 18-20 . 3 : 14-16; 06-10 . 4A : 11+12; 18-20 . Koumassi : 14-16; 18-20 . Banco Nord : 06-10; 11+12	. Vridi Ind. : 14-16; 18-20 . Port + 2C : 06-10; 17 . Vridi-Digue : 06-10; 18-20
Dans 3 branches	2B : 14+16; 11+12; 13	. 2B : 14-16; 11+12; 13 . 3 : 14-16; 06-10; 18-20 . 4A : 11+12; 18-20; 06-10 . 4C : 06-10; 18-20; 13 . Koumassi : 14-16; 18-20; 13
Dans 4 branches		. Banco Nord : 06-10; 11-12; 17; 14-16

Ce sont les zones constituant l'arc portuaire qui ont la production la plus importante mais aussi la moins diversifiée, alors que la répartition des chiffres d'affaires est mieux équilibrée dans les anciennes zones et surtout à Koumassi et à Banco Nord.

En étudiant les dominantes par la méthode de l'écart-type, on parvient aux mêmes conclusions.

**Tableau 20 : ECART-TYPES SUPERIEURS A LA MOYENNE DES C.A. PAR BRANCHES
ET PAR ZONES**

Branches Zones	06-10	11-12	13	14-16	17	18-20	21
Port + 2C	+2				+2		
Vridi Digue	+2					+1	
Vridi Ind.				+2		+1	
2B		+2	+2	+1			+2
3				+2			+2
4A		+2				+1	
4C	+1		+1				+1
Koumassi			+2	+1		+1	
Banco Nord		+2			+1		+1

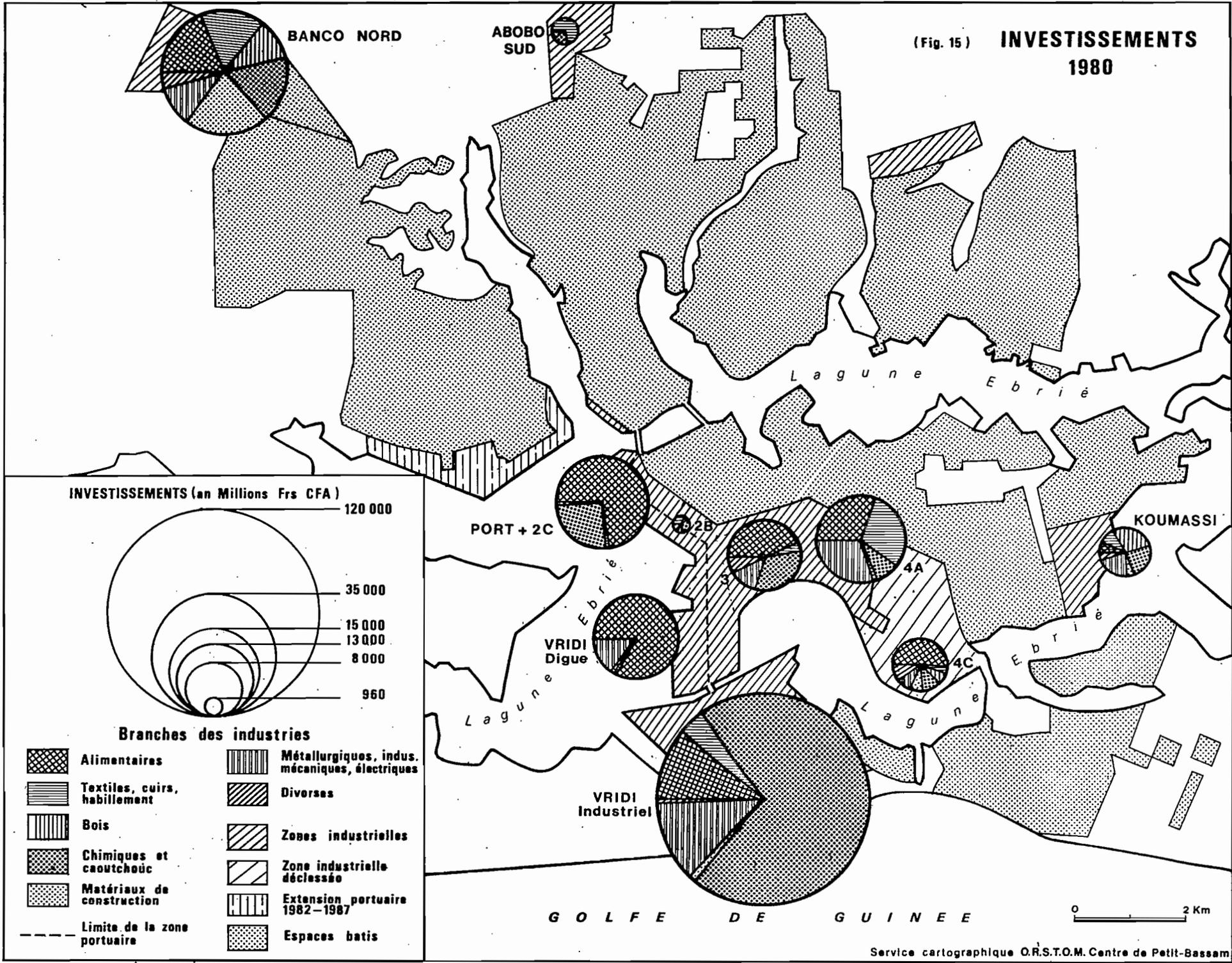
La méthode, fondée sur un calcul par rapport à la moyenne, donne certaines réalités (les industries alimentaires n'apparaissent pas dans les zones 3 et 4A, les activités métallurgiques disparaissent dans les zones 3 et 4C parce que leur part relative dans chaque zone est inférieure à la moyenne de l'ensemble des zones pour chaque branche considérée), mais le rapprochement des deux tableaux confirme bien que :

- les zones de l'arc portuaire ont une production dominée par des couples d'activités : alimentaires-matériaux de construction (Port + 2C); alimentaires-métallurgiques (Vridi-digue); chimiques-métallurgiques (Vridi Ind.);

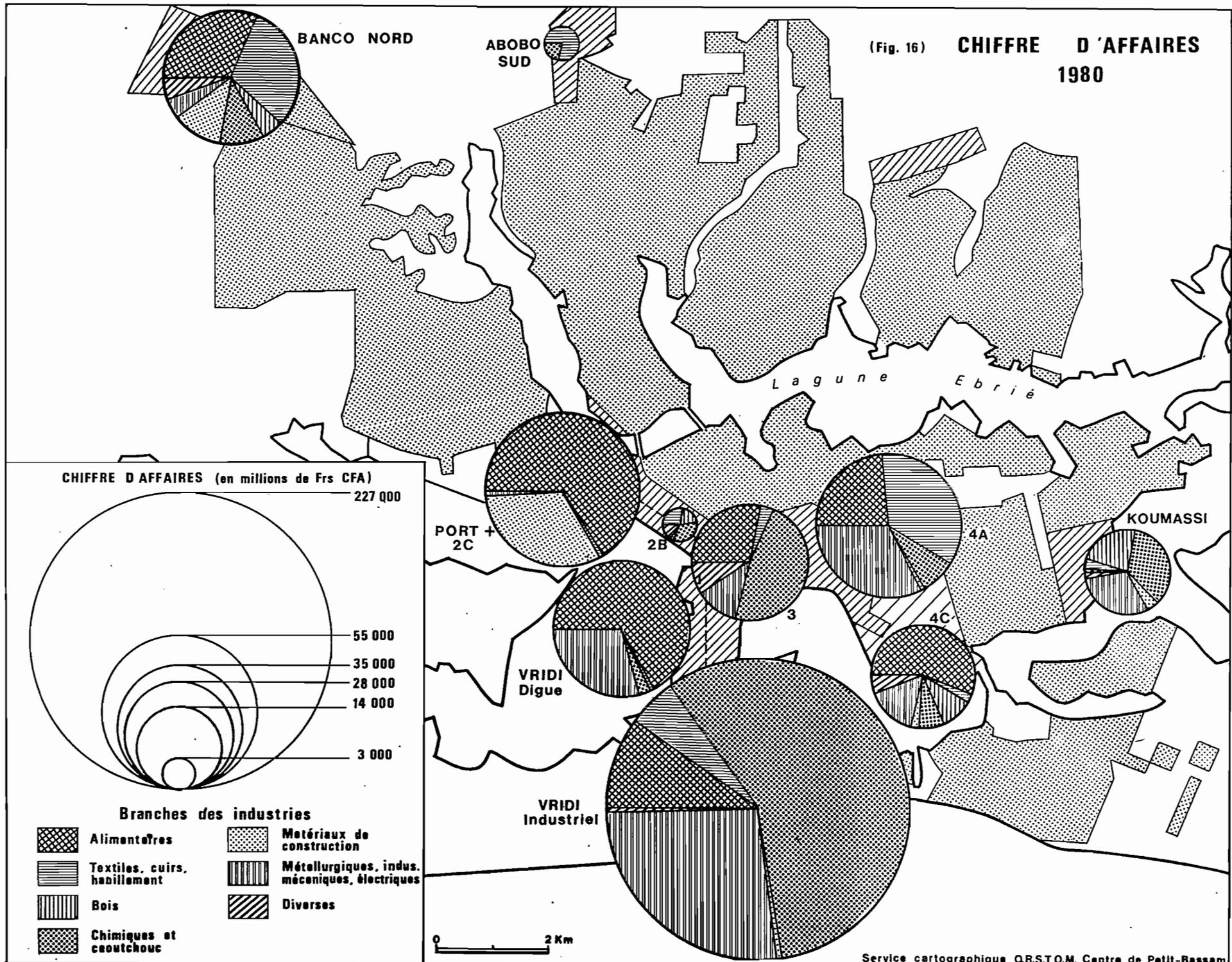
- les anciennes zones de l'île de Petit Bassam ont une production plus diversifiée, puisqu'apparaissent dans les dominantes par rapport à la moyenne des branches qui ne concourent pas à la fourniture des 50 % ou 80 % du chiffre d'affaires (branche 21 regroupant imprimeries et industries du papier);
- les zones d'équilibre - en particulier la zone de Banco Nord - ont une production variée et mieux répartie si on se réfère à la composition par branches productives.

. Une première explication à la typologie précédemment esquissée à partir des indicateurs peut ainsi être recherchée dans la composition des parcs. La production des zones de l'arc portuaire provient surtout de couples d'activités au sein desquelles les rapports VA/I ou E/I sont inférieurs aux moyennes de l'ensemble des activités, métallurgie exceptée (mais le poids de l'agro-alimentaire, et surtout de l'industrie chimique, compense largement les effets de la branche métallurgie à Vridi Industriel). Au contraire, la plus grande diversité de la production dans les anciennes zones et l'importance relative des branches plus fortement inductrices de valeur ajoutée et d'emplois (textile et habillement, industries des matières plastiques et du caoutchouc, métallurgie, travail du bois pour l'emploi, industrie du papier) expliquent le classement des zones de l'île. La zone du Banco procède, en fait, des deux compositions, puisqu'on y retrouve aussi bien des branches relativement peu inductrices (17; 06-10) et des branches qui le sont beaucoup plus (11 + 12; 21), dans des proportions presque comparables (43 % du C.A. pour les branches 06-10, 17; 36 % du C.A. pour les branches 11-12 et 21) mais avec un déséquilibre en faveur des activités moins inductrices.

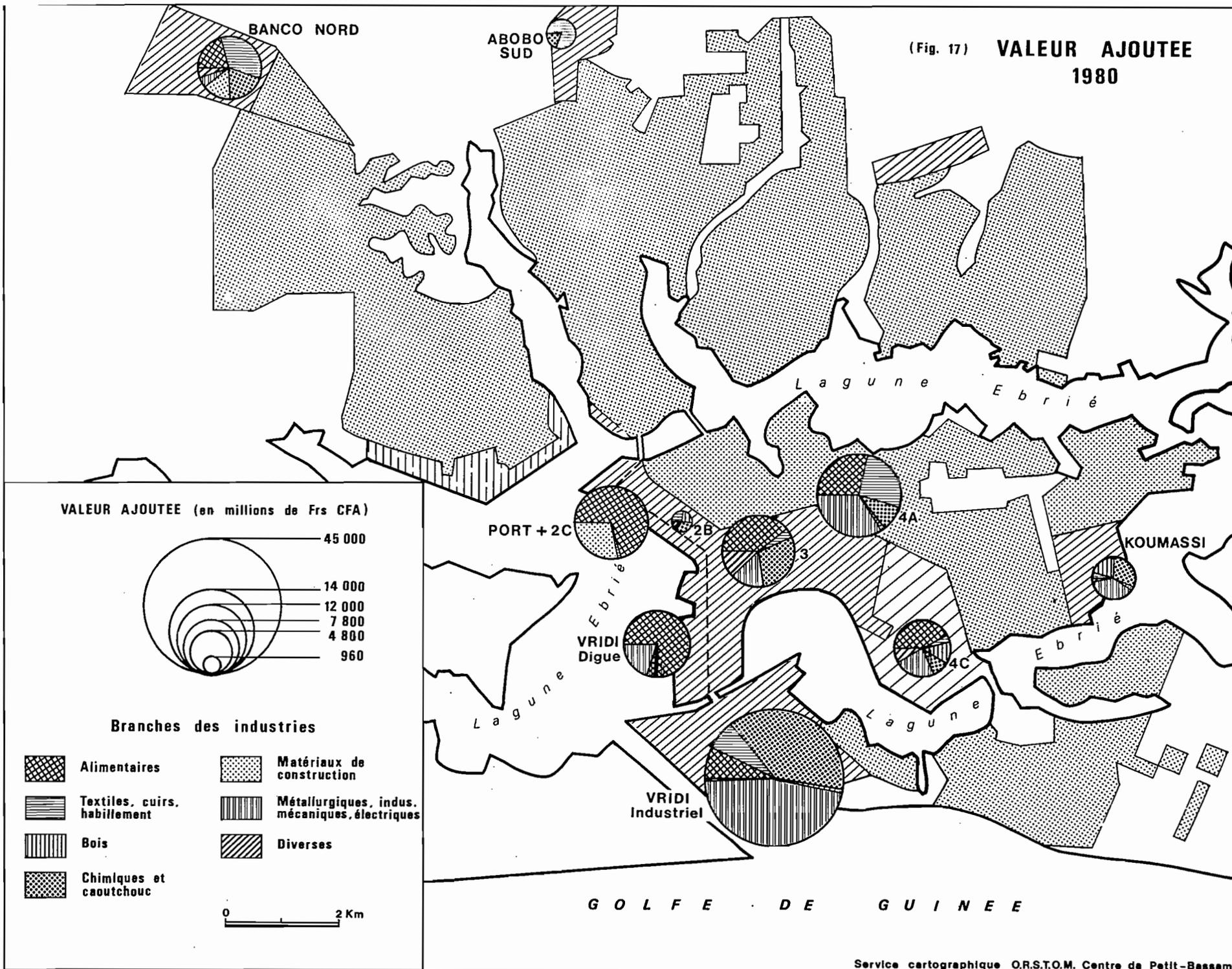
(Fig. 15) INVESTISSEMENTS 1980



(Fig. 16) **CHIFFRE D'AFFAIRES 1980**



(Fig. 17) VALEUR AJOUTEE
1980



(Fig. 18)

EMPLOIS 1980

BANCO
NORD

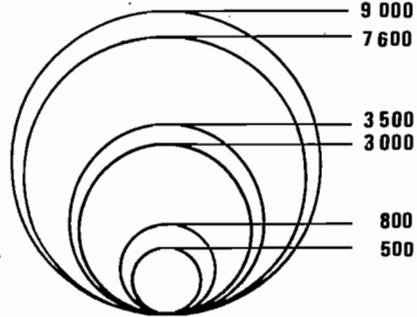
ABOBO
SUD

Lagune
Ebrié

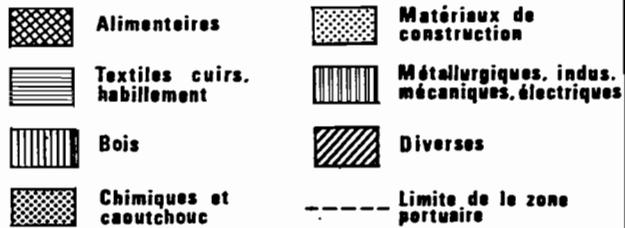
KOUMASSI

PORT + 2C

NOMBRE D'EMPLOIS (Unités)



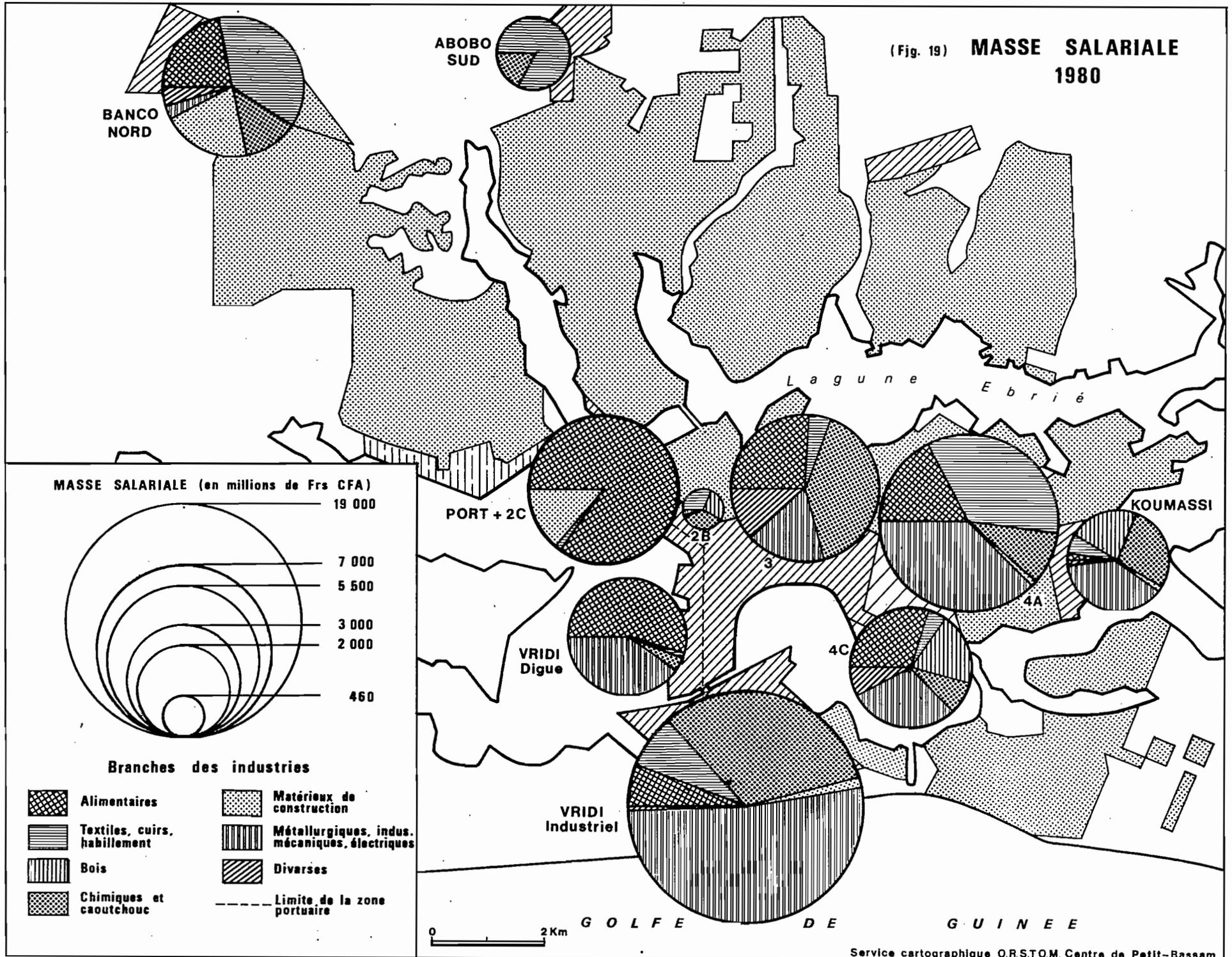
Branches des industries



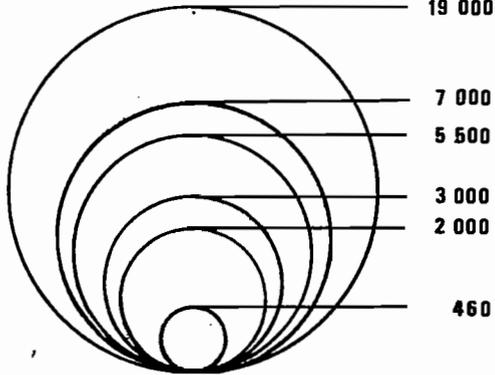
0 2Km

G O L F E D E G U I N E E

(Fig. 19) **MASSE SALARIALE**
1980



MASSE SALARIALE (en millions de Frs CFA)



Branches des industries

- | | |
|--|--|
|  Alimentaires |  Matériaux de construction |
|  Textiles, cuirs, habillement |  Métallurgiques, indus. mécaniques, électriques |
|  Bois |  Diverses |
|  Chimiques et caoutchouc |  Limite de la zone portuaire |

Tableau 21 : TAILLE MOYENNE DES ETABLISSEMENTS PAR ZONES

	Investissements (millions CFA)	C.A. (millions CFA)	V.A. (millions CFA)	M.S. (millions CFA)	Emplois (unités)
Port + 2C	1 157,6	3 678,3	814,3	197,7	359,2
Vridi-Digue	1 231,5	3 370,2	754,4	193,4	284,5
Vridi-Ind. .avec SIR	1 633,6	3 077,5	621,3	123,0	256,9
.sans SIR	719,9	2 014,5	532,8	114,6	223,7
2B	106,9	335,4	107,7	57,9	51,6
3	498,1	1 252,2	453,9	151,4	192,4
4A	604,2	1 870,5	556,6	141,7	275,0
4C	261,4	954,6	269,9	99,5	120,0
Koumassi	68,3	150,2	52,4	35,6	24,8
Banco Nord	472,1	566,1	141,9	59,6	87,0
Ensemble Z.I. (358 établis.) .avec SIR	646,6	1 371,8	328,8	141,5	98,2
.sans SIR	455,8	1 146,4	308,9	133,9	95,5

. La dimension moyenne des établissements et la distribution de ces derniers par catégories de taille au sein de chaque espace industriel constituent un second élément d'explication des disparités constatées.

. A l'examen des tailles moyennes, il apparaît que :

- ce sont les zones de l'arc portuaire qui ont les établissements de plus grande taille moyenne (sauf en ce qui concerne l'emploi pour Vridi-Industriel);
- dans les anciennes zones industrielles, les établissements ont une taille moyenne plus réduite quant aux investissements, mais les autres caractéristiques de taille prennent de l'ampleur (valeur ajoutée et emploi pour les zones 3 et 4A, chiffre d'affaires pour la zone 4A) du fait de la présence de quelques grands établissements (SOLIBRA, CAPRAL, ICODI, ALLIBERT, SIEM, SACO);

- dans les zones d'équilibre, les tailles moyennes sont toutes modestes, mais celles de Banco Nord dépassent nettement celles de Koumassi (6,9 fois pour l'investissement, 3,7 fois pour le chiffre d'affaires, plus de 3,5 fois pour l'emploi).

. La répartition des grands établissements constituant le noyau de base rend largement compte de ces déséquilibres : sur les 24 unités où l'investissement dépasse 1 500 millions CFA en 1980, 13 sont localisées dans l'arc portuaire (dont 8 à Vridi-Industriel), 6 dans les vieilles zones industrielles, 5 au Banco. Au-delà de ce simple constat, c'est à l'ensemble de l'armature de production de chaque groupe de zones qu'il faut recourir pour comprendre les disparités.

Tableau 22 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR CATEGORIES DE TAILLE
A. INVESTISSEMENTS (MILLIONS CFA)

	- de 150	150 - 699	700 - 1499	1500-3999	4000-10000	+ de 10000
Arc portuaire	30,7 %	36,6 %	19,8 %	7,9 %	3,0 %	2,0 %
Anciennes Z.I.	50,0 %	35,6 %	7,8 %	4,4 %	2,2 %	0
Banco Nord	57,9 %	30,9 %	6,5 %	4,7 %	0	0
Koumassi	92,5 %	6,4 %	1,1 %	0	0	0

B. CHIFFRE D'AFFAIRES (MILLIONS CFA)

	- de 150	150 - 649	650 - 1299	1300-2499	2500-10000	+ de 10000
Arc portuaire	20,8 %	24,7 %	13,8 %	12,9 %	23,8 %	4,0 %
Anciennes Z.I.	26,8 %	33,3 %	17,8 %	8,8 %	11,1 %	2,2 %
Banco Nord	67,3 %	22,4 %	4,7 %	2,8 %	2,8 %	0
Koumassi	81,6 %	10,8 %	5,4 %	1,1 %	1,1 %	0

C. EMPLOIS (UNITES)

	- de 25	25-55	56-120	121-199	200-500	+ de 500
Arc portuaire	20,8 %	22,8 %	21,8 %	11,9 %	17,8 %	4,9 %
Anciennes Z.I.	20,0 %	20,0 %	28,9 %	11,1 %	18,9 %	1,1 %
Banco Nord	33,6 %	38,3 %	17,8 %	1,9 %	6,5 %	1,9 %
Koumassi	60,2 %	26,9 %	7,5 %	4,3 %	0	1,1 %

- L'arc portuaire est doté d'une armature complète, caractérisée par :

- . la place importante des grands établissements; dans 32,8 % d'entre-eux, les investissements dépassent 700 millions CFA, 40,7 % ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 300 millions CFA et 22,7 % emploient plus de 200 salariés,
- . le plus fort pourcentage d'unités moyennes pour l'investissement (150 à 699 millions CFA), classement qu'on ne retrouve cependant pas dans le domaine des chiffres d'affaires et de l'emploi;
- . le moindre pourcentage de petits établissements, dont la valeur absolue est également la plus faible.

Dans les anciennes zones industrielles de l'île de Petit Bassam l'armature reste complète, mais :

- . on compte moins de grands établissements dans le parc; les investissements ne dépassent 700 millions CFA que pour 14,4 % des unités, et 22,1 % ont un chiffre d'affaires excédant 1 300 millions CFA; en revanche, 1 usine sur 5 emploie plus de 200 salariés,
- . le poids relatif des établissements moyens est à souligner; il reste comparable à celui de l'arc portuaire pour les investissements, et est bien supérieur dans les catégories moyennes de chiffre d'affaires (650 à 1 299 millions CFA) et surtout d'emplois, puisque 40,0 % des établissements emploient 56 à 199 salariés, ce qui constitue le plus fort pourcentage de tous les parcs,

. la part des petits établissements s'accroît; dans la moitié des usines, l'investissement est inférieur à 150 millions CFA et plus du quart des unités ont un chiffre d'affaires qui ne dépassent pas cette somme.

- Les armatures des zones d'équilibre sont incomplètes et les disparités entre Koumassi et Banco Nord sont nombreuses.

. Les grands établissements sont mal représentés; à Koumassi, on ne trouve aucune unité dans les tranches d'investissements supérieures à 1 500 millions CFA, 2 unités sur 93 ont un chiffre d'affaires dépassant 1 300 millions CFA et 1 seule emploie plus de 200 salariés; au Banco, le poids relatif des grands établissements est un peu plus important, du fait de la présence de 5 des 24 unités du noyau de base.

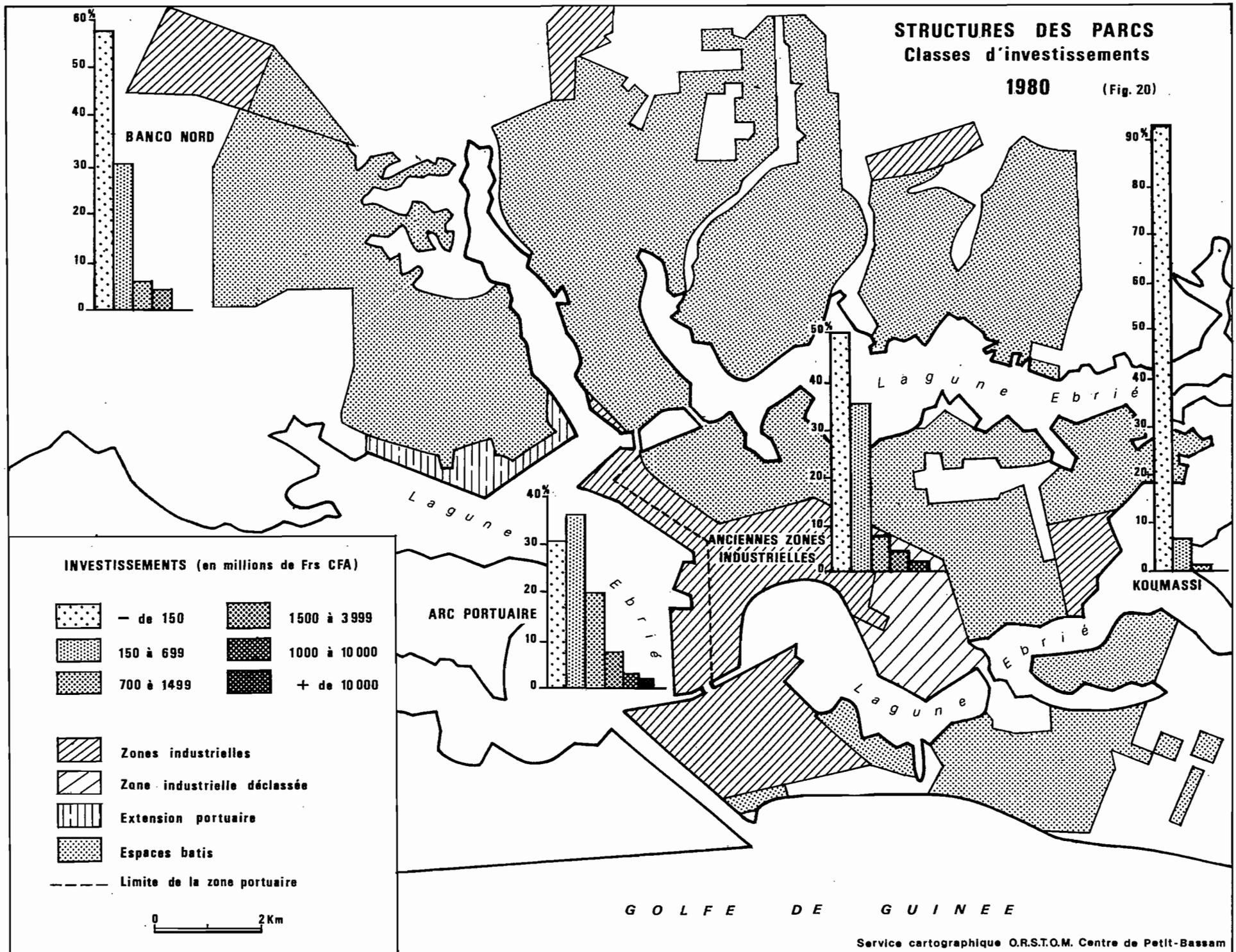
. Mieux représentées à Banco Nord surtout pour les investissements et à un moindre degré pour l'emploi - les unités moyennes n'occupent cependant qu'une place restreinte en regard des autres parcs.

. Ce sont les petits établissements qui constituent l'essentiel de l'armature de production, en particulier à Koumassi où ils sont largement majoritaires dans les tranches inférieures.

- L'agencement spatial des différentes armatures reflète bien la diversité des structures : le poids paysagique des grands établissements de l'arc portuaire est d'autant plus important que les couples d'activités dominantes sont composés de branches fortement consommatrices d'espace, dont la superficie moyenne des lots est la plus élevée; à l'image de la structure, la distribution des lots industriels par classes de superficie dans les anciennes zones de l'île de Petit Bassam est plus équilibrée, et Koumassi apparaît bien comme l'espace privilégié des petites unités. Mais au-delà de ces constats de disparités, c'est l'agencement général de tout ce parc productif qui pose problème : l'arc portuaire rassemble en effet 60,3 % des surfaces industrielles manufacturières contre 11,8 % aux zones 2B, 3, 4A et 4C et 27,9 % aux zones d'équilibre. Cette "solidarité industrialo-portuaire" et, plus généralement la concentration de l'appareil manufacturier à Abidjan, méritent une analyse plus approfondie que le classique recours à l'explication par l'évidence "naturelle".

STRUCTURES DES PARCS Classes d'investissements

1980 (Fig. 20)

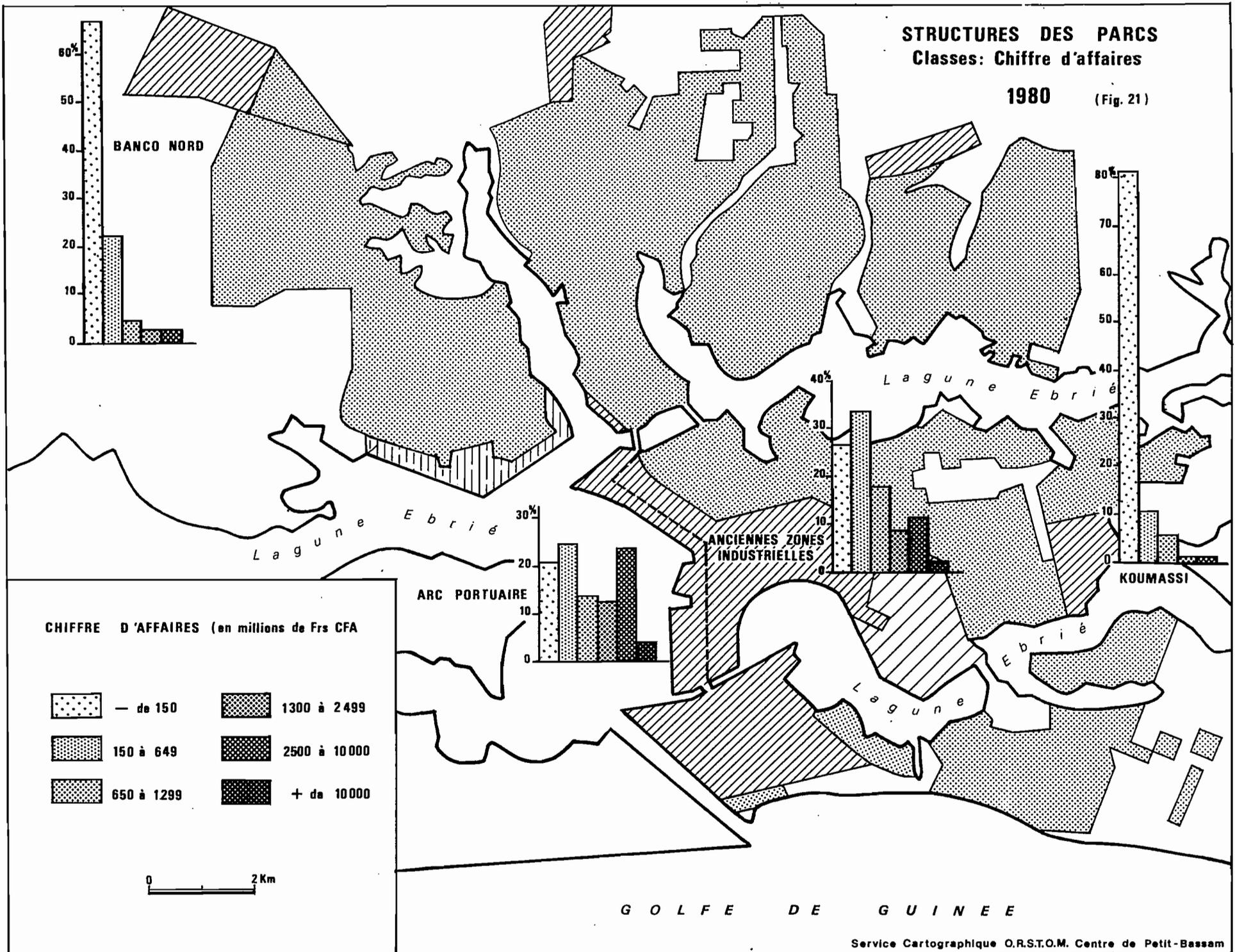


STRUCTURES DES PARCS

Classes: Chiffre d'affaires

1980

(Fig. 21)



STRUCTURES DES PARCS

Emplois : Classes des effectifs

1980

(Fig. 22)

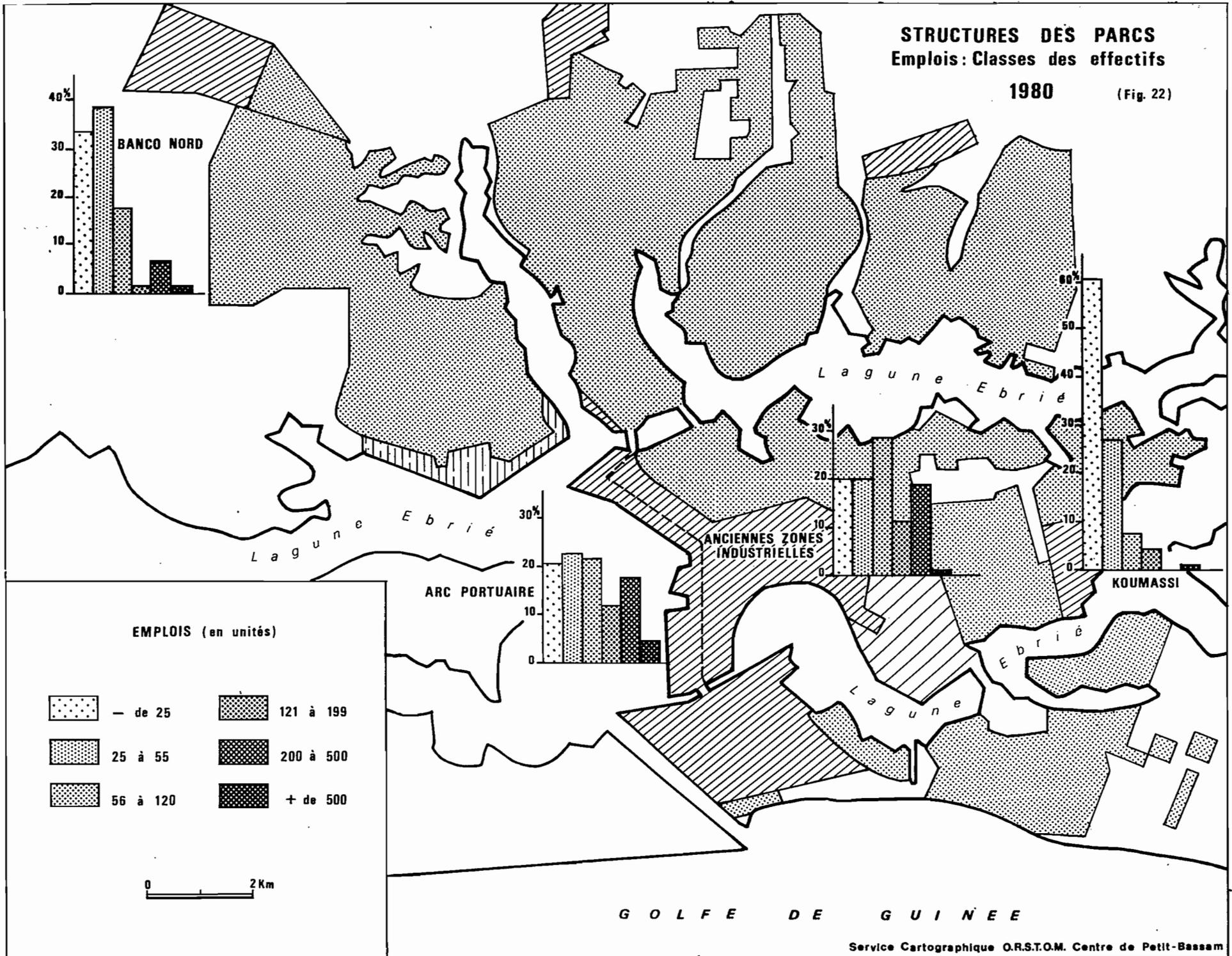


Tableau 23 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SPATIALES (1980)

ZONES	Superficie totale des Z.I. (ha)	Sup. lots industriels (1)	Lots ind.	Superficie moyenne des lots industriels (ha)	Inv./ha	E/ha	m2/E (2)
			Sup. totale				
Vridi-Industriel	522,0	344,41	65,97 %	4,41	350,98	26,4	378,3
Vridi-Digue	71,0	25,32	35,66 %	2,11	583,66	91,7	109,1
Port + 2C	60,0	19,11	31,85 %	1,27	908,63	155,2	64,4
2B	20,0	3,01	15,05 %	0,23	319,50	173,1	57,7
3	140,0	21,00	15,00 %	0,68	616,68	187,5	53,3
4A	100,0	32,70	32,70 %	1,25	480,42	112,6	88,8
4C	300,0	18,72	6,24 %	0,45	404,89	154,1	64,9
Koumassi	120,0	41,37	34,48 %	0,40	153,43	79,9	125,1
Banco Nord	391,0	138,74	35,48 %	1,87	251,82	46,4	215,5
TOTAL	1 724,0	644,38	37,38 %	1,61	359,28	54,57	183,2
[Sans 4C déclassée]	1 424,0	625,56	43,93 %	1,74	357,97	51,59	

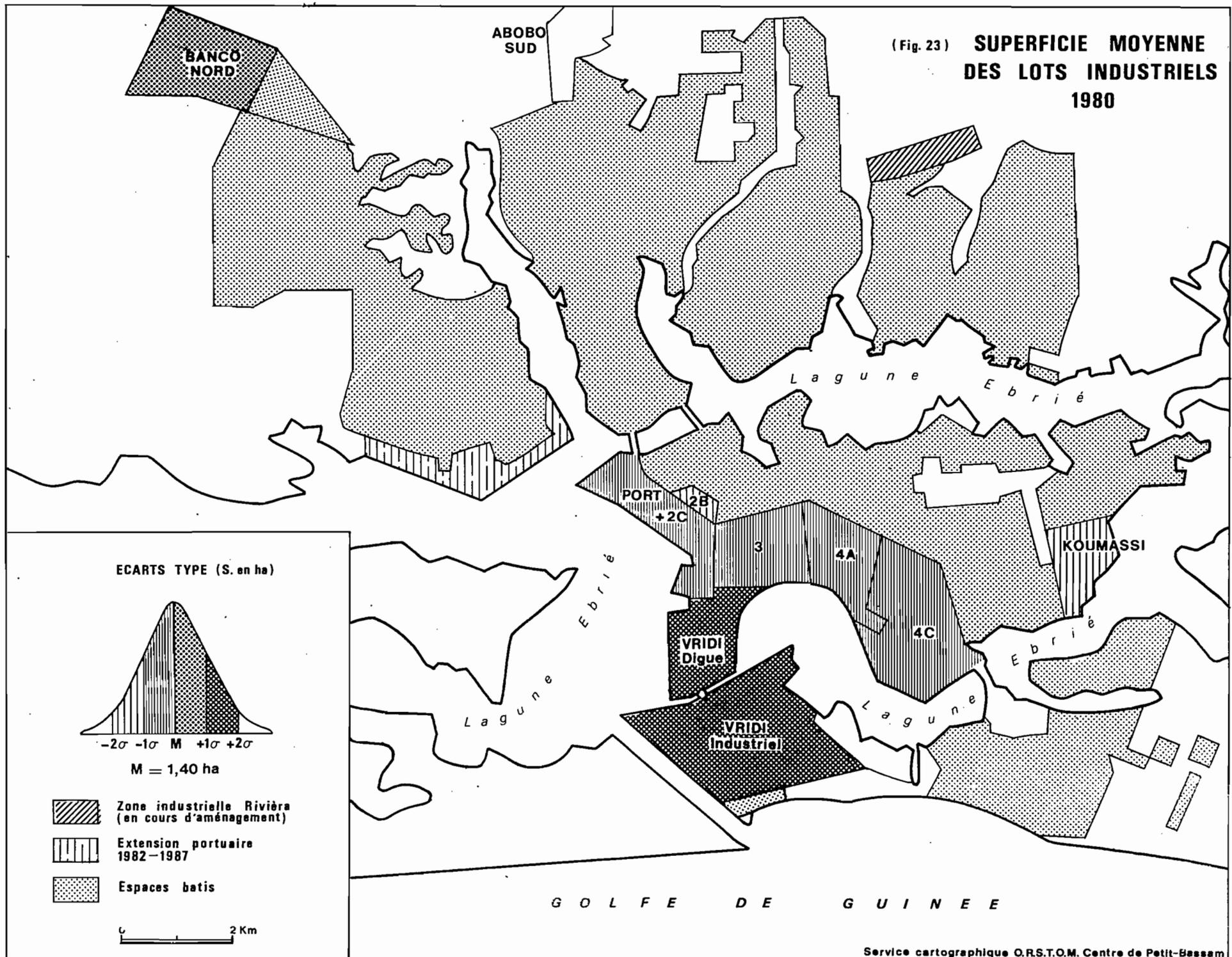
(1) Industries manufacturières
+ dépôts annexes.

(2) E = emplois.

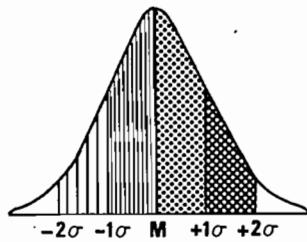
Tableau 24 : LES SURFACES DE PRODUCTION MANUFACTURIERES PAR BRANCHES ET PAR ZONES (en m2)

	Vridi-Indust.	Vridi-Digue	Banco-Nord	Koumassi	Port + 2C	Zone 3	Zone 4A	Zone 4C	Zone 2B	TOTAL	%	S. moy. lots (ha)
06-10	503 254	115 500	317 600	25 244	155 226	65 100	50 633	83 000		1 315 557	20,4	3,13
11-12	124 256	5 000	263 866	14 538	2 500	13 960	77 900	10 020	12 347	524 387	8,1	1,07
13	3 280	-	100 750	164 145	-	-	-	16 150	6 263	290 588	4,5	0,44
14-16	2 356 088	5 000	144 764	29 024	-	68 650	35 690	6 850	5 000	2 651 066	41,2	3,78
17	85 464	-	182 863	99 744	28 447	3 125	64 000	10 086	1 278	475 007	7,4	1,75
18-20	351 464	127 730	311 492	58 495	4 928	35 592	98 765	35 150	2 594	1 026 210	15,9	0,90
21	20 300	-	66 062	22 500	-	23 529	-	25 944	2 594	160 929	2,5	0,48
TOTAL	3 444 106	253 230	1 387 397	413 690	191 101	209 956	326 988	187 200	30 076	6 443 744	100	1,60
%	55,4	3,9	21,5	6,4	3,0	3,3	5,1	2,9	0,5	100		

(Fig. 23) **SUPERFICIE MOYENNE
DES LOTS INDUSTRIELS
1980**



ECARTS TYPE (S. en ha)

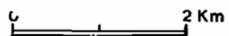


M = 1,40 ha

 Zone industrielle Riviera
(en cours d'aménagement)

 Extension portuaire
1982-1987

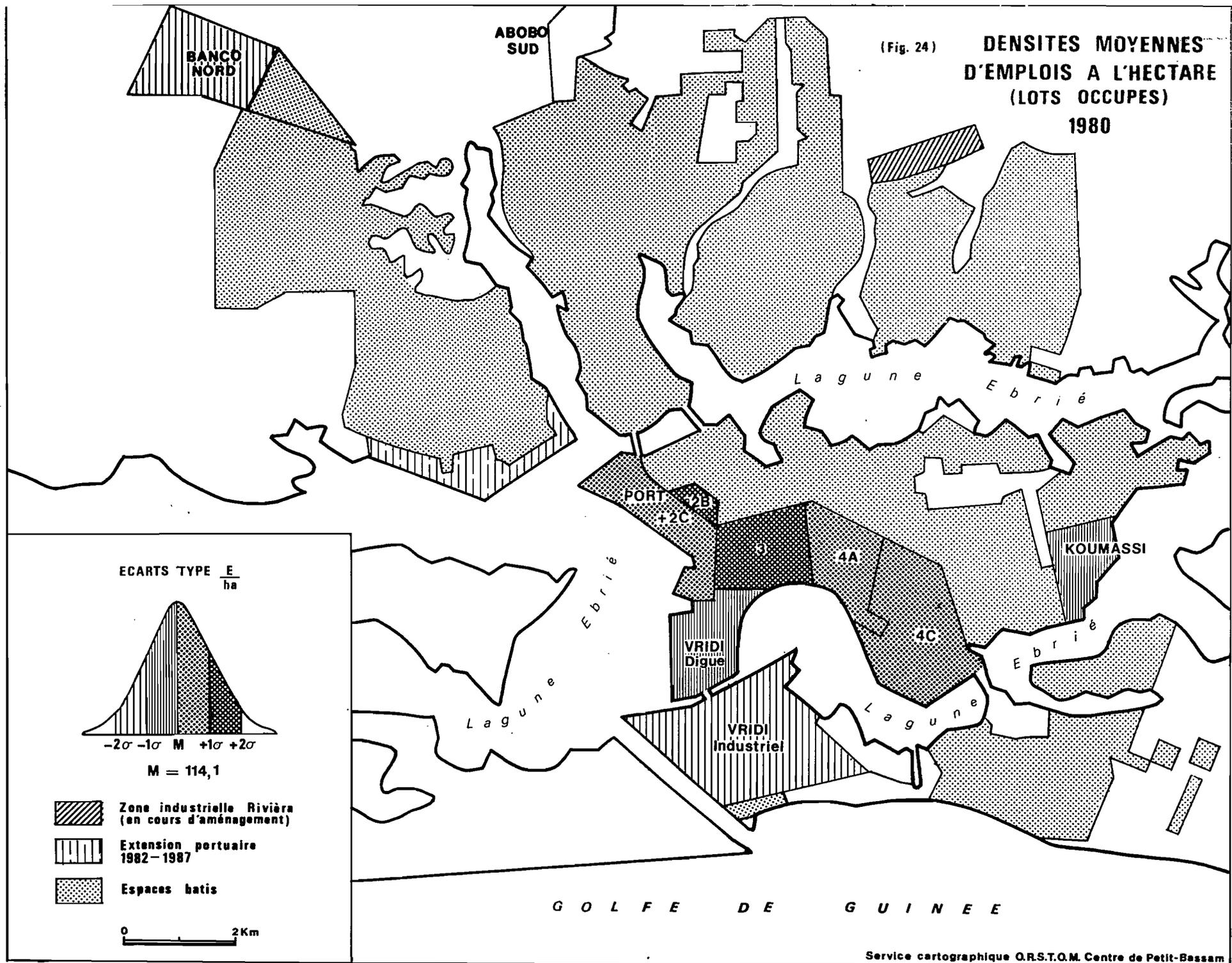
 Espaces bâtis

 2 Km

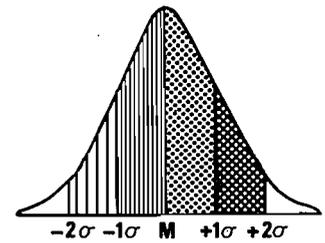
G O L F E D E G U I N E E

(Fig. 24)

DENSITES MOYENNES D'EMPLOIS A L'HECTARE (LOTS OCCUPES) 1980



ECARTS TYPE $\frac{E}{ha}$



M = 114,1

- Zone industrielle Riviera (en cours d'aménagement)
- Extension portuaire 1982-1987
- Espaces bâtis



G O L F E D E G U I N E E

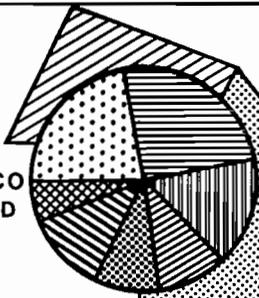
Tableau 25 : REPARTITION DES LOTS INDUSTRIELS PAR ZONES ET CLASSES DE SUPERFICIE

ZONES	D. - 2 500 m ²	2 501-5 000 m ²	5 001-10 000 m ²	10 001-15 000 m ²	15 001-20 000 m ²	20 001-50 000 m ²	> 50 000 m ²
Vridi (Ind. + Digue)	2,6 %	20,5 %	17,9 %	16,7 %	9,0 %	24,3 %	9,0 %
Banco Nord	22,2 %	24,2 %	16,2 %	10,1 %	9,1 %	12,1 %	6,1 %
Koumassi	49,4 %	34,6 %	11,1 %	1,2 %	1,2 %	2,0 %	0
2B							
3	29,6 %	25,9 %	29,7 %	7,4 %	7,4 %	0	0
4A	19,2 %	23,1 %	23,1 %	7,7 %	3,8 %	23,1 %	0
4C	36,8 %	26,7 %	23,3 %	3,3 %	6,6 %	3,3 %	0
Port + 2C	14,3 %	14,3 %	21,4 %	0	28,6 %	21,4 %	0

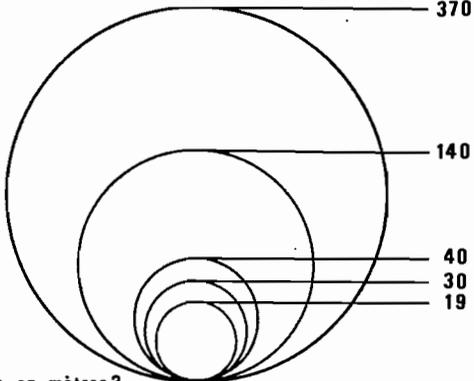
CLASSES DE SUPERFICIE DES LOTS INDUSTRIELS 1980

(Fig. 25)

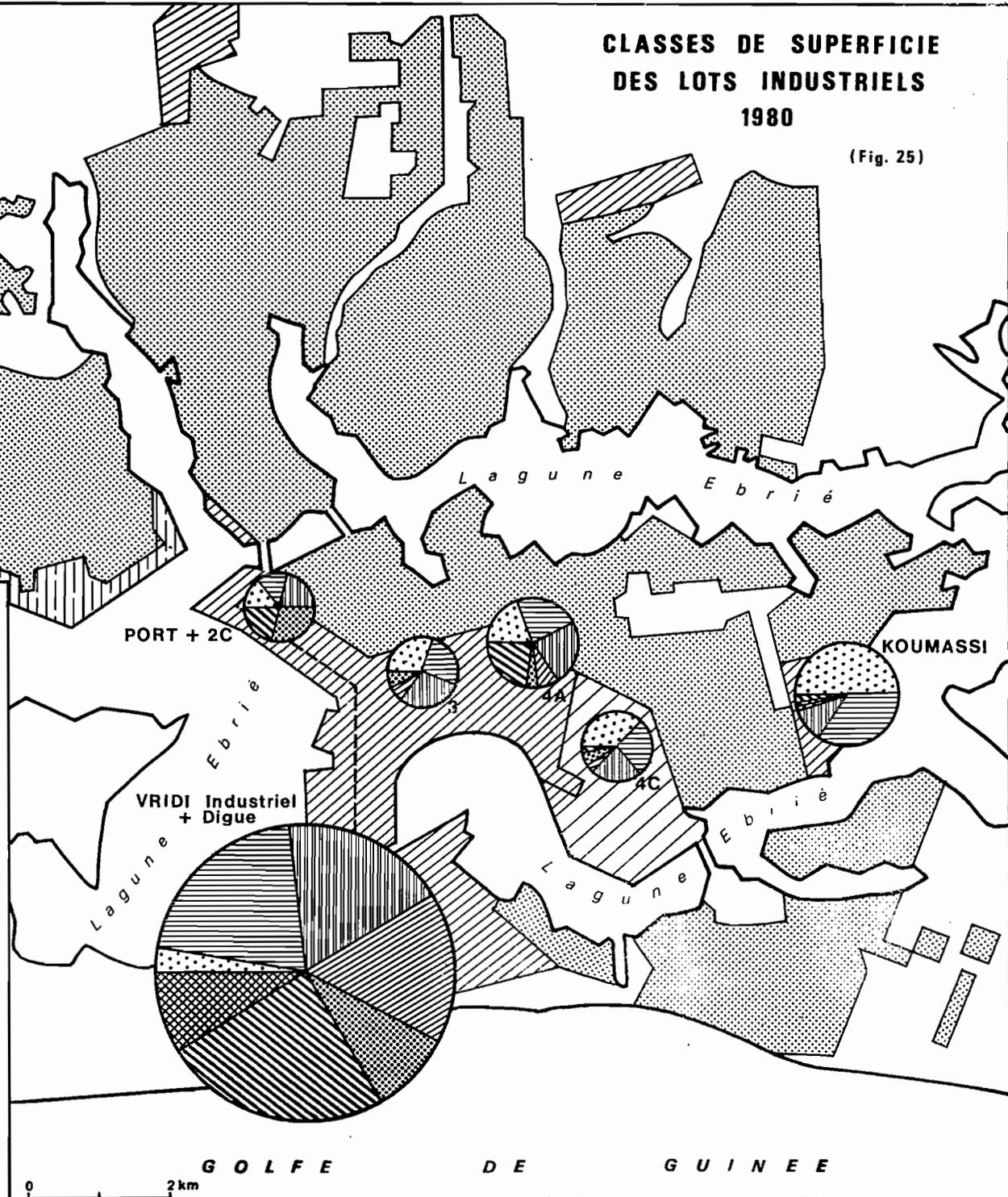
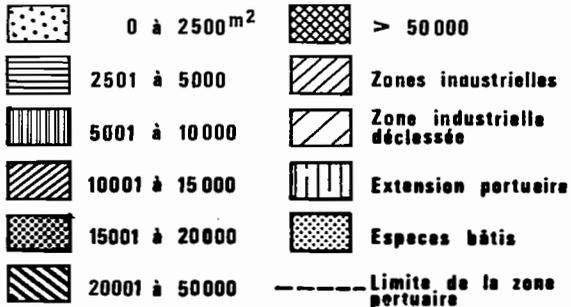
BANCO
NORD



SUPERFICIE (en hectares)



Superficie en mètres²



VRIDI: OCCUPATION DES PARCELLES

1983

(Fig. 26)

- | | | |
|--|---|---|
| | Lots industriels | } Zone industrielle portuaire
Zone industrielle d'Etat |
| | Autres activités modernes | |
| | Dépôts d'hydrocarbures | |
| | Centrale thermique | |
| | Logements économiques d'Etat | } Espaces bâtis
à usage d'habitat |
| | Habitat de haut et moyen standing | |
| | Habitat précaire illégal | |
| | Route bitumée | |
| | Piste | |
| | Voie ferrée | |
| | Canal d'évacuation | |
| | Limite zone industrielle portuaire / d'Etat | |
| | Chateau d'eau | |



0 200 400m

G O L F E D E G U I N E E

VRIDI : PARCELLES INDUSTRIELLES 1983

(Fig. 27)

Branches des industries

- | | |
|--|--|
|  Alimentaires |  Métallurgiques, industries mécaniques, électriques |
|  Textiles, cuirs, habillement |  Diverses |
|  Bois |  Dépôts d'hydrocarbures |
|  Chimiques et caoutchouc |  Centrale thermique |
|  Matériaux de construction | |

- | |
|---|
|  Route bitumée |
|  Piste |
|  Voie ferrée |
|  Canal d'évacuation |
|  Limite zone industrielle portuaire / d'Etat |
|  Chateau d'eau |



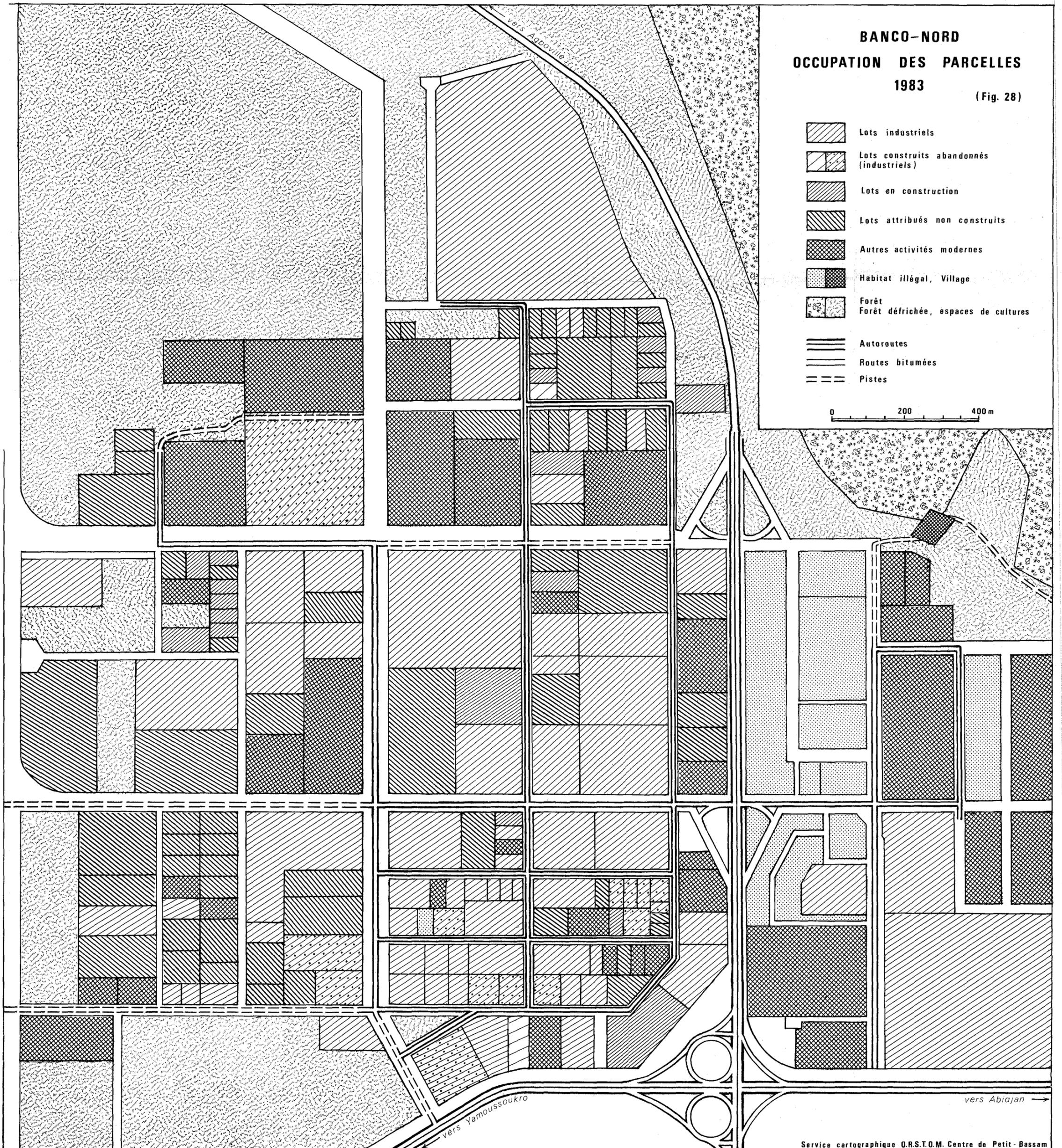
0 200 400 m

G O L F E D E G U I N E E

BANCO-NORD
OCCUPATION DES PARCELLES
1983 (Fig. 28)

-  Lots industriels
-  Lots construits abandonnés (industriels)
-  Lots en construction
-  Lots attribués non construits
-  Autres activités modernes
-  Habitat illégal, Village
-  Forêt
Forêt défrichée, espaces de cultures
-  Autoroutes
-  Routes bitumées
-  Pistes

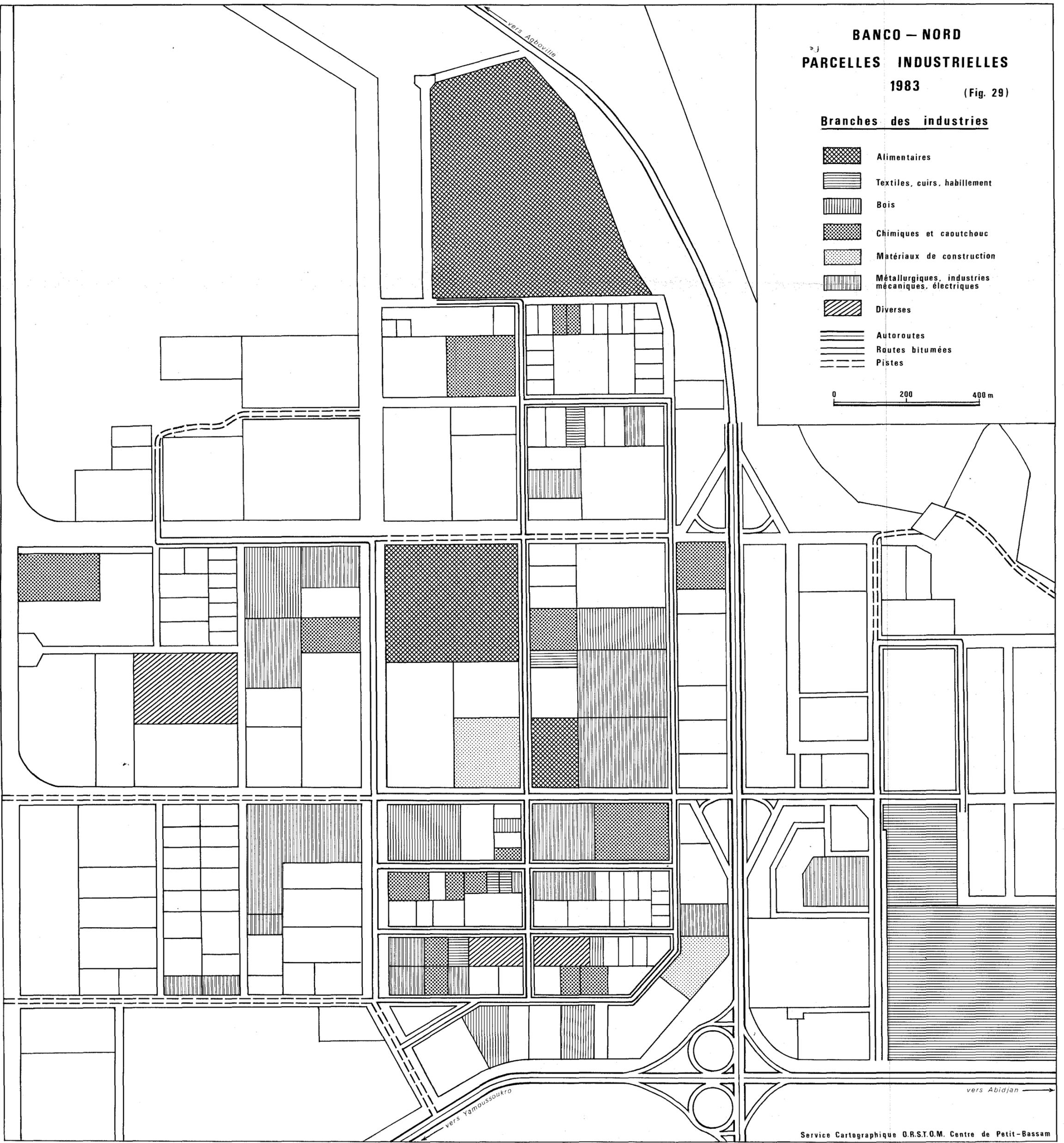
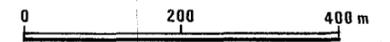
0 200 400 m



BANCO - NORD
PARCELLES INDUSTRIELLES
1983 (Fig. 29)

Branches des industries

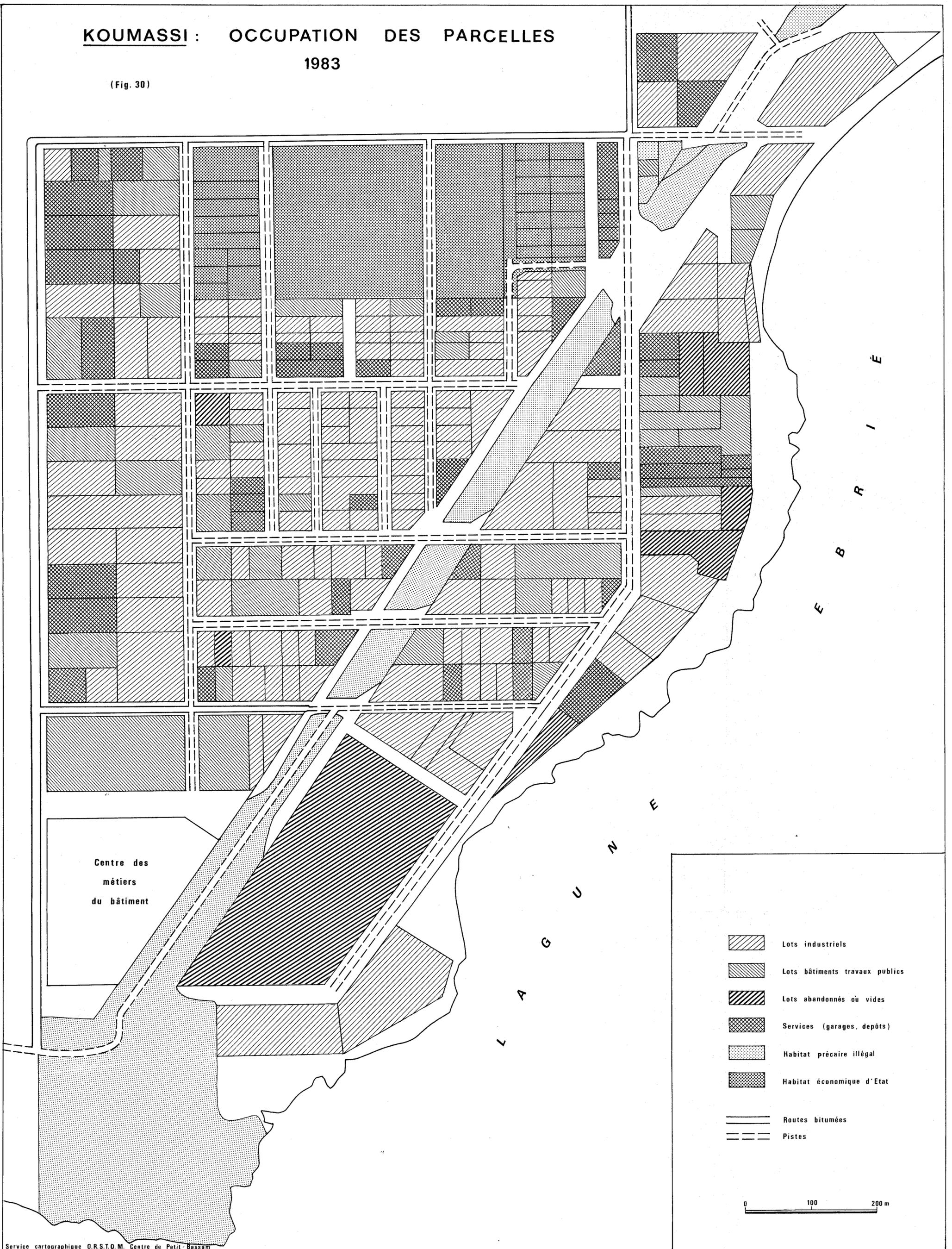
-  Alimentaires
-  Textiles, cuirs, habillement
-  Bois
-  Chimiques et caoutchouc
-  Matériaux de construction
-  Métallurgiques, industries mécaniques, électriques
-  Diverses
-  Autoroutes
-  Routes bitumées
-  Pistes

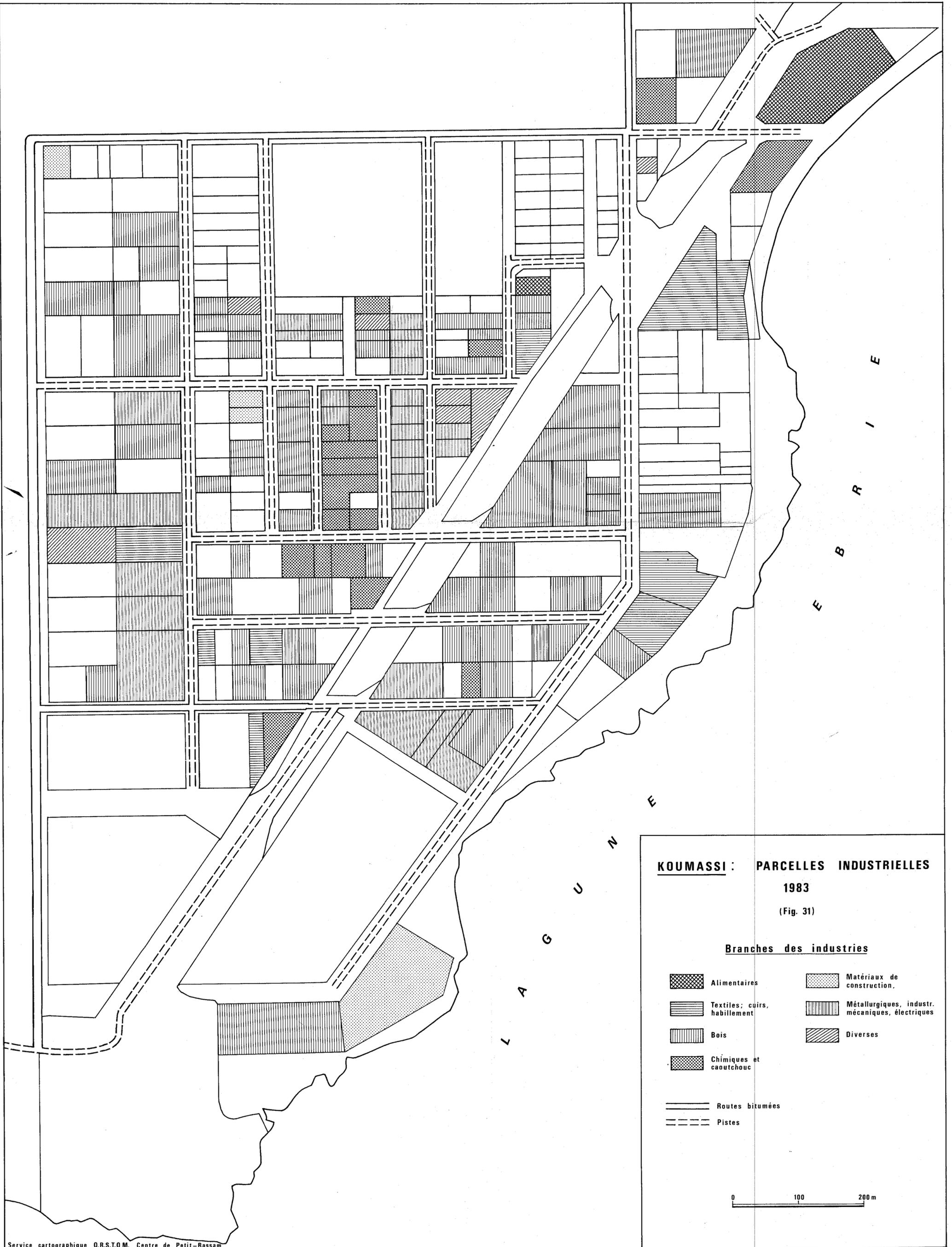


KOUMASSI : OCCUPATION DES PARCELLES

1983

(Fig. 30)





KOUMASSI : PARCELLES INDUSTRIELLES

1983

(Fig. 31)

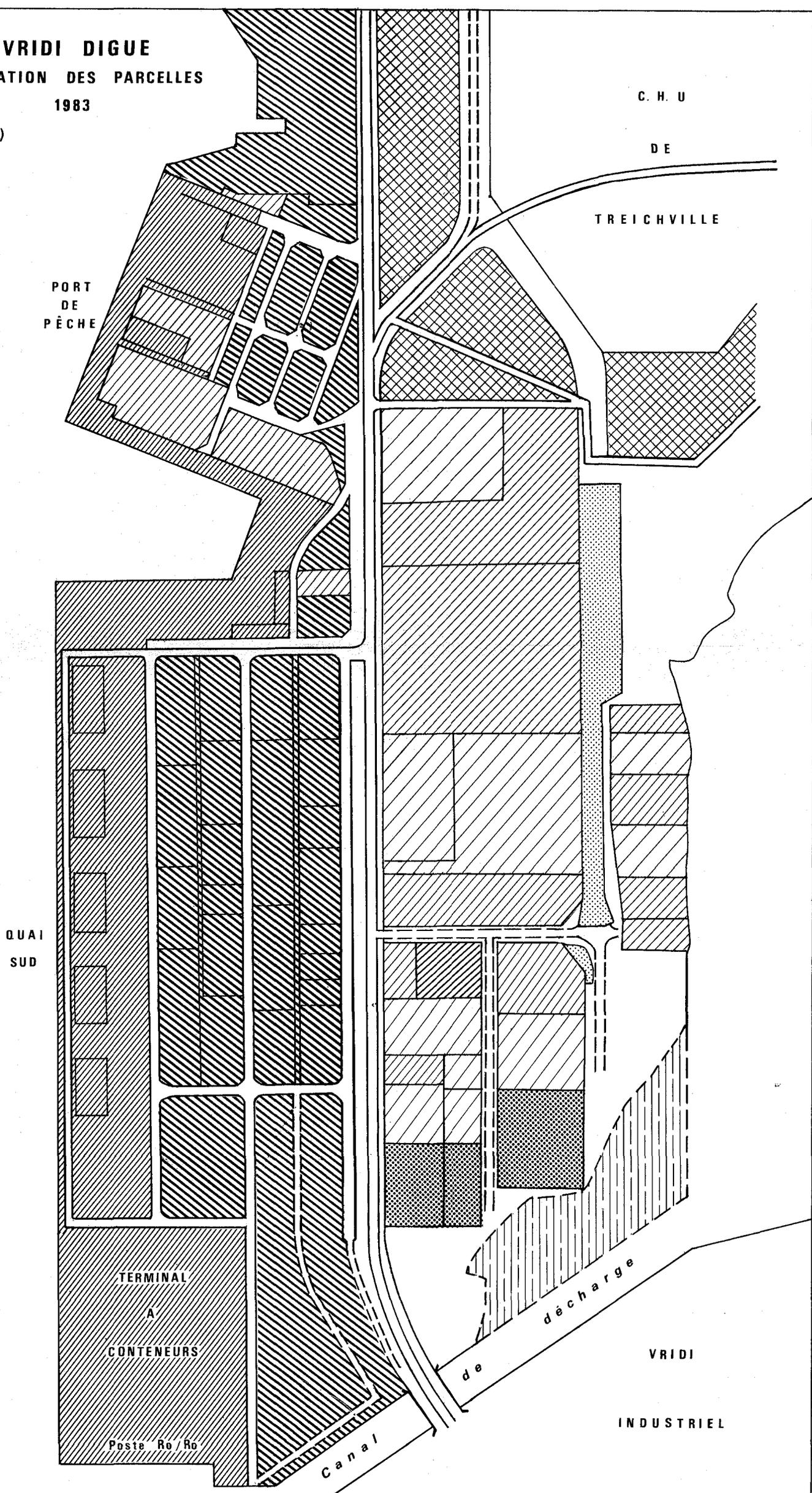
Branches des industries

- | | |
|--|--|
|  Alimentaires |  Matériaux de construction. |
|  Textiles; cuirs, habillement |  Métallurgiques, industr. mécaniques, électriques |
|  Bois |  Diverses |
|  Chimiques et caoutchouc | |
|  Routes bitumées | |
|  Pistes | |

0 100 200 m

VRIDI DIGUE
OCCUPATION DES PARCELLES
1983

(Fig. 32)



Service cartographique O.R.S.T.O.M. Centre de Petit-Bassam

ZONE PORTUAIRE

- Zone sous-douane
- Zone des entrepôts

- Principales routes bitumées
- Principales pistes

ZONE INDUSTRIELLE

- Lots industriels
- Autres activités modernes
- Lots vides
- Lots en construction
- Habitat précaire illégal
- Cités (port, gendarmerie)
- Remblai en cours de construction

0 100 m

III. LES FONDEMENTS DE LA LOCALISATION DES INDUSTRIES : INTERROGATIONS SUR DES EVIDENCES

1. La localisation des industries à Abidjan

. A l'échelle de la Côte d'Ivoire, les facteurs de localisation des activités industrielles ont été inventoriés, hiérarchisés et analysés (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975). En revanche, rares sont les interrogations portant sur la concentration de l'appareil de production dans l'ancienne capitale politique, tant est courante l'habitude de présenter comme "naturelle" et "inélucltable" la localisation à l'immédiate proximité de l'outil portuaire d'un parc productif composé pour l'essentiel d'établissements d'import-substitution ou de valorisation des productions nationales pour l'exportation. C'est de la composition même de l'appareil de production qu'on tire généralement argument pour postuler une évidence, laquelle, très schématiquement, repose sur trois affirmations : puisque l'utilisation du port est nécessaire à l'approvisionnement des usines ou à l'exportation des produits finis ou semi-finis, la localisation portuaire "s'impose" comme la meilleure solution, d'autant plus qu'Abidjan, par sa taille de métropole, constitue un marché de premier ordre pour les produits manufacturés; l'agglomération dispose par ailleurs de terrains industriels aménagés, dont les équipements, qualitativement supérieurs à ceux des villes de l'intérieur, fonctionnent bien; enfin, toute localisation autre qu'à Abidjan aurait entraîné - ou entrainerait - des surcoûts de transport difficilement supportables par les entreprises.

Pour mieux réfléchir aux deux premières affirmations - la troisième ayant été discutée, soumise à critique et finalement dénoncée comme excessive (voire même comme source de faux problèmes), en particulier pour les industries à forte valeur ajoutée et pour les matières premières à forte valeur par unité de poids (P. FERRAULT, Y. HEYMANN, P. THENEVIN, J. ZASLAVSKY, DDR, 1980) nous avons mené, en collaboration avec la Chambre d'Industrie, une enquête auprès de 104 responsables d'entreprises (directeurs généraux ou directeurs techniques) ce qui représente plus du quart des 358 établissements retenus. Les principaux facteurs de localisation ont été rassemblés en trois groupes : l'outil portuaire (existence et proximité du port, présence de zones industrielles équipées); les "externalités" d'Abidjan (tissu industriel, possibilité de sous-traitance, services urbains, marché que constitue l'agglomération, possibilités de recruter

facilement la main-d'œuvre, cadre de vie); la situation de la ville en Afrique de l'Ouest, appréhendée comme un atout facilitant la pénétration sur le marché continental. Selon une méthode précédemment utilisée (J. CHEVASSU, A. VALETTE, 1975) nos interlocuteurs ont eu la possibilité de classer chacun des facteurs comme une contrainte absolue (condition sine qua non d'implantation de l'usine à Abidjan), un avantage plutôt déterminant (l'investissement aurait pu être réalisé ailleurs dans le pays, mais finalement le facteur a été jugé déterminant dans le choix de l'ancienne capitale) ou un avantage secondaire et sans importance particulière pour la localisation de l'établissement productif. Il a ensuite été demandé aux responsables d'entreprise d'apprécier la qualité et le fonctionnement des équipements et des services et de formuler des souhaits hiérarchisés en matière d'aménagement des zones industrielles. Pour le dépouillement des réponses, les établissements ont été classés non pas en fonction des branches de production, mais par rapport à l'origine des matières premières et à la destination des produits, puisque ces données constituent une des bases des "affirmations d'évidence". Formulés par des acteurs de la production industrielle, les propos recueillis ont un caractère subjectif (la meilleure preuve ne se trouve-t-elle pas dans la diversité des réponses pour un même facteur concernant des établissements d'une même branche et de même nature ?); aussi convient-il de s'interroger non seulement sur leur contenu mais aussi - et peut être surtout - sur leur signification en regard des idées dominantes relatives au fait industriel en Côte d'Ivoire.

. Sans aucune surprise, l'importance de la fonction portuaire est confirmée : l'existence du port est présentée comme une contrainte absolue pour près de la moitié de l'ensemble des établissements, pour la totalité des unités exportatrices et plus de 47 % des usines relevant de l'activité d'import-substitution. Le port est perçu comme un avantage déterminant pour plus du tiers des établissements. Les appréciations sont souvent différentes au sein d'une même branche et pour une activité identique : ainsi, dans le domaine de l'impression et de la teinture des tissus écrus, l'existence du port peut apparaître comme une contrainte absolue (SOTEXI), un avantage déterminant (ICODI) ou un avantage secondaire (UNIWAX); pour les responsables de la brasserie SOLIBRA, l'existence du port est un avantage plutôt déterminant, mais elle est appréhendée comme secondaire par les dirigeants de la société BRACODI. Au total, pour près de 85 % des établissements, l'existence du port est présentée comme une contrainte absolue ou un avantage déterminant.

. Or, lorsqu'est posée la question de la proximité en tant que facteur de localisation, les réponses varient considérablement : pour 12,5 % seulement des établissements, c'est une contrainte absolue, et si une majorité de responsables pensent que la proximité du port est un avantage déterminant, plus du tiers estiment que c'est un facteur de localisation secondaire. Parmi ces derniers, on retrouve des établissements dont les consommations intermédiaires sont en grande partie importées : fabriques de bière et boissons gazeuses (BRACODI, SOLIBRA, SOBOCI), unité de texturation, tissage teinture et impression de fils synthétiques (SOFITEX), usine de peintures, vernis et laques (IPC), parfumeries (SIPARCO, SEWARD A.J.), fabrique d'allumettes (SOTROPAL) par exemple. Mais on retrouve également des unités exportatrices valorisant des productions nationales (usine de confection de pantalons BBCI) ainsi que des filières nationales (impression de tissu Wax - Print UNIWAX, huilerie-savonnerie-lipochimie HSL BLOHORN).

. Ainsi, les disparités entre réponses relatives à l'existence et à la proximité du port conduisent à établir une nette distinction - sans doute implicite chez nos interlocuteurs - entre d'une part l'exercice de l'activité manufacturière et d'autre part la localisation de l'établissement productif. Le port est bien un instrument essentiel au fonctionnement de l'appareil de production, mais la proximité de l'outil portuaire n'apparaît nullement comme une contrainte absolue; elle est certes perçue comme déterminante par 51,9 % des responsables d'entreprise, mais on peut légitimement se demander si ce n'est pas le cumul et la combinaison d'autres facteurs liés aux fonctions de capitale de l'agglomération abidjanaise, qui sont, *en fin de compte*, beaucoup plus déterminants (1).

. Ce n'est pas en tout cas, dans l'existence de zones industrielles aménagées qu'il faut rechercher l'explication première : pour la moitié des établissements, ce facteur apparaît tout à fait secondaire, et si la disponibilité en terrains préalablement viabilisés et lotis apparaît plutôt déterminante aux yeux de 43 % des responsables, peu d'entre eux estiment que c'est une condition absolue (il s'agit soit de grands établissements, fortement consommateurs d'espace et dont le fonctionnement nécessite un aménagement particulier - tel ABI à Vridi -, soit de petites unités dont le démarrage paraît lié aux possibilités d'accès à un terrain disponible à faible coût, comme Ivoire-chaussures à Koumassi ou Sivoclim à Banco-Nord).

(1) Comme le souligne un responsable de l'usine IPL, qui affirme : "la proximité du port, c'est surtout le problème du transitaire".

Tableau 26 : PRINCIPAUX FACTEURS DE LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS A ABIDJAN

FACTEURS	Contrainte absolue			Avantage déterminant			Avantage secondaire			TOTAL			
	V.E.	I.S.	F.N.	V.E.	I.S.	F.N.	V.E.	I.S.	F.N.				
Existence du port	4	40	4	48 (46,2 %)	0	36	4	40 (38,4 %)	0	8	8	16 (15,4 %)	104 (100 %)
Proximité du port	1	12	0	13 (12,5 %)	2	48	4	54 (51,9 %)	1	24	12	37 (35,6 %)	104 (100 %)
Existence de Z.I.	0	3	4	7 (6,7 %)	2	35	8	45 (43,3 %)	2	46	4	52 (50,0 %)	104 (100 %)
Tissu industriel	1	16	0	17 (16,3 %)	2	38	8	48 (46,2 %)	1	30	8	39 (37,5 %)	104 (100 %)
Sous traitance à Abidjan	0	0	0	0	2	30	4	36 (34,6 %)	2	54	12	68 (65,4 %)	104 (100 %)
Marché	0	30	2	32 (30,8 %)	0	40	12	52 (50,0 %)	4	14	2	20 (19,2 %)	104 (100 %)
Services urbains	2	6	2	10 (9,6 %)	2	50	12	64 (61,5 %)	0	28	2	30 (28,9 %)	104 (100 %)
Recrutement de main-d'œuvre	0	4	2	6 (5,7 %)	3	48	6	57 (54,9 %)	1	32	8	41 (39,4 %)	104 (100 %)
Cadre de vie	0	0	0	0	1	34	8	43 (41,3 %)	3	50	8	61 (58,7 %)	104 (100 %)
Situation d'Abidjan	0	12	0	12 (11,5 %)	0	40	8	48 (46,2 %)	4	32	8	44 (42,5 %)	104 (100 %)

. V.E. : Industries de valorisation des matières premières nationales pour l'exportation.

. I.S. : Industries d'import-substitution.

. F.N. : Filières nationales.

. L'examen des réponses rassemblées (contrainte absolue + avantage déterminant) au sein des deux autres groupes de facteurs permet d'approfondir l'investigation.

. "Marché" et "services" arrivent en tête avec respectivement 80,8 % et 71,1 % de réponses en "absolu" ou "déterminant". Avec près de 31 % des réponses en contrainte absolue, c'est le "marché" qui apparaît comme le facteur le plus décisif : on le retrouve d'ailleurs en seconde position parmi toutes les réponses en contrainte absolue, derrière l'existence du port, mais bien avant la proximité et tous les autres facteurs. A l'issue des discussions, il s'est avéré nécessaire de préciser le contenu de la notion de "marché", lequel ne peut être défini comme le seul volume des ventes destiné à la consommation propre de l'agglomération abidjanaise, mais doit nécessairement d'une part prendre en compte l'organisation du système de distribution à l'échelle nationale, tant à l'aval qu'à l'amont de la production industrielle, d'autre part - et surtout - être mis en relation avec le niveau et la hiérarchie des services dont est pourvue la ville. Tous les réseaux de distribution des grossistes et demi-grossistes partent d'Abidjan et y convergent; là sont localisés les éléments fondamentaux de la gestion et de l'activité répartitrice (sièges sociaux, dépôts et entrepôts, garages). Pour de nombreux responsables, c'est la proximité de ces éléments, plus que celle des infrastructures portuaires, qui justifie la localisation de leur établissement : ainsi pour la filière cacao, la concentration dans la capitale des sièges et principaux entrepôts des 23 entreprises d'exportation de café-cacao constitue l'un des facteurs essentiels de localisation à Abidjan. De même, pour les responsables d'IVOIRAL, c'est "la proximité des services achats des principaux clients" qui justifie le mieux la localisation. Plus généralement, la centralisation du grand commerce sur Abidjan, l'inefficacité et les carences du système de distribution vers l'intérieur (1) - en particulier pour les pièces détachées - confortent les industriels dans l'idée "qu'il n'y a qu'à Abidjan qu'on trouve tout". Or, tous les autres attributs de la centralité fonctionnent selon les mêmes règles : on recherche la proximité des centres de décision du système bancaire car c'est "au sommet", et directement, que se négocient crédits et financements, d'autant plus que les prêts avec aval de l'Etat sont nombreux; c'est encore à Abidjan que sont passés les marchés publics - dont l'importance est considérable -, dans des conditions où les réseaux de relations personnelles

(1) La même remarque peut être faite à propos du système de collecte : la chaîne publique PAC installée à Bouaké n'achetait-elle pas à Abidjan des produits venant d'autres villes de Côte d'Ivoire pourtant plus proches ? (DDR, 1980).

l'emportent souvent sur la véritable concurrence; enfin, la proximité immédiate du pouvoir politique et la possibilité de fréquenter assidûment les ministères, les sociétés d'Etat ou les organismes publics sont de puissants atouts en faveur d'Abidjan, et sont bien perçus comme tels par les dirigeants d'entreprise. Au total, *c'est moins la proximité du port que le caractère de place centrale d'Abidjan qui apparaît comme décisif*, à la fois dans le fonctionnement quotidien de tout l'environnement de l'activité manufacturière et dans la conscience et la représentation qu'en ont les responsables des unités de production. La concentration industrielle est ainsi largement liée à la centralité, laquelle, loin d'être le fruit de contingences spatiales, a certes été héritée de la période coloniale, donc a précédé la croissance industrielle, mais surtout n'a cessé d'être renforcée au cours des deux premières décennies de l'Indépendance (A.M. COTTEN, Y. MARGUERAT, 1976). La preuve, à contrario, du rôle clé des fonctions de place centrale n'est-elle pas dans l'inertie industrielle du port de San Pedro, où l'inauguration d'une minoterie et d'une usine de broyage de clinker ne saurait faire oublier que les investissements productifs réalisés à Abidjan demeurent sans commune mesure avec les réalisations dans le Sud-Ouest, pourtant doté d'une excellente infrastructure portuaire ?

. L'existence d'un tissu industriel est considérée comme une contrainte absolue ou déterminante pour 62,5 % des établissements : en résumé, "l'industrie appellerait l'industrie". Cette réponse est surprenante, compte tenu de la nature et des modalités de fonctionnement de la quasi-totalité des usines. Les échanges et relations interindustriels restent peu nombreux et de faible ampleur, du fait de la composition du parc productif, au sein duquel la fonction économique de consommation l'emporte largement et où les activités présentées dans de nombreux écrits (1) comme "motrices", "inductrices" ou "industrialisantes" font gravement défaut. Par ailleurs, le phénomène de sous traitance (de production ou d'entretien) - qui aurait pu fonder l'affirmation - n'apparaît nullement comme décisif, puisque 64,5 % des responsables considèrent ce facteur comme secondaire et que personne ne le classe en contrainte absolue. Dans ces conditions, on voit mal sur quelles bases objectives reposent les réponses, sauf pour quelques établissements à fonction intermédiaire et à marché local (matériaux de construction, fileries et clouteries, fabrication d'emballages métalliques). On peut alors se demander si ce n'est pas la transposition d'idées somme toute courantes dans les pays industrialisés, mais sans rapport avec la réalité locale bien qu'elles y soient projetées qui, finalement, est à la source de l'explication.

(1) Malheureusement pour certaines théories, les faits sont têtus et les exemples d'industrialisations "induites" ... absentes ou délocalisées sont nombreux. Aussi sommes-nous conduit à penser que ce n'est pas "l'activité" qui est industrialisante, mais la stratégie, la logique et les décisions des forces sociales concourant à l'investissement productif.

. Les facilités de recrutement de la main-d'œuvre et la situation de la ville en Afrique de l'Ouest - en tant que facteur favorable à la pénétration sur les marchés ouest-africains -, sont appréhendées selon les mêmes proportions, avec respectivement 60,6 % et 57,7 % de réponses en contrainte absolue ou déterminante. C'est le poids relatif des activités d'import-substitution qui peut en rendre compte : 62 % de leurs responsables considèrent ces facteurs comme importants, et plus de 14 % estiment que la "situation" est une contrainte absolue. On fera simplement remarquer que les industriels de Bouaké et, plus récemment, les créateurs des "mamouths textiles" de Dimbokro et Agboville n'ont eu aucune peine à recruter leur main-d'œuvre, bien au contraire, et que la "situation" de la ville a été grandement valorisée par l'histoire et les fonctions de capitale. Autrement dit, *c'est sans doute moins une "situation géographique" que l'ensemble du processus ayant conduit à sa mise en valeur qui est en question.* Quant aux réponses sur le "cadre de vie", elles paraissent assez peu discriminantes, mais on peut se demander si les cadres ne les auraient pas formulé autrement quand on connaît les difficultés rencontrées pour recruter le personnel d'encadrement dans les villes de l'intérieur, et les efforts consentis pour l'y attirer.

. Pour approfondir l'investigation, nous avons sélectionné les entreprises pour lesquelles la proximité du port est appréhendée comme un avantage déterminant (54) ou comme un facteur secondaire (37); nous avons hiérarchisé les réponses aux autres facteurs, afin de saisir d'une part ce qui motivait réellement la localisation lorsque la proximité du port ne jouait aucun rôle, d'autre part ce qui s'ajoutait aux avantages de cette proximité pour mieux la valoriser.

Tableau 27 : HIERARCHIE DES REPONSES POUR LES 37 ENTREPRISES
(proximité du port = avantage secondaire)

RANG	Contrainte absolue	Contrainte absolue + avantage déterminant
1	Marché	Marché
2	Main-d'œuvre	Services
3	Services	Main-d'œuvre
4	Situation de la ville	Tissu industriel
5	-	Situation de la ville
6	-	Cadre de vie
7	-	Sous-traitance
8	-	Zones industrielles

Tableau 23 : APPREHENSION DES AUTRES FACTEURS POUR LES 37 ETABLISSEMENTS
(proximité du port = avantage secondaire)

	Contrainte absolue		Avantage déterminant		Avantage secondaire		TOTAL	
		%		%		%		%
Zones industrielles	0	0	6	16,2	31	83,8	37	100
Tissu industriel	0	0	20	54,1	17	45,9	37	100
Sous traitance à Abidjan	0	0	8	21,6	29	78,4	37	100
Marché	15	40,5	18	48,7	4	10,8	37	100
Services urbains	3	8,1	27	73,0	7	18,9	37	100
Recrutement de la main-d'œuvre	4	10,8	25	67,6	8	21,6	37	100
Cadre de vie	0	0	17	45,9	20	54,1	37	100
Situation d'Abidjan en Afrique Occidentale	1	2,6	18	48,7	18	48,7	37	100

Tableau 29 : APPREHENSION DES AUTRES FACTEURS POUR LES 54 ETABLISSEMENTS
(proximité du port = avantage déterminant)

	Contrainte absolue		Avantage déterminant		Avantage secondaire		TOTAL	
		%		%		%		%
Zones industrielles	2	3,7	35	64,8	17	31,5	54	100
Tissu industriel	17	31,5	21	38,8	16	29,7	54	100
Sous traitance à Abidjan	0	0	24	44,4	30	55,6	54	100
Marché	15	27,8	28	51,9	11	20,3	54	100
Services urbains	5	9,3	31	57,4	18	33,3	54	100
Recrutement de la main-d'œuvre	2	3,7	30	55,6	22	40,7	54	100
Cadre de vie	0	0	22	40,7	32	59,3	54	100
Situation d'Abidjan en Afrique Occidentale	11	20,3	25	46,4	18	33,3	54	100

Tableau 30 : HIERARCHIE DES REPONSES POUR LES 54 ENTREPRISES
(proximité du port = avantage déterminant)

RANG	Contrainte absolue	Contrainte absolue + avantage déterminant
1	Tissu industriel	Marché
2	Marché	Tissu industriel
3	Situation de la ville	Zones industrielles
4	Services	{ Services Situation de la ville
5	{ Zones industrielles	
6	{ Main-d'œuvre	Main-d'œuvre
7	Sous-traitance	Sous-traitance
8	Cadre de vie	Cadre de vie

. Les avantages "objectifs" précédemment mis en valeur réapparaissent d'autant mieux que la proximité du port est considérée comme secondaire : "marché" et "services" sont bien des facteurs décisifs de localisation, surtout pour les industries d'import-substitution qui constituent près des 2/3 des unités du groupe des 37. Mais les facilités offertes par une grande ville pour recruter la main-d'œuvre (classées en contrainte absolue par des usines exportatrices comme BBCI et des filières nationales à marché urbain, telles les fabriques de chaussures ou les menuiseries industrielles) constituent un facteur "d'accompagnement" non négligeable. La complexité des réponses s'accroît lorsque la proximité du port devient plutôt déterminante : on trouve proportionnellement autant d'industries "de main-d'œuvre" que dans le groupe précédent, mais le facteur main-d'œuvre est situé en bas du classement, avec la sous-traitance et le cadre de vie. En revanche, l'existence de zones industrielles, totalement négligée dans les réponses du groupe des 37, et surtout la présence d'un tissu industriel abidjanais, apparaissent comme des facteurs importants, voire même décisifs, puisque le tissu industriel vient en tête de toutes les réponses en contrainte absolue. Or, à l'exception de quelques unités ayant des fournisseurs ou des clients industriels sur place, rares sont les usines, figurant sur la liste, dont les relations interindustrielles locales sont étoffées : il faut donc bien convenir que cette appréciation - tout comme celle portant sur des coûts de transports soi-disant prohibitifs - pose problème : ne relève-t-elle pas d'une justification a posteriori et sans rapports étroits avec le fonctionnement des unités de production ?

. Outre la proximité de l'outil portuaire, la qualité et le bon fonctionnement des équipements mis à la disposition des industriels, au sein d'espaces spécialement aménagés pour accueillir les activités manufacturières, constituent une autre "évidence de localisation" : toutes choses égales par ailleurs, Abidjan bénéficierait d'une "rente qualitative d'équipement" justifiant la concentration industrielle. L'enquête a donc porté sur les équipements dont sont pourvues les zones industrielles; afin de pouvoir préciser les réponses, une distinction a été établie entre l'existence et la qualité des équipements d'une part, leur fonctionnement (ou leur entretien) d'autre part; pour établir une comparaison entre équipements et fonctionnement, nous avons hiérarchisé les appréciations sur les premiers, par ordre décroissant, en leur faisant correspondre les jugements négatifs quant au fonctionnement quotidien.

Tableau 31 : HIERARCHIE DES APPRECIATIONS SUR LES EQUIPEMENTS

	Jugements sur les équipements (par ordre décroissant, TB + convenable)	Jugement sur le fonctionnement (tout juste suffisant + médiocre)	Mediocre
- Alimentation en eau	94,5 %	9,1 %	3,6 %
- Alimentation en électricité	78,2 %	34,6 %	16,4 %
- Télécommunications	56,3 %	54,5 %	34,5 %
- Evacuation eau ind.	55,6 %	33,3 %	22,2 %
- Drainage eau pluviale	43,6 %	42,4 %	21,2 %
- Desserte par Sotra	27,7 %	73,5 %	44,9 %
- Voirie	27,2 %	63,3 %	44,9 %
- Eclairage public	16,4 %	81,6 %	53,0 %
- Conditions de sécurité	11,3 %	82,3 %	57,8 %

. Un premier groupe est formé par les équipements sur l'existence desquels les jugements sont positifs, mais dont les modalités de fonctionnement sont diversement appréciées. L'alimentation en eau de bonne qualité est assurée correctement, les débits sont constants et les ruptures d'approvisionnement sont rares. Par contre, l'évacuation des eaux industrielles pose encore de nombreux problèmes, moins par manque de collecteurs que par l'absence ou l'insuffisance des raccordements avec les circuits propres aux unités de production. Si les jugements sur l'alimentation en énergie électrique et les

Tableau 32 : APPRECIATIONS DES INDUSTRIELS SUR LA QUALITE DES EQUIPEMENTS ET SUR LEUR FONCTIONNEMENT

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	16,4 %	61,8 %	10,9 %	10,9 %	1,8 %	63,6 %	18,2 %	16,4 %
Télécommunications	5,5 %	50,8 %	25,5 %	18,2 %	5,5 %	40,0 %	20,0 %	34,5 %
Alimentation en eau	21,8 %	72,7 %	0	5,5 %	69,1 %	21,8 %	5,5 %	3,6 %
Drainage eau pluv.	3,6 %	40,0 %	30,5	25,5 %	28,8 %	28,8 %	21,2 %	21,2 %
Evacuation eau ind.	11,2 %	44,4 %	14,8 %	29,6 %	44,5 %	22,2 %	11,1 %	22,2 %
Voirie	3,6 %	23,6 %	29,1 %	43,7 %	22,4 %	14,3 %	18,4 %	44,9 %
Sotra	1,8 %	25,9 %	27,3 %	44,5 %	12,2 %	14,3 %	28,6 %	44,9 %
Eclairage public	0	16,4 %	21,8 %	61,8 %	10,2 %	8,2 %	28,6 %	53,0 %
Conditions de sécurité	0	11,3 %	28,3 %	60,4 %	4,4 %	13,3 %	24,5 %	57,8 %

installations de télécommunications (téléphone, télex) demeurent positifs, leur fonctionnement quotidien est très critiqué. Pour plus de la moitié des industriels, téléphone et télex fonctionnent mal; la desserte en courant haute tension est jugée médiocre ou tout juste suffisante par plus du tiers des responsables, qui dénoncent les coupures trop nombreuses, les baisses de tension et l'irrégularité des fréquences, ce qui contraint certaines entreprises (en particulier pour le travail en continu ou les machines à longue mise en marche) à installer des groupes de secours pour pallier les irrégularités du réseau EECI.

. Dans le second groupe, les jugements sont négatifs à la fois sur la qualité des équipements (ou de la desserte) et sur le fonctionnement (ou l'entretien). L'état de la voirie est estimé convenable ou excellent par à peine plus du quart des responsables, et l'entretien des rues et des pistes est tout juste suffisant ou médiocre pour près des 2/3 des industriels. La configuration du réseau de lignes d'autobus de la Sotra n'est appréciée que par une minorité, et les modalités de desserte sont considérées comme une cause majeure des retards et des difficultés qu'éprouvent les salariés postés en 3 x 8 à regagner leur domicile, en particulier la nuit, d'où l'importance des circuits de transports propres aux établissements. Les zones industrielles sont très mal éclairées - ou pas du tout -, ce qui aggrave d'autant les conditions de sécurité pour les biens et les personnes. Enfin, l'évacuation des eaux pluviales par des systèmes séparatifs n'est guère satisfaisante - les collecteurs servant par ailleurs d'égouts à ciel ouvert -, et les cas d'inondation au cours de la saison des pluies ne sont pas rares.

. Ce tableau général doit être nuancé et précisé, car les disparités entre zones industrielles sont nombreuses (33, 34, 35, 36). En ce qui concerne la qualité des équipements, c'est la zone de Vridi qui recueille le plus de réponses positives, devant la zone de Banco-Nord, où les infrastructures de télécommunications sont estimées insuffisantes, et les anciennes zones industrielles de l'île de Petit Bassam, où le drainage des eaux de pluie et des eaux industrielles reste très difficile à assurer, contrairement au plateau du Banco. Des records de médiocrité sont atteints à Koumassi, où seules la desserte en énergie électrique et l'alimentation en eau trouvent grâce aux yeux des industriels : il existe bien un réseau de voirie orthogonal, à trame excellente, mais une seule transversale est revêtue, et la plupart des voies sont en très mauvais état; comme le réseau d'évacuation des eaux pluviales est

Tableau 33 : QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS A VRIDI

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelque problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	26,3 %	63,2 %	10,5 %	10,5 %	4,8 %	47,6 %	23,8 %	23,8 %
Télécommunications	9,5 %	76,2 %	14,3 %	0	0	42,9 %	23,8 %	33,3 %
Alimentation en eau	14,3 %	76,2 %	0	9,5 %	66,7 %	19,0 %	9,5 %	4,8 %
Drainage eau pluv.	9,5 %	42,9 %	28,6 %	19,0 %	47,4 %	15,8 %	26,3 %	10,5 %
Evacuation eau ind.	15,0 %	50,0 %	15,0 %	20,0 %	49,5 %	24,3 %	26,2 %	0
Voirie	4,8 %	28,6 %	23,8 %	42,8 %	29,4 %	17,6 %	11,8 %	41,2 %
Sotra	4,8 %	19,0 %	23,8 %	52,4 %	11,8 %	5,9 %	35,3 %	47,0 %
Eclairage public	0	4,8 %	9,5 %	85,7 %	5,6 %	0	22,2 %	72,2 %
Conditions de sécurité	0	4,8 %	14,3 %	80,9 %	0	6,3 %	12,5 %	81,2 %

Tableau 34 : QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS A BANCO-NORD

	TB	Qualité des équipements			Fonctionnement			
			Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	15,4 %	76,9 %	7,7 %	0		76,9 %	23,1 %	0
Télécommunications	0	46,2 %	38,4 %	15,4 %	23,0 %	38,5 %	38,5 %	0
Alimentation en eau	43,2 %	53,8 %	0	0	92,3 %	7,7 %	0	0
Drainage eau pluv.	0	69,2 %	30,8 %	0	38,5 %	53,8 %	0	7,7 %
Evacuation eau ind.	23,0	61,6 %	15,4 %	0	81,8 %	9,1	0	9,1 %
Voirie	7,7 %	30,8 %	23,0 %	38,5 %	38,5 %	15,4 %	7,7 %	38,4 %
Sotra	0	7,7 %	7,7 %	84,6 %	0	0	16,7 %	83,3 %
Eclairage public	0	23,0 %	7,7 %	69,3 %	0	10,0 %	30,0 %	60,0 %
Conditions de sécurité	0	7,7 %	38,5 %	53,8 %	10,0 %	10,0 %	40,0 %	40,0 %

Tableau 35 : QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS : PORT + ANCIENNES ZONES (ÎLE DE PETIT BASSAM)

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	14,3 %	57,1 %	14,3 %	14,3 %	0	71,4 %	7,1 %	21,4 %
Télécommunications	7,1 %	42,9 %	21,4 %	28,6 %	0	50,0 %	7,1 %	42,9 %
Alimentation en eau	14,3 %	85,7 %	0	0	57,1 %	42,9 %	0	0
Drainage eau pluv.	0	28,6 %	42,8 %	28,6 %	7,7 %	38,4 %	46,2 %	7,7 %
Evacuation eau ind.	0	41,7 %	25,0 %	33,3 %	16,7 %	41,7 %	8,3 %	33,3 %
Voirie	0	21,4 %	50,0 %	28,6 %	8,3 %	16,7 %	41,7 %	33,3 %
Sotra	0	50,0 %	42,8 %	7,2 %	15,4 %	30,7 %	38,5 %	15,4 %
Eclairage public	0	35,7 %	64,3 %	0	28,6 %	21,4 %	50,0 %	0
Conditions de sécurité	0	30,8 %	53,8 %	15,4 %	7,7 %	30,8 %	38,5 %	23,0

Tableau 36 : QUALITE ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS A KOUMASSI

	Qualité des équipements				Fonctionnement			
	TB	Convenable	Tout juste suffisant	Médiocre	Sans problèmes	Avec quelques problèmes	Tout juste suffisant	Médiocre
Alimentation en électricité	0	57,2 %	14,3 %	28,6 %	0	71,4 %	14,3 %	14,3 %
Télécommunications	0	0	42,8 %	57,2 %	0	14,3 %	0	85,7 %
Alimentation en eau	14,3 %	71,4 %	0	14,3 %	57,2 %	14,3 %	14,3 %	14,3 %
Drainage eau pluv.	0	0	14,3 %	85,7 %	0	0	0	100,0 %
Evacuation eau ind.	0	14,3 %	0	85,7 %	14,3 %	0	0	85,7 %
Voirie	0	0	14,3 %	85,7 %	0	0	14,3 %	85,7 %
Sotra	0	28,6 %	42,8 %	14,3 %	28,6 %	28,6 %	14,3 %	28,6 %
Eclairage public	0	0	0	100,0 %	0	0	0	100,0 %
Conditions de sécurité	0	0	0	100,0 %	0	0	0	100,0 %

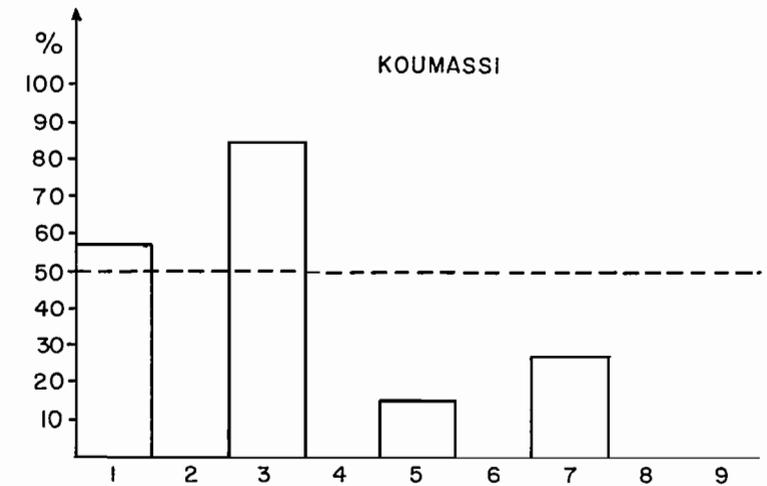
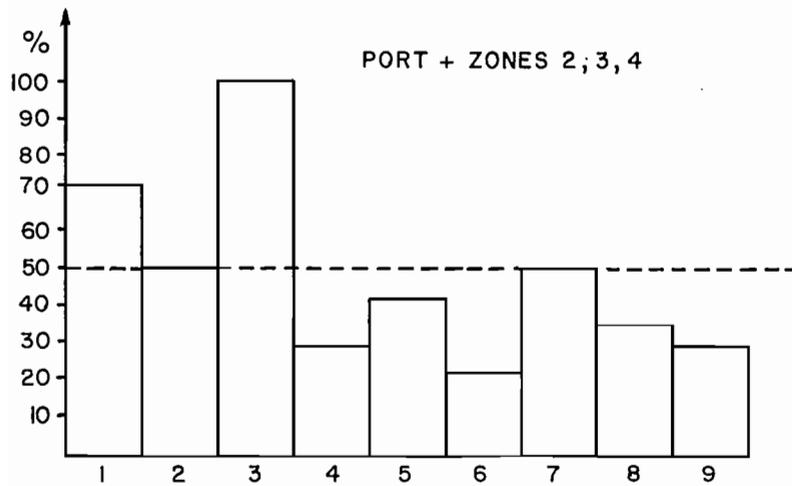
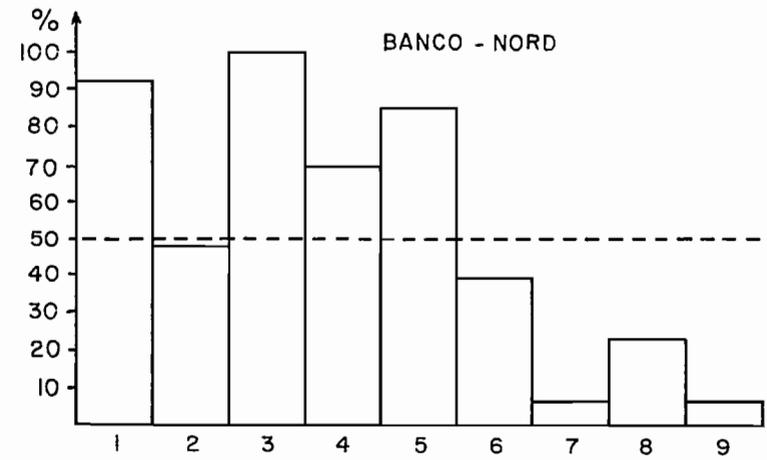
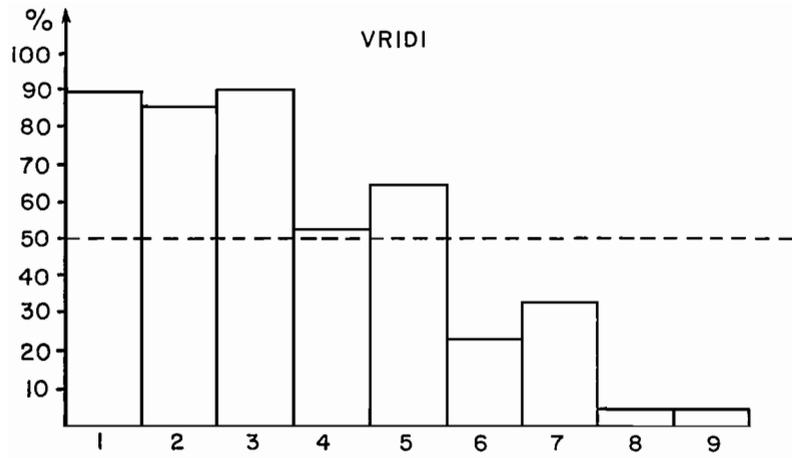


Fig:33 JUGEMENTS POSITIFS (TB+CONVENABLE) SUR LA QUALITE DES EQUIPEMENTS

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 1 Alimentation en électricité | 4 Evacuation eaux pluviales | 7 Desserte SOTRA |
| 2 Télécommunications | 5 " " industrielles | 8 Eclairage public |
| 3 Alimentation en eau | 6 Voirie | 9 Conditions de sécurité |

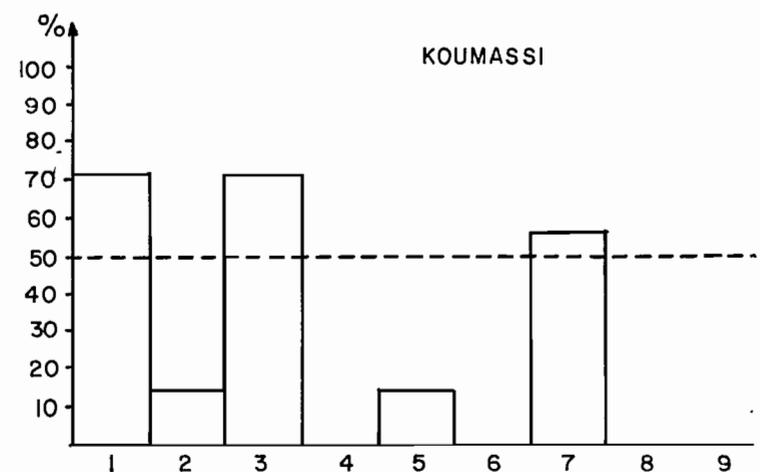
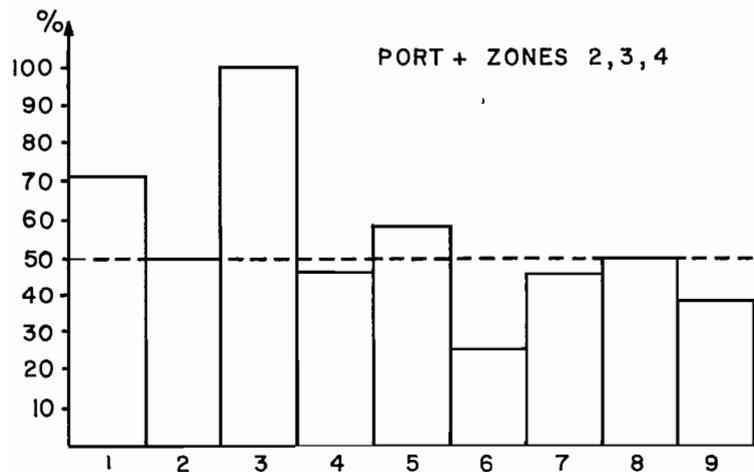
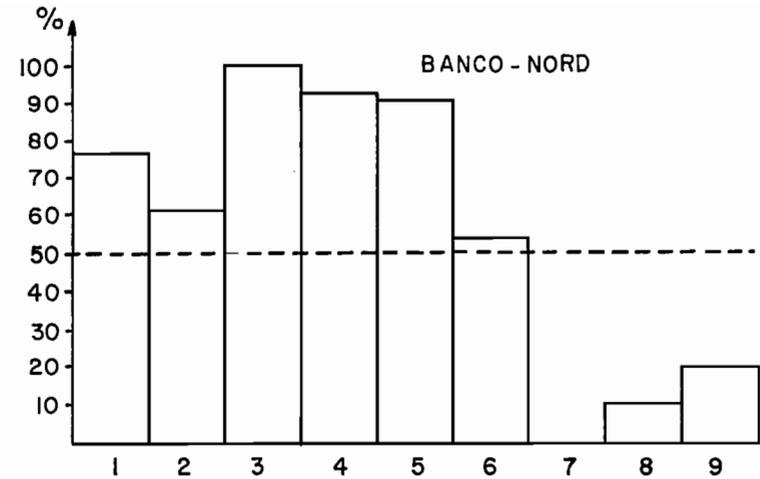
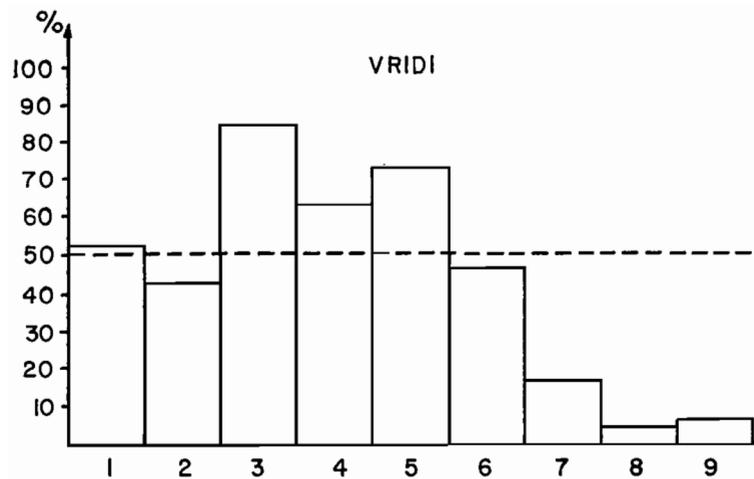


Fig.34 JUGEMENTS POSITIFS (TB + CONVENABLE) SUR LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS

- 1 Alimentation en électricité
- 2 Télécommunications
- 3 Alimentation en eau

- 4 Evacuation eaux pluviales
- 5 " " industrielles
- 6 Voirie

- 7 Desserte SOTRA
- 8 Eclairage public
- 9 Conditions de sécurité

insuffisant et que les eaux industrielles sont directement rejetées sur les pistes ou dans des puits perdus, la voirie est quasiment impraticable en saison des pluies, surtout au Sud de la zone industrielle, inondée en permanence - du fait de la faible altitude et de la faiblesse des pentes - lors des plus hautes eaux (niveau de la lagune à + 0,60 m, niveau de la nappe à + 1,00 m; BCEOM - 1979). Cette situation est évidemment caricaturale et limitée à la zone de Koumassi. On circule beaucoup mieux ailleurs et le drainage et l'assainissement, excellents à Banco-Nord, sont assurés dans des conditions satisfaisantes à Vridi. La desserte des zones par les lignes d'autobus de la Sotra est inégale : très insuffisante et fonctionnant mal à Banco-Nord, plutôt satisfaisante mais avec trop d'irrégularités dans les zones de l'île, mal adaptée aux horaires des usines de Vridi. Si la zone de Koumassi est présentée comme un haut lieu d'insécurité et de délinquance, la situation n'est guère meilleure ailleurs, sauf peut être dans les zones 3 et 4, où du fait des fonctions d'habitat, les rondes et surveillances semblent mieux assurées.

. Les souhaits exprimés par les industriels montrent à quel point de nombreux progrès restent à accomplir dans le desserrement intra-urbain de certaines activités nécessaires au fonctionnement quotidien des établissements (douanes, banques, bureau postal, services médicaux de premiers secours). Trois urgences immédiates sont révélées par les divers classements possibles des réponses fournies : régler le problème de l'enlèvement des déchets (auquel procède, pour le moment, la SITAF, après accord avec les entreprises, mais dans des conditions qui ne donnent pas réellement satisfaction), assurer la maintenance et l'entretien d'une voirie dont la tendance à la dégradation s'accroît, installer des postes de police ou organiser des rondes fréquentes par îlots afin de rétablir (ou d'établir) des conditions normales de sécurité nocturne.

Tableau 37 : SOUHAITS EXPRIMES PAR LES INDUSTRIELS

RANG	TOTAL	VRIDI	BANCO NORD	ANCIENNES Z.I. DE L'ÎLE	KOUMASSI
1. Enlèvement des déchets	94	38	20	22	14
2. Entretien de la voirie	92	34	24	20	14
3. Installation d'un poste de police	80	28	13	14	12
4. Installation service médical de premier secours	76	24	26	14	12
5. Installation d'un bureau postal	66	14	24	18	10
6. Restaurants populaires	62	20	18	16	8
7. Installation d'un bureau des douanes	44	16	12	10	6
8. Aménagement ferroviaire	42	14	10	6	12
9. Divers (pompiers, signalisation des accès, banque)	16	6	4	2	4

Tableau 38 : HIERARCHIES DES SOUHAITS EXPRIMES

RANG	En nombre de fois cités	En nombre de fois classés en priorité	En nombre de fois classés dans les 3 premières priorités
1	Déchets	Voirie	Voirie
2	Voirie	Déchets	Déchets
3	Police	Police	Police
4	Service médical	Service médical	Service médical
5	Bureau postal	Bureau postal	Bureau postal
6	Restaurants populaires	Aménagement ferroviaire	Restaurants populaires
7	Bureau des douanes	Restaurants populaires	Aménagement ferroviaire
8	Aménagement ferroviaire	Bureau des douanes	Bureau des douanes
9	Divers	Divers	Divers

. Jugements et souhaits relèvent certes d'appréciations subjectives et de comportements, souvent liés au passage et à la présence d'un enquêteur extérieur à l'entreprise, qui aboutissent quelquefois à formuler des réponses plutôt négatives à propos d'une réalité peut être moins sombre que la description qui en est faite. Il n'en reste pas moins vrai que de nombreux problèmes subsistent, et qu'en tout état de cause, ce n'est pas sur la seule qualité des équipements dont sont dotées les zones industrielles que les décisions d'investissements productifs à Abidjan ont été prises. Pendant longtemps la demande de terrains équipés a précédé l'offre, et il a fallu attendre le remblaiement de la digue et de la presqu'île de Vridi, puis l'ouverture de la zone industrielle du Banco pour que cette situation soit rééquilibrée et inversée. Par ailleurs, la diversité des conditions foncières (terrains en pleine propriété en zones 2, 3 et 4, baux emphytéotiques à Vridi et à Banco Nord, imbroglio total à Koumassi) ne rend guère aisée la mise au point d'une gestion unifiée des zones, d'autant plus que les redevances sont perçues - parfois sur une même zone - par des organismes très différents (Port autonome, Domaine urbain, SETU), entretenant peu de relations entre eux et ne se préoccupant pas de l'entretien des espaces lotis destinés aux établissements industriels. Les multiples solutions envisagées ou pratiquées par les industriels (entretien direct, appel à des sociétés de services, laisser-faire total) constituent autant de réponses au coup par coup, destinées à parer au plus pressé, mais tout cela est effectué dans le désordre,

sans concertation, et sans qu'un début de réponse soit apporté à la question essentielle du financement de l'entretien et du partage des responsabilités. On conviendra que cette confusion ne peut raisonnablement être présentée comme un atout "décisif" en faveur d'Abidjan. C'est donc bien ailleurs qu'il faut rechercher les causes profondes de la localisation du parc productif.

. Le port est un outil nécessaire au fonctionnement de la majorité des établissements manufacturiers du pays, mais la proximité de cet outil n'apparaît nullement - aujourd'hui - comme une condition absolue et nécessaire de l'activité. La concentration géographique de l'appareil de production n'est donc pas la conséquence inévitable de la seule existence du port; elle ne peut être comprise qu'en référence au poids considérable des fonctions de place centrale d'Abidjan, lesquelles constituent des éléments décisifs dans le choix final des investisseurs. C'est, par conséquent, sur les dimensions historiques de la centralité qu'il faut s'interroger pour rendre compte des localisations industrielles au lieu de les justifier a posteriori en faisant appel à des explications d'"évidence".

. Bien sûr, l'héritage colonial pèse lourd : c'est dans la fonction de relais assignée aux villes conçues comme des rouages du "pacte colonial" que se trouve la genèse du phénomène. Mais la centralité n'a cessé d'être renforcée depuis l'Indépendance, et les règles du jeu qui en dérivent ont continuellement favorisé une capitale, qui fut par ailleurs, dès les années soixante, appréhendée tant par les responsables nationaux que par les investisseurs étrangers comme un "pôle de croissance" sur lesquels il fallait s'appuyer en priorité. Tout cela était-il "inévitabile" et "naturel" ? On peut considérer que la construction d'une nation nécessite l'existence d'un appareil d'Etat puissant et centralisé : dans un pays où l'intervention de l'Etat et l'investissement public constituent des facteurs fondamentaux de la croissance économique (J. DUIHEIL de la ROCHERE, 1976) la concentration géographique des attributs de la centralité n'est plus que le corollaire d'un choix fondamentalement politique. Dès lors, il est vain de rechercher les causes profondes des localisations industrielles dans le simple "effet mécanique" de l'existence d'un port; ce sont les stratégies conduites par l'Etat, dont découlent les "règles du jeu" de la production manufacturière, qu'il faut analyser. Ces règles constituaient, peut être, la seule base possible de croissance soutenue, compte tenu des dimensions du pays, des insuffisances des réseaux de transport et du caractère embryonnaire des relations de production et de la circulation du capital, conditions déterminantes d'un processus cumulatif de croissance régionale (ORSTOM, 1973). Mais elles sont

largement dépendantes des choix effectués dès 1959 (année du Code des investissements privés), et l'effort récent de régionalisation de l'appareil de production par la création de grandes unités dans les "villes du chemin de fer" ne les a en rien modifié. A un moment où le débat sur la délocalisation des fonctions de capitale est lancé, il est utile de rappeler que les règles du jeu peuvent être modifiées, mais qu'il faut pour cela répondre à deux questions fondamentales : un "développement" véritablement régionalisé, fondé en partie sur l'industrialisation des villes de l'intérieur, est-il réellement possible à l'échelle de la Côte d'Ivoire ? Doit-on se fixer comme objectif le meilleur "aménagement du territoire" possible, c'est-à-dire rechercher la meilleure complémentarité entre les espaces composant le territoire national, ou bien privilégier le "développement régional" et viser ainsi un maximum d'autosuffisance régionale en recentrant la croissance à l'échelle de la région ? Le devenir des "règles du jeu" dépend largement de la réponse à ces deux questions, comme il dépend de la perception des éventuelles modifications par les acteurs du fait industriel ; à cet égard, on ne peut affirmer, en 1983, que les mentalités et les comportements nés de l'ancienne traite, privilégiant une organisation pyramidale et centralisée dont Abidjan est à la fois l'instrument et le symbole, aient réellement disparu.

2. La localisation des industries dans Abidjan

La distribution des activités manufacturières au sein de l'espace urbain est caractérisée par la très forte représentativité des zones industrielles, lesquelles regroupent 90,7 % des établissements productifs de l'agglomération abidjanaise. A l'exception des boulangeries et des imprimeries, les unités dispersées sont donc rares. Cet état de fait n'est pas propre à Abidjan, et les zones industrielles ont un poids comparable dans toutes les villes d'Afrique Occidentale concernées par le processus d'industrialisation dont le démarrage réel est contemporain - pour ce qui concerne l'Afrique francophone - de la mise en place du FIDES (1), outil essentiel des plans quadriennaux lancés par la nouvelle politique coloniale. *La production par les pouvoirs publics d'espaces "attractifs" et "efficaces" destinés à favoriser les investissements privés est une constante de la politique volontariste appliquée à Abidjan depuis 1926 (date*

(1) Le premier plan FIDES pour la Côte d'Ivoire est établi en novembre 1946, et les investissements s'élèvent à 8 Milliards CFA.

du premier plan d'urbanisme), sinon depuis la création de la ville. Cette constante se retrouve dans tous les documents écrits ou cartographiés disponibles : arrêté n° 160/D du 10 avril 1943 organisant l'aménagement de zones industrielles dans l'île de Petit Bassam et sur la rive occidentale du Banco (L. BOURGEOIS, 1983), Plan Badani - 1952, Plan SETAP - 1960, Plan d'aménagement AURA-1969, Schéma de structure au 1/50.000 - 1967, Plan Directeur d'Urbanisation - 1972, Perspectives Décennales de Développement d'Abidjan - 1978). C'est donc sur les idées maîtresses exprimées dans les documents et sur leur signification qu'il faut mettre l'accent pour rendre compte des fondements réels des localisations industrielles dans la ville.

. Avant la mise en œuvre de la production "physique" des zones industrielles, quatre éléments essentiels sont toujours distingués : la prévision des superficies nécessaires, la localisation des surfaces, l'organisation et la définition du contenu industriel de ces surfaces, le règlement de leur utilisation.

. Longtemps, la demande en terrains équipés a précédé l'offre. Des autorisations de création d'usines dans l'île de Petit Bassam sont accordées dès 1943, et "plusieurs documents indiquent que les terrains de la zone 2A sont attribués entre 1945 et 1946" (L. BOURGEOIS, 1983), bien avant l'approbation officielle, en 1949, des plans de lotissement du projet Badani. Après l'aménagement des zones 2, 3 et 4, le rythme d'occupation des lots, témoin de la croissance économique, s'accélère : 40 ha par an, en moyenne, sont attribués entre 1955 et 1962, et en 1963, il n'y a plus de terrains disponibles; avec les zones industrielles de l'île de Petit Bassam (560 ha au total, dont 260 ha de surfaces "industrielles", la zone 4C ayant été déclassée en 1960 au bénéfice de la fonction d'habitat), les terrains loués par la Direction du port et les établissements dispersés (savonnerie BLOHORN, SEPC), l'emprise spatiale des activités "industrielles" (au sens large en incluant les activités dites "connexes" dont les garages, le BTP, la manutention et le stockage) est alors évalué à 340 ha (SECI, 1963). Or, les demandes en attente qui portent sur environ 25 ha sont nombreuses et les besoins nouveaux sont estimés à 320 ha pour la période 1963-1970 (SECI, 1963), et à 350 ha pour la décennie 1965-1975 (SEDES, 1967) : il faut donc doubler rapidement la superficie équipée pour faire face à la saturation des anciennes zones industrielles. C'est dans ce contexte de "course aux nouveaux espaces" qu'il faut comprendre la politique de localisation mise en œuvre en 1965, dont les grandes lignes, définies dans le plan SETAP, sont reprises dans

le plan AURA, et dont les résultats les plus spectaculaires sont la réalisation en remblais hydrauliques de la digue de Vridi (140 ha) ainsi que le terrassement et le remblaiement de 522 ha sur la presqu'île de Vridi. Ce n'est qu'au tournant des années soixante-dix (Abidjan dispose alors de 900 ha de zones industrielles) que le rééquilibrage entre la demande et l'offre de terrains est à peu près effectué et c'est après 1975 (1) que la maîtrise tant recherchée des demandes et prévisions diverses (50 ha par an d'après la SEDES pour la période 1971-1980, 700 ha pour la période 1971-1985 d'après les Perspectives Décennales) est réalisée grâce à l'ouverture de la zone de Banco-Nord. En 1980, la superficie totale des zones industrielles atteint 1 724 ha (1 424 ha en excluant la zone déclassée 4C) et les programmes d'investissements 1981-1985 (BSIE, SETU, PORT) montrent que la capacité d'accueil devrait être largement suffisante à l'horizon 1990. Cette maîtrise progressive des besoins en espace s'est accompagnée à partir de l'indépendance d'une politique délibérée de localisation des zones et surtout de distribution des activités par zones et à l'intérieur des zones, ce qui, combiné à la stratégie des investissements privés, constitue la véritable clé d'explication des localisations industrielles dans la ville.

. La politique de localisation des superficies équipées est explicitement fondée sur la volonté de favoriser leurs liaisons fonctionnelles avec les équipements portuaires tout en tirant un parti maximum des caractéristiques physiques du site d'Abidjan. La contiguïté spatiale apparaît d'emblée comme la meilleure solution pour réaliser cette "combinatoire" au besoin en renforçant l'arc portuaire par la production d'un site totalement artificiel : c'est ainsi qu'après la réalisation d'une première combinaison (zones de l'île de Petit Bassam - quai Nord et Ouest) fut mise en œuvre la construction de la digue de Vridi, qui, outre une diminution considérable des distances terrestres entre l'extrémité Sud du canal et les accès au pont Houphouët-Boigny, permettait la mise en valeur de la presqu'île de Vridi, vaste espace resté "en dehors de l'urbanisation" (BNETD, 1967). Mais la limitation d'espace consommable disponible à Vridi et dans l'île de Petit Bassam ainsi que la prise de conscience, assez rapide, des déséquilibres de distribution entre aires d'emplois et aires d'habitat (SECI, 1963) ont conduit les divers rédacteurs de projets à proposer la création de zones industrielles d'équilibre; en 1960, l'idée d'équiper des zones à l'Est du cordon littoral et de l'île de Petit Bassam (Port-Bouët, Koumassi) et surtout dans la partie septentrionale de l'agglomération (Adjamé Nord, Cocody, Sud du plateau du Banco) est exprimée sous le vocable "décentralisation de l'industrie" : seule la zone de Koumassi sera équipée. C'est en 1969,

(1) En 1976, la ville comptait 1 000 ha équipés de zone industrielle/zone portuaire, dont 880 ha occupés (Perspectives Décennales, 1978).

dans un contexte de croissance rapide des attributions de terrains industriels à Vridi et d'accentuation des déséquilibres dans la répartition emplois-habitat, qu'il apparait "urgent d'équiper de nouveaux terrains dans la partie Nord de la ville"(AURA, 1969). Les critères de localisation alors définis relèvent toujours de la combinatoire précédente, mais sans possibilité immédiate de reproduire la contiguïté spatiale antérieure, sauf dans l'éventualité d'une extension future du port au Sud-Est du plateau du Banco, au pied du versant compris entre Abobodoumé et Yopougon-Santé. Dans cette perspective la création d'une zone Banco-Sud, solidaire des futurs équipements portuaires, est envisagée. En attendant, on recherche des espaces plats (pentes comprises entre 2 et 5 %), vastes (plates-formes de 400 à 500 ha), "situés sur des axes économiques existants" (AURA, 1969) et proches des aires résidentielles ou programmées comme telles. Deux aires, qui feront l'objet d'inventaires détaillés et de plan d'aménagement au 1/20 000, sont ainsi privilégiées : Abobo-Nord et Banco-Nord. Dans cette nouvelle donne spatiale, la question des liaisons entre le port et les nouvelles zones industrielles devient essentielle : elle sera réglée par l'utilisation des voies rapides, véritables autoroutes intra-urbaines doublant les anciennes routes ou reprenant leur tracé (voies express Agban-Banco et Agban-Abobo achevées en 1979, voie express Cocody-Bingerville inaugurée en 1982).

. Les concepteurs des zones industrielles ne se contentent pas de localiser les espaces de production : ils ont le souci d'en définir précisément le contenu, à l'exception des premières zones de l'île de Petit Bassam dont le caractère plurifonctionnel est largement lié à l'utilisation des dispositions de l'arrêté du 10 avril 1943, lequel autorisait "accessoirement la construction de logements pour le personnel attaché à l'exploitation" (L. BOURGEOIS, 1983), ainsi qu'à une interprétation et un usage assez libre du concept d'"industrie". L'idée d'une différenciation des zones selon la nature et l'importance des industries est exprimée dès 1960 : en s'appuyant sur une législation déjà existante (classification des entreprises en trois groupes depuis 1926 (1), élaboration d'une nomenclature en 1955), on aboutit ainsi à distinguer les zones destinées à fixer sur place la main-d'oeuvre, (Banco, Port-Bouët, Cocody), les zones favorisant l'installation d'établissements valorisant les produits

(1) Groupe 1 : Entreprises à séparer impérativement des zones d'habitat.
 Groupe 2 : Entreprises soumises à des dispositifs spéciaux de protection.
 Groupe 3 : Entreprises non soumises à une réglementation spéciale, sauf règles générales de salubrité.

nationaux pour le marché intérieur (Adjamé), les zones d'implantation "d'usines travaillant avec le port" (SECI, 1963). Cette politique dite de "zoning" est précisée dans le plan AURA; des études fines réalisées entre 1964 et 1967 permettent alors de définir les besoins par types d'activités: consommations d'espace, d'eau, d'électricité, créations d'emplois, problèmes de transports, tout est passé au crible (SEDES, 1967). La zone de Vridi est confirmée dans sa fonction d'accueil pour les "industries lourdes liées au trafic lagunaire et portuaire" (BNETD, 1967) : en tenant compte des emprises existantes (raffinerie de pétrole, dépôts d'hydrocarbures) et des programmes d'investissements, on adopte une trame formée d'flots de 400 m de largeur et 570 m de longueur, ce qui, outre la possibilité d'offrir de vastes lots, favorise une grande souplesse de découpage (lots de 1 ha - 50 m x 200 m - à 16 ha - 400 m x 400 m). La zone est elle même divisée en secteurs A (aire de localisation d'établissements dangereux ou insalubres) et B (interdiction de localisation pour les établissements du groupe 1). A l'inverse de Vridi, la zone de Koumassi est découpée en lots de petites dimensions (multiples de 625 m²), constituant des espaces d'accueil privilégiés pour les petits établissements. Compte tenu des ressources locales en eau, la zone d'Abobo-Nord est destinée aux unités de production faibles consommatrices d'eau, aux activités de transport (gare de triage et ateliers de la RAN) et à l'installation des Halles Centrales d'Abidjan. Enfin, la zone de Banco-Nord, qui peut recevoir tous les types d'activités est, comme Vridi, dotée d'un "zoning" interne. Depuis 1973, toutes les zones industrielles relèvent du règlement d'urbanisme de l'agglomération d'Abidjan (MCU-DUA, 1973), dans lequel est définie la nature des zones industrielles et où sont précisées les conditions d'occupation du sol, d'assainissement et de protection de l'atmosphère. Cette volonté de distribution du fait industriel dans l'espace urbain, accompagnée d'un effort d'équipement rendant les surfaces "efficaces" (voirie, eau, électricité), est illustrée par la création de la commission d'attribution des terrains industriels, dont l'organisation et le rôle sont précisés en 1970 (1), mais qui semble avoir fonctionné les années précédentes (P. HAERINGER, 1969).

. La planification des besoins et l'équipement des surfaces loties constituent sans doute des conditions favorables à l'implantation d'établissements industriels; mais pour que les zones industrielles soient pleinement "attractives", il faut régler clairement la question du statut juridique des lots, car la stabilité de l'ancrage spatial et la sécurité foncière, quelles qu'en soient les formes, constituent des éléments décisifs pour les investisseurs privés :

(1) Décret 70 338 du 25 mai 1970.

or, c'est bien pour "provoquer des investissements" (1) qu'a été réalisé l'aménagement des zones industrielles de l'île de Petit Bassam, et c'est dans le contexte d'une politique d'appel aux capitaux étrangers - dont l'instrument privilégié reste le Code des investissements - qu'ont été programmés, puis loties, les nouvelles zones de Vridi, Koumassi et Banco-Nord. L'objectif consistant à fixer des investissements privés a toujours été explicitement recherché, mais les moyens juridiques de cette fixation ont été modifiés. L'attribution des terrains à usage industriel procède, comme pour les terrains urbains, d'un processus d'utilisation du Domaine privé de l'Etat à des fins de droit privé, ce qui implique que ces terrains soient déjà de nature domaniale ou qu'ils le deviennent par désintéressement des occupants coutumiers (P. HAERINGER, 1969 et A. LEY, 1972). Dans un premier temps (Plan Badani), c'est la concession avec transfert de propriété qui a été considérée comme le plus sûr moyen de favoriser les investissements : assurer la sécurité de la propriété privée apparaissait alors comme une mesure d'autant plus "nécessaire" que les dispositions du Plan Badani ont été discutées, dans les moindres détails, par les forces sociales concourant ou pouvant concourir à l'investissement industriel, et que les interventions des représentants de la Chambre de Commerce à la Commission d'urbanisme ont souvent été décisives (L. BOURGEOIS, 1983). Les lots des anciennes zones industrielles de l'île de Petit Bassam, après avoir été concédés dans la limite de 12 hectares d'abord provisoirement, puis définitivement, sont donc aujourd'hui détenus en pleine propriété par les attributaires, particuliers ou sociétés. Par contre, au lendemain de l'Indépendance, la généralisation du bail emphytéotique à l'ensemble des terrains urbains à usage industriel fut recommandée par la réforme législative (1963). L'application de cette modalité de concession sans transfert de propriété répondait au souci "d'imposer une mise en valeur permanente et d'empêcher toute spéculation sur les plus-values données aux terrains privés par les investissements publics" (A. LEY, 1972, pp. 106-107) : les lots des zones de Vridi, Banco-Nord et en principe Koumassi ont ainsi été concédés en bail emphytéotique de 30 ou 33 ans, renouvelable.

. L'existence de deux statuts juridiques différents est a priori un élément essentiel de distinction entre anciennes et nouvelles zones industrielles. Dans les premières, la possession des terrains en pleine propriété confère officiellement aux attributaires une grande liberté d'action et permet le déploiement de stratégies urbaines multiples au sein de zones qui n'occupent plus désormais une position périphérique dans l'ensemble de l'agglomération.

(1) Compte rendu de la séance du 16 avril 1950 de la Chambre de Commerce d'Abidjan (L. BOURGEOIS, 1983).

Toute action relevant de réinterprétations d'une situation plus centrale dans la ville est rendue possible par le statut de propriété. Les types d'évolution des lots industriels sont nombreux : délocalisation totale des unités de production (ABI, MAC, MICE, IVOIRAL, SIFMA); dédoublement des établissements dans les nouvelles zones en conservant les premières usines dans les anciennes (SOLIBRA, CERAM -ANTENN, SAB); transfert de l'activité de production en maintenant sur place les fonctions de service ou de stockage (SIVOA, SAEC). Par ailleurs, l'accentuation de certaines fonctions originelles est significative : renforcement des activités technico-commerciales (plus de la moitié des établissements répertoriés en zones 3 et 4A ont été installés à partir des années 1970), et en particulier du grand commerce de produits importés nécessaires au fonctionnement des entreprises du secteur moderne; développement de la fonction résidentielle avec l'édification d'immeubles d'habitation depuis 1977, spectaculaires témoignages des pratiques spéculatives : la zone 4A est devenue en 1980 la première zone de transaction foncière, en volume, de toute l'agglomération abidjanaise, et les prix de vente moyens des terrains des anciennes zones industrielles ont augmenté de 140 % entre 1978 et 1980, ce qui les place aujourd'hui au niveau des prix pratiqués à Cocody et à Marcory (L. BOURGEOIS, 1983, et OBSERVATOIRE DE L'HABITAT, MCU-DCU, 1981-). Dans les nouvelles zones industrielles, où seul un droit d'usage a été concédé, la marge de manœuvre des attributaires est apparemment moins importantes et le contrôle de l'occupation du sol par les pouvoirs publics garantit, en principe, la mise en valeur permanente tout en évitant les processus de spéculation. Mais cela implique que le contrôle et le suivi de l'occupation des lots soient effectués, ce qui n'a pas toujours été le cas à Koumassi où se conjuguent des situations complexes : attributions sans bail, non perception des loyers, coexistence de baux et terrains revendiqués en pleine propriété par différents attributaires, conflits entre des détenteurs de baux plusieurs fois revendus..... La maîtrise publique est un peu plus efficace à Vridi et à Banco-Nord, mais elle est souvent limitée, après concession des baux, à la perception des loyers; de nombreuses clauses du règlement d'urbanisme, pourtant reprises dans les cahiers des charges, ne sont pas respectées : marges de reculement, évacuation, épuration et rejet des eaux industrielles, traitement des fumées et des gaz. Enfin, le rapport juridique entre le lot et l'attributaire n'empêche nullement ce dernier de pratiquer une politique de réserve foncière en sollicitant l'octroi d'une superficie beaucoup plus vaste que celle réellement nécessaire à l'activité industrielle;

il s'agit souvent d'une pratique d'anticipation (on réserve une vaste superficie pour de futures extensions) mais alors il n'y a plus mise en valeur permanente, du moins sur une fraction des superficies distribuées; par ailleurs les possibilités légales ou illégales de jouer sur les portefeuilles fonciers ainsi constitués (sous-location de tout ou partie du lot, revente d'un bail à un prix "parallèle" lié à la superficie disponible) sont multiples, et on peut se demander si, *dans les faits*, la liberté d'action des investisseurs, pour ne pas être officielle, n'en est pas moins semblable à celle conférée par la possession d'un titre foncier.

Il faut donc s'interroger sur la signification de l'existence de deux statuts et sur les raisons qui ont conduit au passage de l'un à l'autre. La concession avec transfert de propriété est exigée par les entrepreneurs européens dans les années 1950 (1) et perçue comme nécessaire par l'administration coloniale; on peut considérer que l'Indépendance constitue une rupture de conception et que la généralisation du bail emphytéotique est tout autant un acte de souveraineté territoriale qu'un moyen de contrôle, par le nouvel Etat, de l'affectation des terrains urbains (2). Mais est-ce seulement un acte symbolique relevant d'une volonté d'affirmation politique ? Pour les investisseurs, le non accès à un statut de propriétaire avec en contre partie une assurance de stabilité foncière offre des avantages, et évite peut être des immobilisations importantes sous forme d'achats de terrain au moment où les moyens de production sont de plus en plus sophistiqués et requièrent d'importants investissements : pouvoir substituer à l'achat d'un terrain (lequel est par ailleurs équipé grâce à des financements publics) une location de longue durée, c'est en quelque sorte contribuer à assurer des meilleures conditions de reproduction élargie du capital investi. Pour l'Etat, qui finance les équipements et l'ensemble de la "charge foncière" (P. H. DERYCKE, 1979), la production d'espaces lotis à usage industriel est un élément fondamental d'une politique qui met l'accent sur l'aide à l'établissement jugée "préférable à l'aide à l'exploitation" (M. DIAWARA, 1972) : la collectivité publique doit donc réaliser d'importantes infrastructures au service des industries. Mais il ne s'agit pas d'une simple mise à disposition du capital étranger. Lors du Colloque international sur le

(1) Les investisseurs ayant menacé de ne plus investir en Côte d'Ivoire si leurs efforts n'étaient pas récompensés par la pleine propriété (A. LEY, 1972, p. 575).

(2) Perspectives Décennales de développement économique et social. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Septembre 1963.

développement industriel africain (Dakar, 20-25 novembre 1972), M. DIAWARA, soulignait avec force que les diverses formules d'aide engageant la collectivité publique ne devraient pas imposer des pertes importantes aux finances publiques. Depuis 1971, tous les documents relatifs aux zones industrielles insistent sur la nécessité de faire payer aux usagers le coût réel des infrastructures réalisées sur fonds BSIE ou SETU, mais en réalité, sur le long terme - c'est-à-dire celui du bail - les usagers paient plus que ce simple coût. Dans la zone industrielle de Banco-Nord, le coût d'aménagement de l'hectare des deux premières tranches peut être estimé en moyenne à 6,84 millions CFA 1980 [1 368 milliards investis pour 200 ha viabilisés (1)] : à 165 CFA le mètre carré en location, le coût réel sera amorti en un peu plus de 4 ans; or la durée du bail est de 33 ans. En utilisant d'autres données (coût moyen net de l'hectare égal à 18 millions CFA, A. ABAH, 1978), on parvient à une durée d'amortissement certes plus longue, mais le mécanisme fondamental reste inchangé : l'Etat perçoit bien une rente foncière, et on peut légitimement se demander si cela ne relève pas, finalement, d'une stratégie de transfert (C. TOPALOV, 1973) favorisant la réinsertion de cette rente dans un processus global d'accumulation du capital.

(1) Source pour les investissements : fichier des investissements, Perspectives Décennales. Annexe de rapport de 1ère phase, 4 p. 169.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUBERTIN (C.)

- 1980 - L'industrialisation régionale volontariste. Notes sur le programme sucrier ivoirien. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 187 p. multigr.

A.U.R.A.,

- 1969 - Plan d'Aménagement d'Abidjan 1969, in *Urbanisme*, n° 111-112 : 20-88.

BCEOM-DCU

- 1979 - Zone industrielle de Koumassi : étude VRD (avant-projet), Abidjan, D.C.U., 28 p. multigr.

BNETD

- 1967 - Plan d'urbanisme de Vridi au 1/5 000e : rapport justificatif, Abidjan, M.C.U.

BOURGEOIS (L.)

- 1983 - Evolution et dynamique de l'utilisation de l'espace industriel dans l'île de Petit Bassam, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 76 p.

CHAMBRE D'INDUSTRIE DE COTE D'IVOIRE

- L'industrie ivoirienne en 1980, liste des entreprises industrielles, Abidjan, 120 p.

CHEVASSU (J.), VALETTE (A.)

- 1975 - Les relations intermédiaires dans le secteur industriel ivoirien, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, Ministère du Plan, 52 p. multigr.

CHEVASSU (J.), VALETTE (A.)

1975 - Les industriels de Côte d'Ivoire. Qui et pourquoi ?
Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, Ministère du Plan;
61 p. multigr..

COTTEN (A.M.), MARGUERAT (Y.)

1976 - Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire,
Cahiers d'Outre-Mer, n° 116 : 348-385 et n° 117 348-382.

DERYCKE (P.H.)

1979 - Economie et planification urbaines,
PUF, Paris, Collection Thémis, 412 p.

DIAWARA (M.)

1972 - Etudes des voies et moyens pratiques de l'industrialisation
en Afrique, *in* : Colloque International sur le développement
industriel africain. NEA, Dakar, 349 p.

DUBRESSON (A.)

1982 - Le parc productif manufacturier des zones industrielles
d'Abidjan. Premier document de travail. Abidjan, Centre
ORSTOM de Petit Bassam, Ministère du Plan et de l'Industrie,
37 p., 36 fig., multigr.

DUBRESSON (A.)

1983 - La localisation des industries à Abidjan. Interrogation
sur des évidences, Deuxième document de travail.
Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam, Ministère du
Plan et de l'Industrie; 25 p. multigr..

DUCHEMIN (A.)

1973 - Abidjan-industries *in* Atlas de Côte d'Ivoire.
Abidjan, Ministère du Plan, I.G.T., ORSTOM.

DUTHEIL de la ROCHERE (J.)

1976 - L'Etat et le développement économique de la Côte d'Ivoire.
Pedone, Paris, 420 p..

EBAH (A.)

- 1978 - Interview du Directeur Technique de la SETU *in* : Le développement d'Abidjan à l'horizon 1990. Afrique Industries - Infrastructures, n° 109 : 95-97.

HAERINGER (P.)

- 1969 - Structures foncières et création urbaine à Abidjan. *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. V, n° 34 : 211-270.

INSEE

- 1974 - Fresque historique du système productif. Collection INSEE, *Série entreprises*, E/27 : 14-15, PARIS.

LEY (A.)

- 1972 - Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte d'Ivoire. Lib. générale de droit et de jurisprudence, Paris, 746 p..

MANZAGOL (C.)

- 1980 - Logique de l'espace industriel. PUF, Paris, collection "Le Géographe", 248 p..

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

- 1963 - Perspectives Décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970, Abidjan.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

- 1973 - Règlement d'urbanisme de l'agglomération d'Abidjan. Abidjan, DCU.

MINISTERE DES TP, DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

- 1978 - Les perspectives Décennales de développement d'Abidjan. 4, annexes du rapport de première phase, 231 p..

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE

- 1981 - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1981-1985.

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, DCU,
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT 1981

- Compte rendu d'activité, année 1980-1981.
99 p. multigr..

ORSTOM

- 1973 - Réflexions sur les problèmes d'analyse et de planification régionale en Côte d'Ivoire. Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam; 15 p.

SECI

- 1963 - Note sur la zone industrielle de Vridi.
BNETD, Abidjan, 32 p. multigr.

SEDES

- 1967 - Aspects économiques des besoins en zones industrielles à Abidjan (1965-1971-1975), BNETD, Abidjan, 57 p. multigr..

TOPALOV (C.)

- 1973 - Capital et propriété foncière. Introduction à l'étude des politiques foncières urbaines. Paris, CSU, 264 p. multigr.

VALETTE (A.)

- 1980 - Résultats et réflexions sur une étude empirique de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire.
Cah. ORSTOM, série Sci. Hum., vol. XVII, n° 1, 2 : 45-65.

TABLE DES FIGURES

	Page
1. Composition par branches : investissements et chiffre d'affaires . . .	11
2. Composition par branches : valeur ajoutée et emplois	12
3. Poids des branches dans l'activité (avec la SIR)	13
4. Poids des branches dans l'activité (sans la SIR)	14
5. Types d'activités manufacturières	21
6. Fonctions économiques dans le parc productif	24
7. Localisation des zones industrielles	29
8. Le parc productif des zones industrielles (1980)	32
9. Répartition des indicateurs par zones (avec la SIR).	33
10. Répartition des indicateurs par zones (sans la SIR).	34
11. Poids des zones dans l'activité	35
12. Rapport valeur ajoutée/investissement (1980)	38
13. Rapport chiffre d'affaires/investissement (1980)	39
14. Rapport emploi/investissement (1980)	40
15. Investissements (1980)	50
16. Chiffres d'affaires (1980)	51
17. Valeur ajoutée (1980)	52
18. Emplois (1980)	53
19. Masse salariale (1980)	54
20. Structures des parcs : classes d'investissements (1980).	59
21. Structures des parcs; classes : chiffre d'affaires (1980).	60
22. Structures des parcs; emplois : classes d'effectifs (1980)	61
23. Superficie moyenne des lots industriels (1980)	64
24. Densités moyennes d'emplois à l'hectare (1980)	65
25. Classes de superficie des lots industriels (1980).	67
26. Vridi : occupation des parcelles (1983).	68
27. Vridi : parcelles industrielles (1983)	69
28. Banco-Nord : occupation des parcelles (1983)	70
29. Banco-Nord : parcelles industrielles (1983).	71
30. Koumassi : occupation des parcelles (1983)	72
31. Koumassi : parcelles industrielles (1983)	73
32. Vridi-digue : occupation des parcelles (1983)	74
33. Jugements positifs sur la qualité des équipements	92
34. Jugements positifs sur le fonctionnement des équipements	93

A N N E X E S

- Répartition des branches par zones en 1980
- Composition des parcs par zones en 1980
- figures
 - . 35 Industries alimentaires : répartition par zones
 - . 36 Industries textiles et du cuir : répartition par zones
 - . 37 Industries du bois : répartition par zones
 - . 38 Industries chimiques : répartition par zones
 - . 39 Industries des matériaux de construction : répartition par zones
 - . 40 Industries métallurgiques : répartition par zones
 - . 41 Industries diverses : répartition par zones
 - . 42 Industries intermédiaires : répartition par zones
 - . 43 Industries d'équipement : répartition par zones
 - . 44 Industries de consommation : répartition par zones
 - . 45 Industries d'import-substitution : répartition par zones
 - . 46 Industries d'exportation : répartition par zones
 - . 47 Filières nationales : répartition par zones.

REPARTITION DES BRANCHES PAR ZONES EN 1980

06-10 Alimentaire	Investissements	%	Chiffre d'affaires	%	Export.	%	Valeur Ajoutée	%	Masse salariale	%	Emplois	%
Port + 2C	12 573,5	21,2	36 524,4	26,9	14 375,3	24,2	8 658,5	26,2	4603,2	37,7	2 676	33,9
Vridi digue	12 235,2	20,6	27 193,7	20,0	4 804,2	8,1	6 851,5	20,8	1869,0	15,3	1 228	15,5
Vridi industriel	13 388,4	22,5	22 598,1	16,7	19 812,1	34,4	3 159,6	9,6	1153,3	9,4	851	10,8
2 B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	5 585,7	9,4	8 979,7	6,6	98,6	0,2	4 663,4	14,2	1286,4	10,5	1 638	20,8
4 A	4 755,8	8,0	11 648,4	8,6	8 510,2	14,3	4 120,7	12,5	1267,4	10,4	409	5,2
4 C	3 908,4	6,5	15 505,0	11,4	11 064,8	18,6	3 311,2	10,0	1034,1	8,5	525	6,6
Koumassi	421,6	0,7	83,8	0,1	-	-	?	-	37,9	0,3	57	0,7
Banco Nord	6 575,0	11,1	13 134,1	9,7	720,2	1,2	2 220,3	6,7	963,2	7,9	517	6,5
TOTAL	59 443,6	100,0	135 667,2	100,0	59 385,4	100,0	32 985,2	100,0	12 214,5	100,0	7 901	100,0
11 + 12 Textile + habillement												
Port + 2C	62,6	0,4	270,9	0,6	-	-	84,8	0,7	30,9	0,5	17	0,3
Vridi-digue	48,5	0,3	132,1	0,3	27,1	-	31,1	0,3	15,6	0,2	23	0,5
Vridi Industriel	4 869,0	28,0	11 659,9	25,9	1 140,3	-	3 178,0	26,7	1436,4	23,0	841	17,1
2 B	306,3	1,8	785,9	1,8	-	-	270,5	2,3	147,5	2,4	168	3,4
3	531,0	3,1	1 320,0	2,9	24,3	-	477,5	4,0	233,6	3,7	202	4,1
4 A	4 692,7	26,9	16 736,3	37,3	2 795,2	-	3 768,0	31,7	2 440,5	39,1	1 486	30,2
4 C	268,1	1,5	618,3	1,4	39,7	-	306,1	2,6	167,6	2,7	147	3,0
Koumassi	638,1	3,7	612,6	1,4	35,7	-	207,4	1,7	146,8	2,4	333	6,7
Banco Nord	5 972,1	34,3	12 767,6	28,4	2 665,3	-	3 570,0	30,0	1 625,9	26,0	1 707	34,7
TOTAL	17 388,4	100,0	44 903,6	100,0	6 727,6	100,0	11 893,4	100,0	6 244,8	100,0	4 924	100,0
13 Bois												
2 B	54,9	0,9	624,1	7,1	-	-	231,0	10,3	126,1	9,2	111	3,6
4 C	624,0	10,1	2 817,4	31,9	-	-	989,3	43,1	689,0	51,5	934	29,7
Koumassi	1 812,0	29,2	3 209,2	36,3	-	-	1 029,2	45,8	526,4	39,3	1 253	39,4
Banco Nord	3 707,5	59,8	2 177,5	24,7	-	-	?	?	?	?	843	26,8
TOTAL	6 198,4	100	8 828,2	100,0			2 249,5	100,0	1 341,5	100,0	3 141	100,0
14 + 15 + 16 Chimie												
Vridi-digue	116,7	0,1	1 139,9	0,7	32,3	-	312,0	1,1	148,0	1,4	99	1,8
Vridi-Industriel (sans SIR)	85 646,5 (17315,8)	85,7	130 807,2 (50 126,8)	79,8	32 889,3 (7 818,4)	-	17 884,9 (10 795,9)	64,6	6 122,0 (3 432,6)	57,5	2 309 (1 574)	41,5
2 B	337,8	0,3	1 079,5	0,7	-	-	326,3	1,2	163,0	1,5	114	2,6
3	4 190,1	4,2	15 385,3	9,4	1 572,9	-	3 444,8	12,4	2 022,0	19,0	1 210	21,7
4 A	1 353,2	1,4	3 988,4	2,4	167,3	-	1 413,7	5,1	684,4	6,4	409	7,4
4 C	765,0	0,8	2 153,4	1,3	238,0	-	745,0	2,7	296,8	2,8	224	4,0
Koumassi	1 519,5	1,5	4 733,9	2,9	284,9	-	1 516,3	5,5	633,3	6,0	426	7,6
Banco Nord	6 053,6	6,0	4 523,0	2,8	-	-	2 050,6	7,4	570,8	5,4	743	13,4
TOTAL	99 982,4	100,0	163 810,6	100,0	35 184,7	100,0	27 693,6	100	10 640,3	100,0	5 564	100,0
sans la SIR.	31 651,7		83 129,9		10 113,8		20 604,6		7 950,9		5 044	

.../...

17											
Matériel de const.											
Port + 2 C	4 717	32,4	17 913,2	70,3	681,3	3 471,5	62,6	753,8	36,9	237	9,9
Vridi industriel	1 363,3	9,5	1 046,8	4,1	29,0	291,2	5,2	268,3	13,1	278	11,6
2 B	22,0	0,1	54,0	0,2	-	20,7	0,4	8,1	0,4	27	1,1
4 A	145,5	1,0	157,6	0,6	-	106,1	1,9	60,9	3,0	94	3,9
4 C	519,9	3,6	668,9	2,6	-	?	?	?		312	13,0
Koumassi	253,2	1,7	633,8	2,5	7,3	114,2	2,1	35,7	1,7	140	5,8
Banco Nord	7 519,6	51,7	5 020,4	19,7	-	1 539,7	27,8	919,0	44,9	1313	54,7
TOTAL	14 540,5	100,0	25 494,7	100,0	717,6	5 543,4	100,0	2 045,8	100,0	2401	100,0
18 - 20											
Métallurgie											
Port + 2C	11,0	-	466,0	0,4	-	?		?	-	36	0,4
Vridi-digue	2 377,9	7,9	11 977,1	11,5	202,4	1 858,6	5,4	1 381,8	8,1	971	9,6
Vridi-industriel	15 398,3	51,4	60-857,8	58,5	556,8	21 373,8	62,1	10011,2	58,8	4 788	47,2
2 B	25,0	0,1	59,0	0,1	-	42,7	0,1	19,8	0,1	10	0,1
3	1 616,3	5,4	3 928,9	3,8	285,0	1 775,4	5,2	861,5	5,1	488	4,8
4 A	4 762,8	15,9	16 101,7	15,4	654,1	5 062,1	14,7	2 698,0	15,8	1 285	12,7
4 C	730,7	2,5	4 335,4	4,2	-	1 805,8	5,3	1 017,2	6,0	533	5,2
Koumassi	1 379,0	4,6	4 385,5	4,2	-	1 896,9	5,5	900,3	5,3	956	9,4
Banco	3 654,0	12,2	1 968,3	1,5	158,5	579,2	1,7	130,6	0,8	1 076	10,6
TOTAL	29 955,0	100,0	104 079,7	100,0	5 856,8	34 394,5	100,0	17020,4	100,0	10143	100,0
2 1 Ind. Diverses											
Vridi Industriel	217,3	5,4	768,1	9,2	-	94,3	3,2	25,7	2,3	36	3,2
2 B	215,7	5,4	416,1	5,0	-	78,2	2,7	?	-	91	8,1
3	1 027,2	25,6	2 942,0	35,4	11,6	1 439,2	49,0	597,9	52,8	399	35,7
4 C	763,5	19,1	1 586,4	19,1	38,9	669,7	22,8	276,0	24,4	210	18,8
Koumassi	324,1	8,1	308,8	3,7	4,7	112,0	3,8	27,8	2,5	142	12,7
Banco Nord	1 456,2	36,4	2 299,0	27,6	64,0	544,6	18,5	204,4	18,0	240	21,5
TOTAL	4 004,0	100,0	8 320,4	100,0	119,2	2 938,0	100,0	1 131,8	100,0	1 118	100,0

COMPOSITION DES PARCS PAR ZONES EN 1980

	Investissements	Chiffre d'affaires	Export.	Valeur ajoutée	Masse salariale	Emplois	Etablissements	
							Total	Chiffrés
Port + 2 C								
06-10	12 573,5	36 524,4	14 375,3	8 658,5	4 603,2	2 676	11	11
11	62,6	270,9	-	84,8	30,9	17	1	1
17	4 717,0	17 913,2	681,3	3 471,5	753,8	237	2	2
18-20	11,0	466,0	-	-	-	36	1	1
TOTAL	17 364,1	55 174,5	15 056,6	12 214,8	5 387,9	2 966	15	15
Digue de Vridi								
06-10	12 235,2	27 193,7	4 804,2	6 851,5	1 869,0	1 228	3	3
12	48,5	132,1	27,1	31,1	15,6	23	1	1
15	116,7	1 139,9	32,3	312,0	148,0	99	3	3
18-20	2 377,9	11 977,1	202,4	1 858,6	1 381,8	971	5	5
TOTAL	14 778,3	40 442,8	5 066,0	9 053,2	3 414,4	2 321	12	12
Vridi Industriel								
06-10	13 388,4	22 598,1	19 812,1	3 159,6	1 153,3	851	10	10
11 + 12	4 869,0	11 659,9	1 140,3	3 178,0	1 436,4	841	8	6
14 + 15 + 16 - (avec SIR)	85 046,5	130 807,2	32 889,3	17 884,9	6 122,0	2 309	20	20
- (sans SIR)	(17 315,8)	(50 126,8)	(7 818,4)	(10 795,9)	(3 432,6)	(1 574)	(19)	(19)
17	1 363,3	1 046,8	29,0	291,2	268,3	278	2	2
18-20	15 398,3	60 857,8	4 556,8	21 373,8	10 011,2	4 788	34	32
21	217,3	768,1	-	94,3	25,7	36	4	4
TOTAL	120 882,8	227 737,9	58 427,5	45 981,8	19 016,9	9 103	78	74
Vridi (sans SIR)								
2 B	52 552,1	147 057,5	33 356,6	38 892,8	16 327,5	8 368		
11	306,3	785,9	-	270,5	147,5	168	3	3
13	54,9	624,1	-	231,0	126,1	111	2	2
14-15	337,8	1 079,5	-	326,3	163,0	114	2	1
17	22,0	54,0	-	20,7	8,1	27	1	1
18-20	25,0	59,0	-	42,7	19,8	10	3	1
21	215,7	416,1	-	78,2	?	91	2	1
TOTAL	961,7	3 018,6	-	969,4	464,5	521	13	9

.../...

<u>Zone 3</u>								
06-10	5 585,7	8 979,7	98,6	4 663,4	1 286,4	1 638	4	4
11 + 12	531,0	1 320,0	24,3	477,5	233,6	202	3	3
14 + 15 + 16	4 190,1	15 385,3	1 572,9	3 444,8	2 022,0	1 210	8	7
17							2	0
18-20	1 616,3	3 928,9	285,0	1 775,4	861,5	488	7	6
21	1 027,2	2 942,0	11,6	1 439,2	597,9	399	7	6
TOTAL	12 950,3	32 555,9	1 992,4	11 800,3	5 001,4	3 937	31	26
<u>4 A</u>								
06-10	4 755,8	11 648,4	8 510,2	4 120,7	1 267,4	409	3	3
11 + 12	4 692,7	16 736,3	2 795,2	3 768,0	2 440,5	1 486	8	6
14 + 15	1 353,2	3 988,4	167,3	1 413,7	684,4	409	6	4
17	145,5	157,6	-	106,1	60,9	94	3	2
18-20	4 762,8	16 101,7	654,1	5 062,1	2 698,0	1 285	12	11
21	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	15 710,0	48 632,4	12 126,8	14 470,6	7 151,2	3 683	33	26
<u>J C</u>								
06-10	3 908,4	15 505,0	11 064,8	3 311,2	1 034,1	525	3	3
11-12	268,1	618,3	39,7	306,1	167,6	147	4	4
13	624,0	2 817,4	-	989,3	689,0	934	7	6
14 + 15	765,0	2 453,4	238,0	745,0	296,8	224	5	4
17	519,9	668,9	-	?	?	312	4	3
18-20	730,7	4 335,4	-	1 805,8	1 017,2	533	10	5
21	763,5	1 586,4	38,9	669,7	276,0	210	9	4
TOTAL	7579,6	27 684,8	11 381,4	7 827,1	3 480,7	2 885	42	23
<u>Koumassi</u>								
06-10	421,6	83,8	-	?	37,9	57	3	2
11 + 12	638,1	612,6	35,7	207,4	146,8	333	7	6
13	1 812,0	3 209,2	-	1 029,2	526,4	1 253	52	52
14 + 15 + 16	1 519,5	4 733,9	284,9	1 516,3	633,3	426	9	7
17	253,2	633,8	7,3	114,2	35,7	140	6	5
18-20	1 379,0	4 385,5	-	1 896,9	900,3	956	20	17
21	324,1	308,8	4,7	112,0	27,8	142	6	4
TOTAL	6 347,5	13 967,6	332,6	4 876,0	2 308,2	3 307	103	93
<u>Banco Nord</u>								
06-10	6 575,0	13 134,1	720,2	2 220,3	963,2	517	5	5
11 + 12	5 972,1	12 767,6	2 665,3	3 570,0	1 625,9	1 707	14	14
13	3 707,5	2 177,5	?	?	?	843	9	9
14 + 15 + 16	6 053,6	4 523,0	-	2 050,6	570,8	743	13	13
17	7 519,6	5 020,4	-	1 539,7	919,0	1 313	7	7
18-20	3 654,0	1 968,3	158,5	579,2	130,6	1 076	22	22
21	1 456,2	2 299,0	64,0	544,6	204,4	240	4	4
TOTAL	34 938,0	41 889,9	3 608,0	10 504,4	4 413,9	6 439	74	74

Fig:35 INDUSTRIES ALIMENTAIRES: REPARTITION PAR ZONES

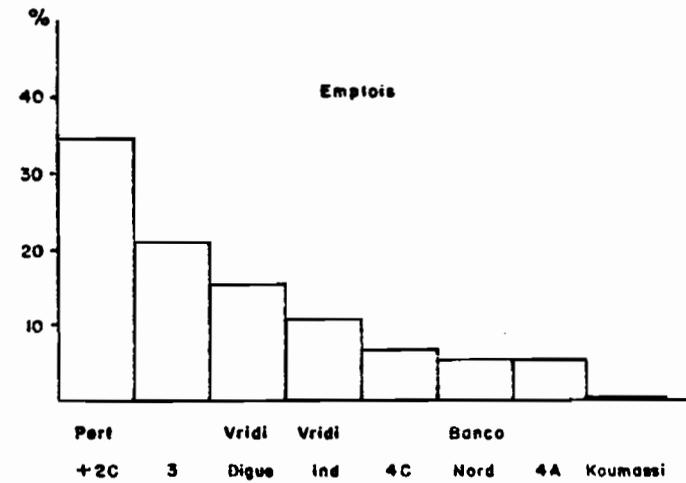
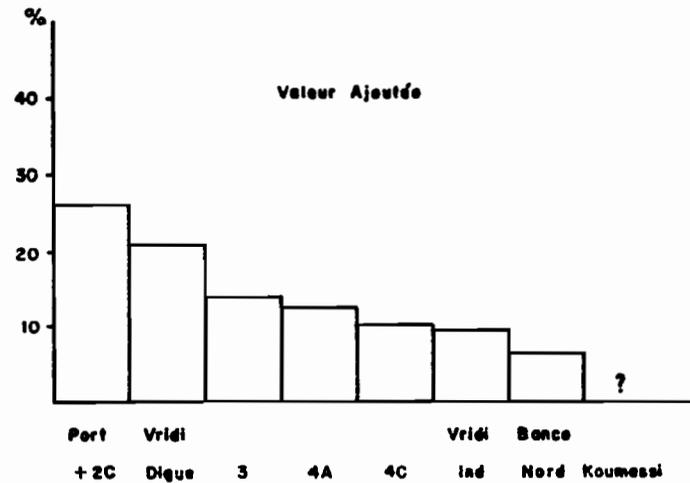
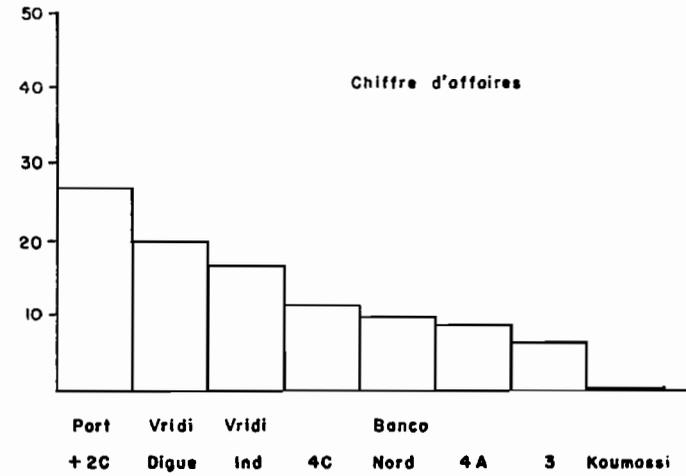
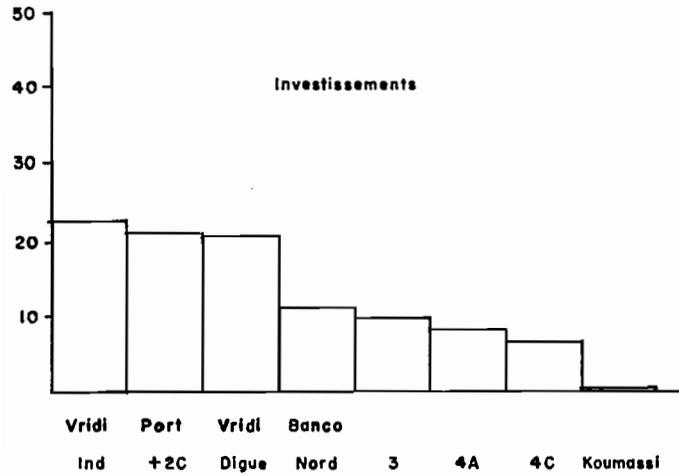


Fig:36 INDUSTRIES TEXTILES ET CUIR: REPARTITION PAR ZONES

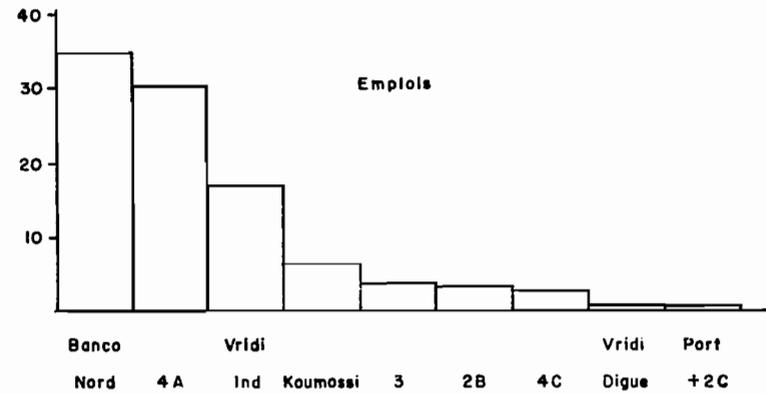
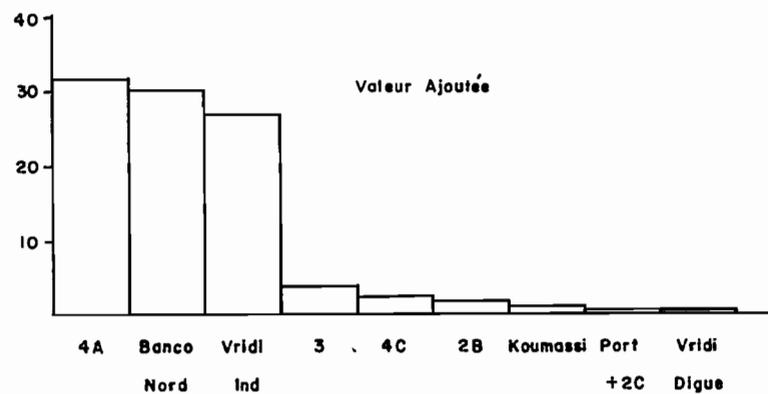
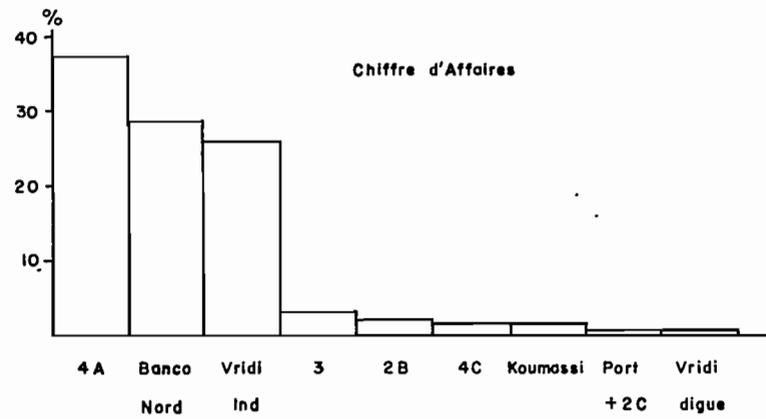
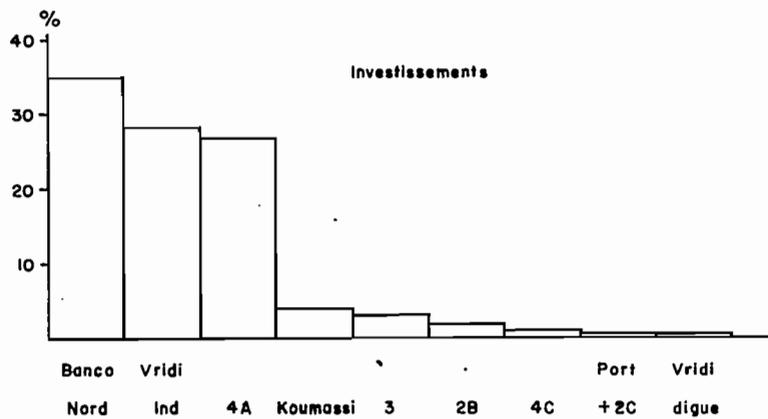


Fig:37 INDUSTRIES DU BOIS: REPARTITION PAR ZONES

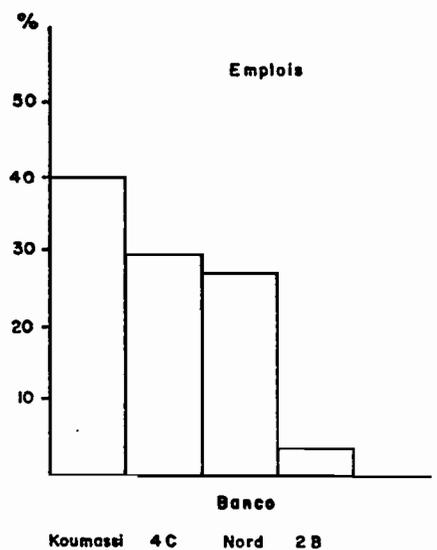
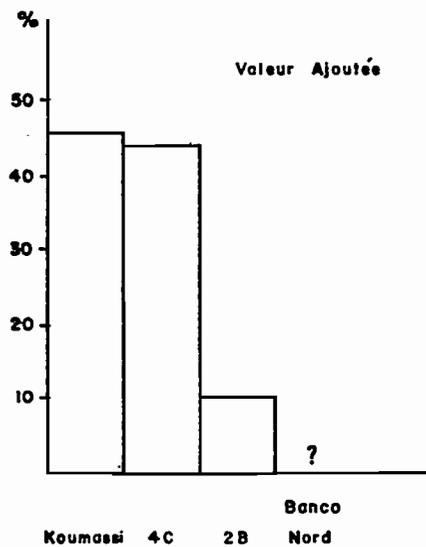
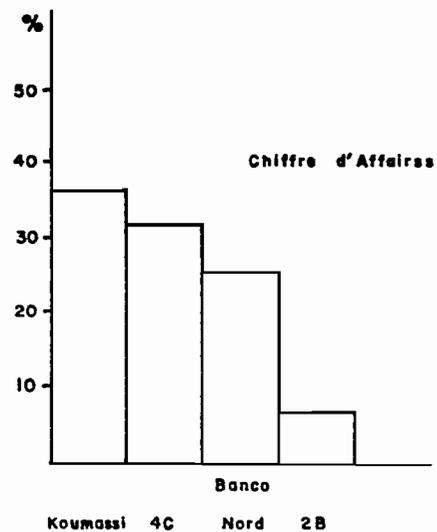
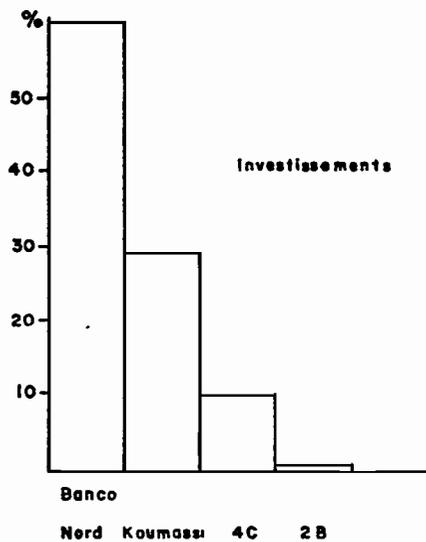


Fig:38 INDUSTRIES CHIMIQUES: REPARTITION PAR ZONES

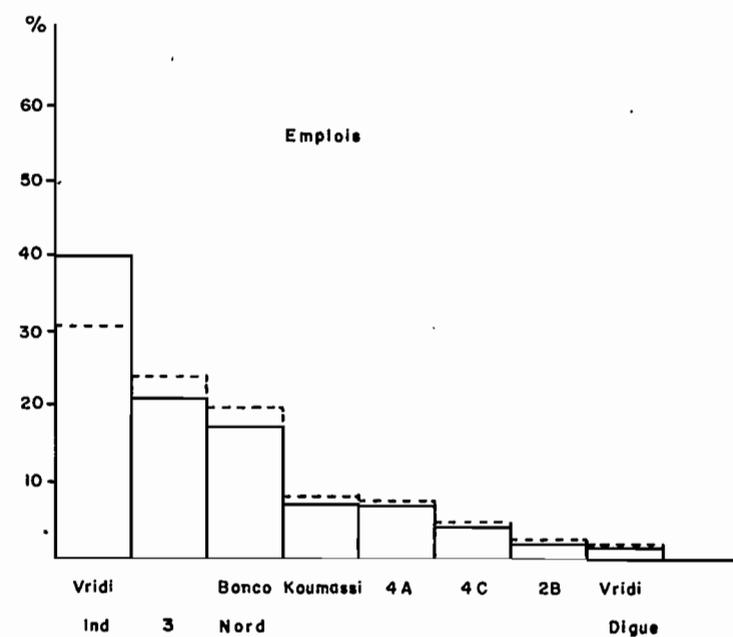
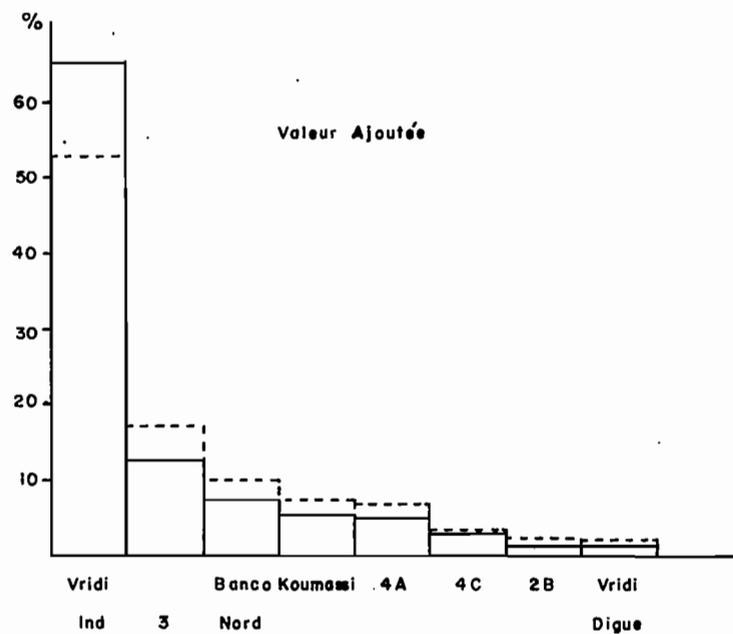
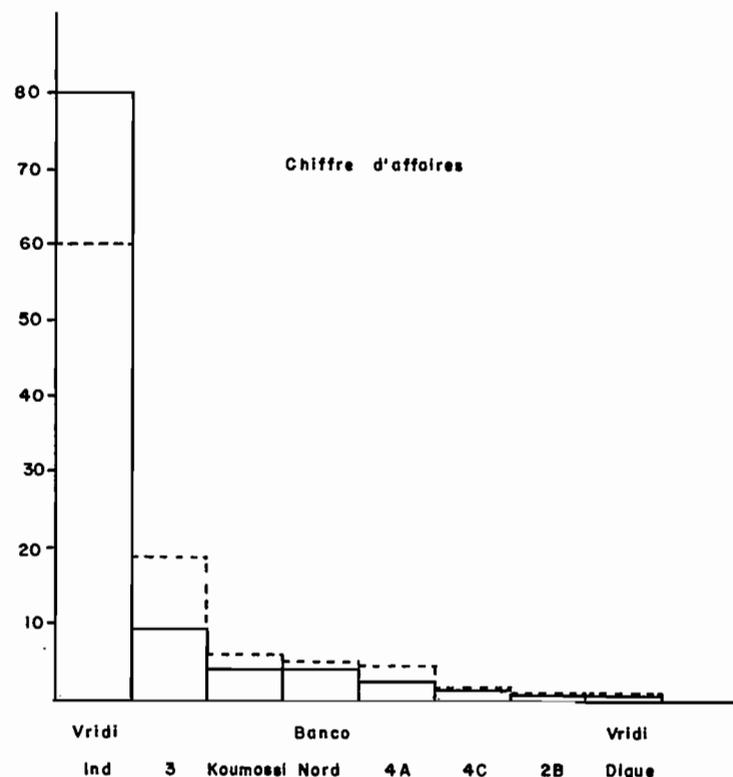
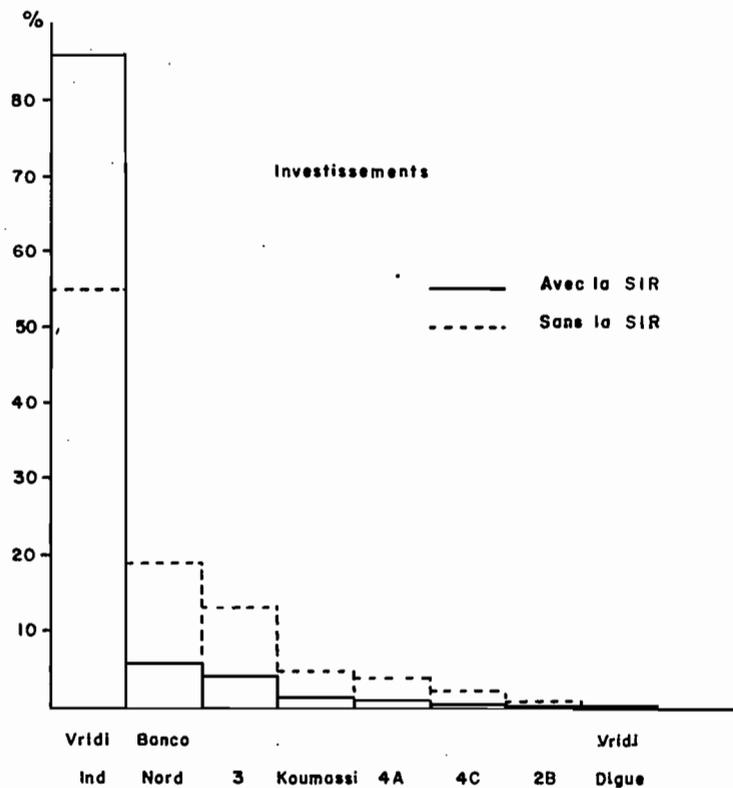


Fig:39

INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION: REPARTITION PAR ZONES

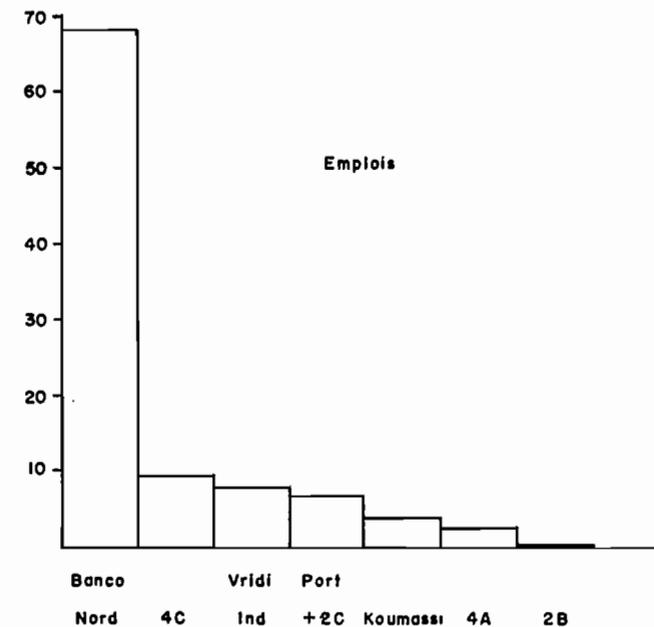
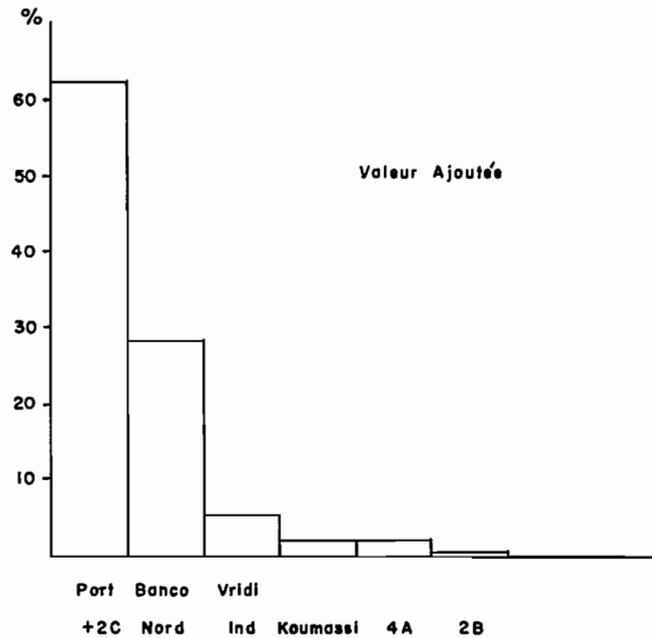
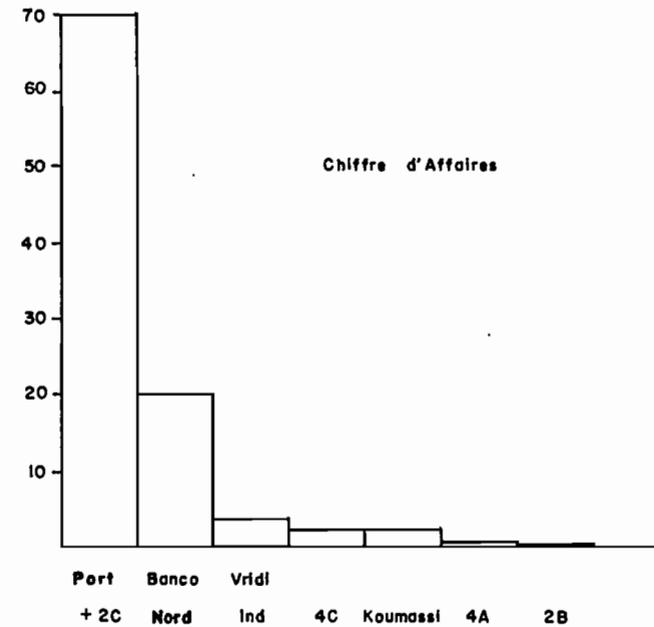
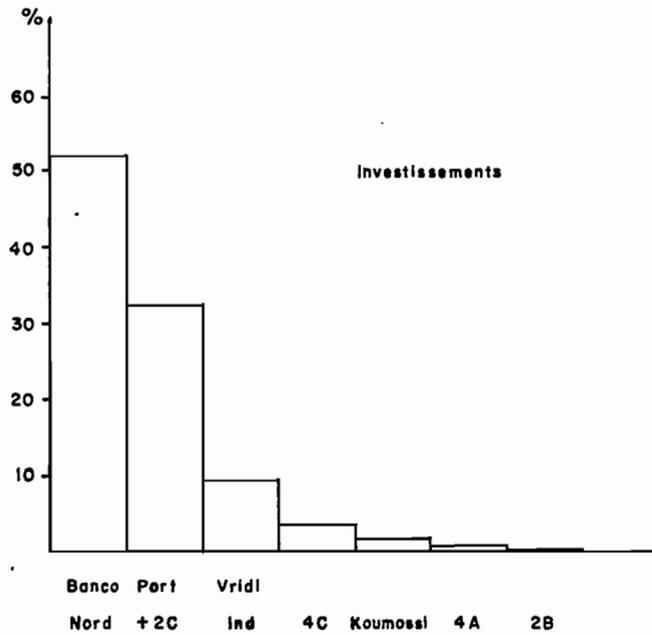


Fig:40 INDUSTRIES METALLURGIQUES: REPARTITION PAR ZONES

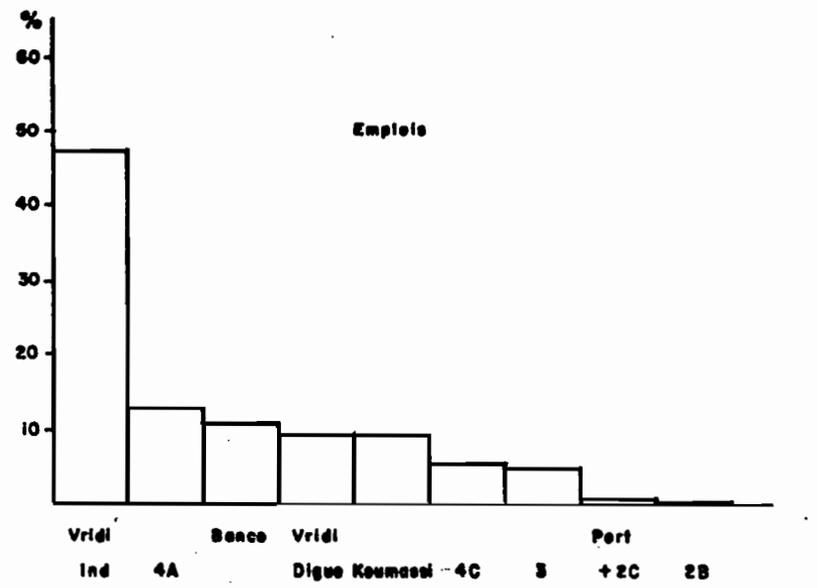
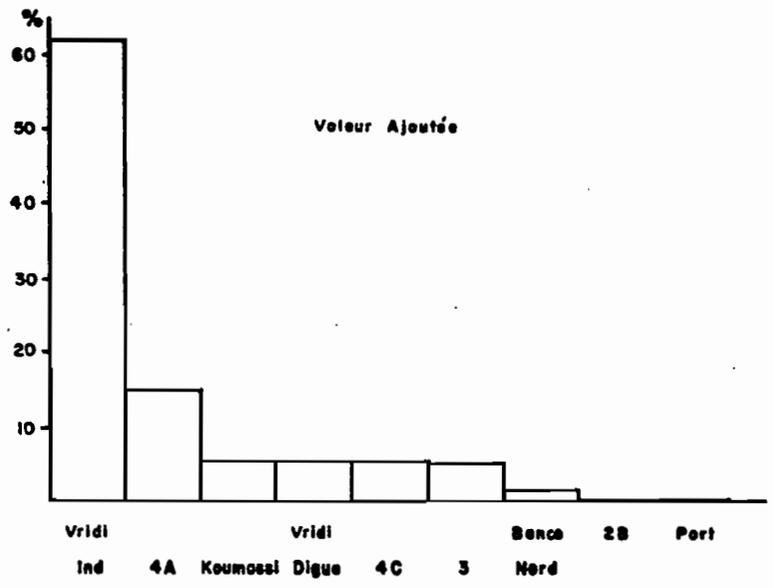
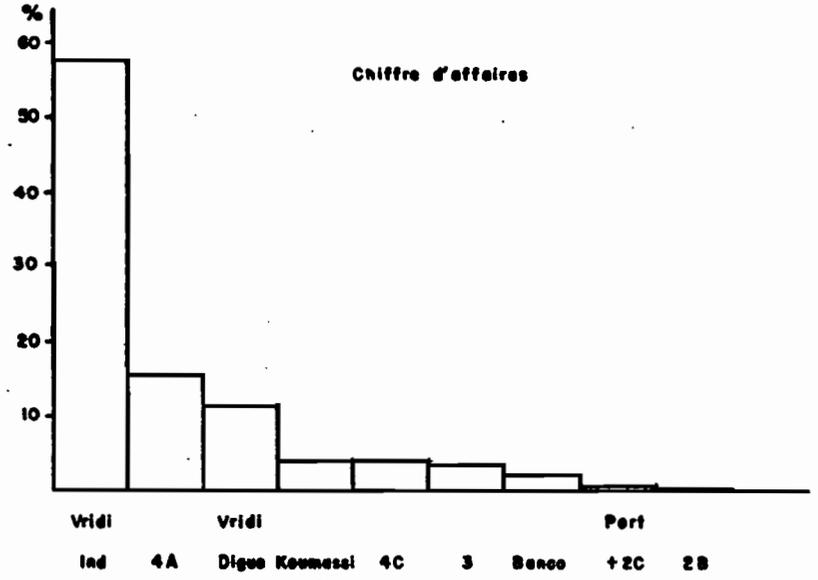
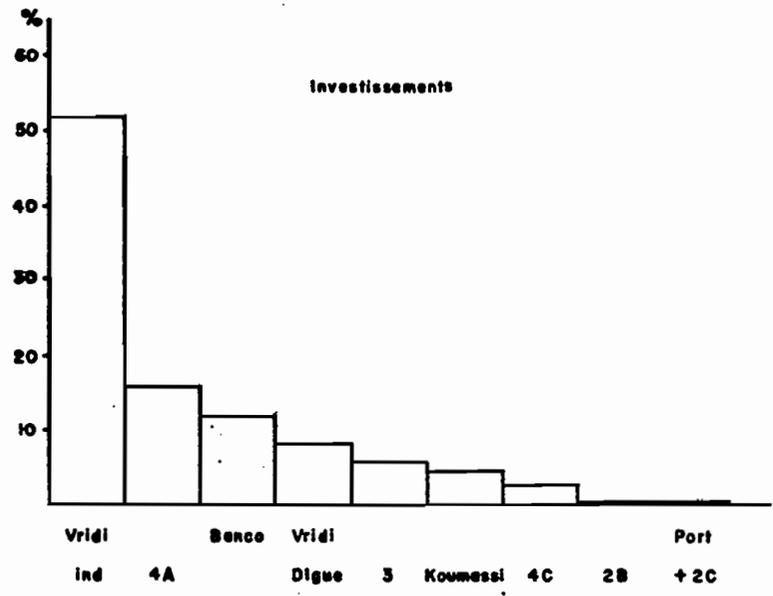


Fig:41

INDUSTRIES DIVERSES: REPARTITION PAR ZONES

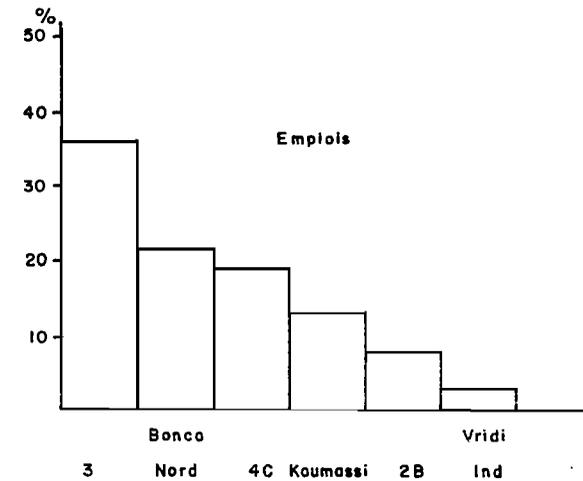
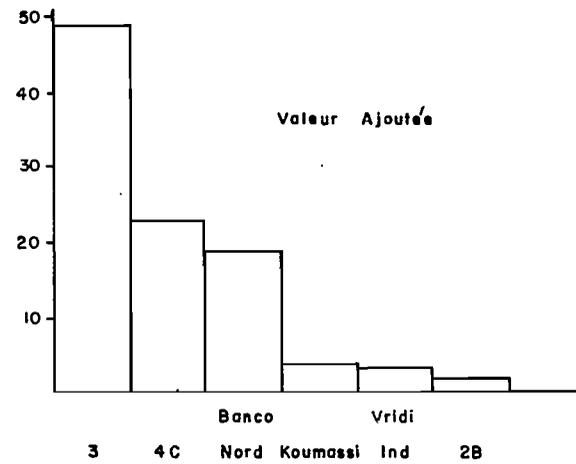
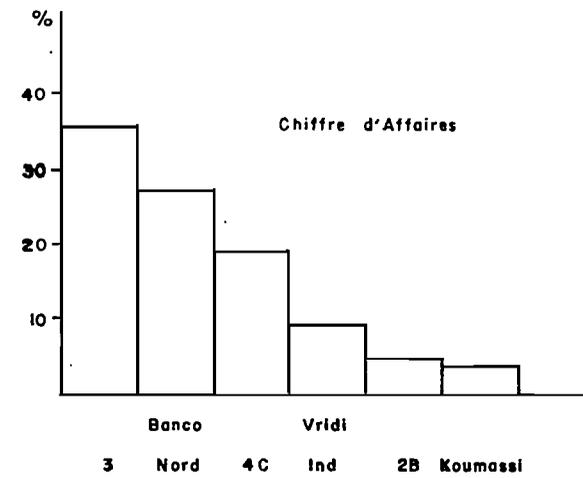
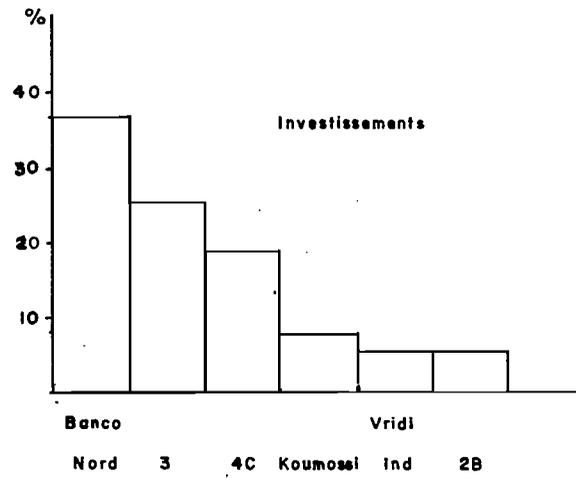


Fig.42

INDUSTRIES INTERMEDIAIRES: REPARTITION PAR ZONES

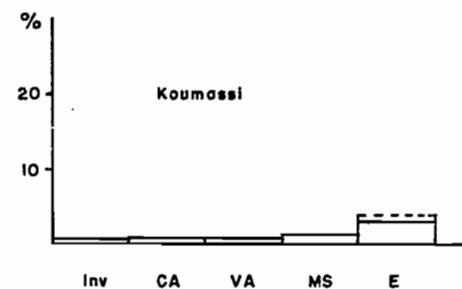
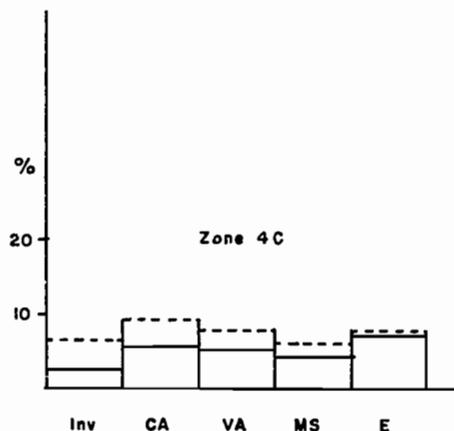
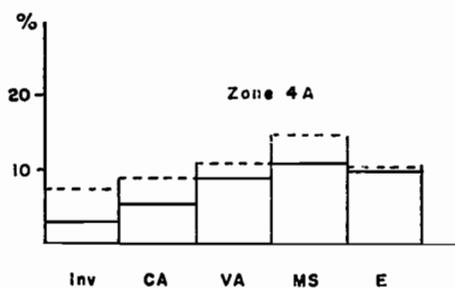
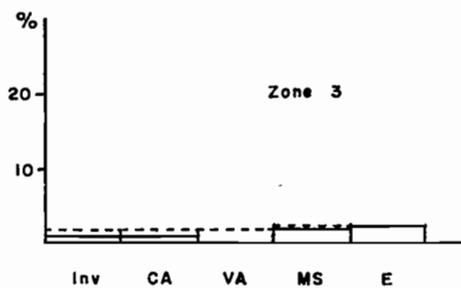
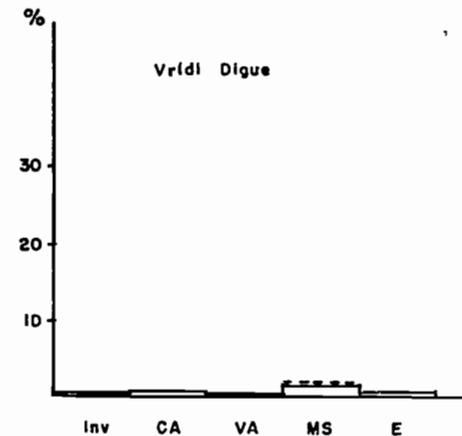
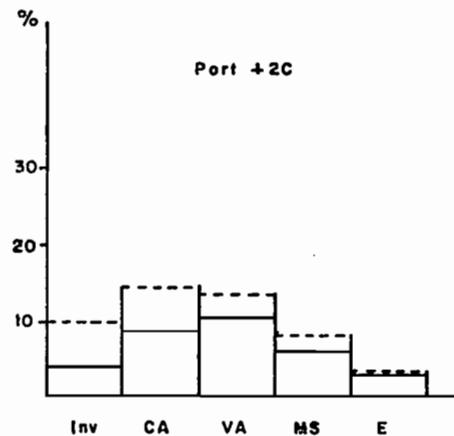
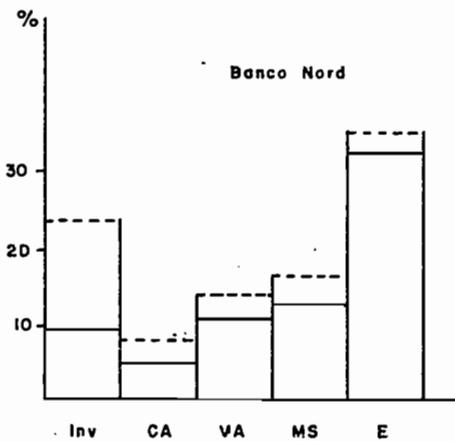
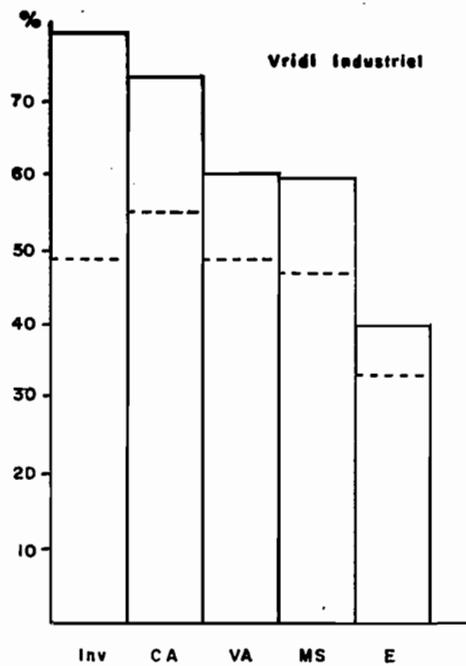


Fig:43

INDUSTRIES D'EQUIPEMENT: REPARTITION PAR ZONES

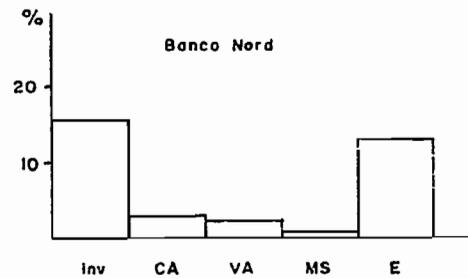
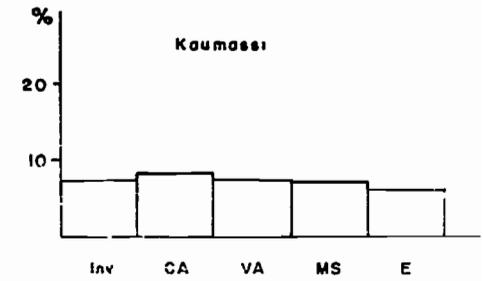
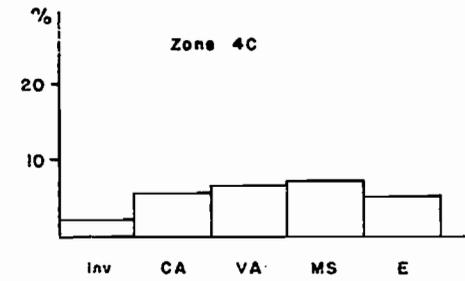
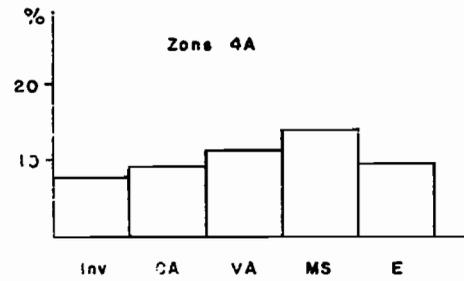
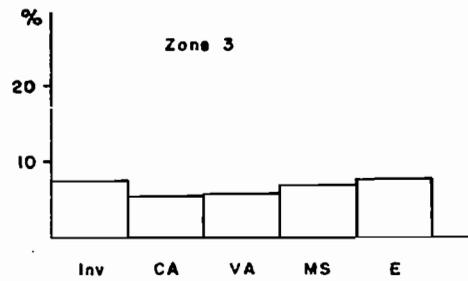
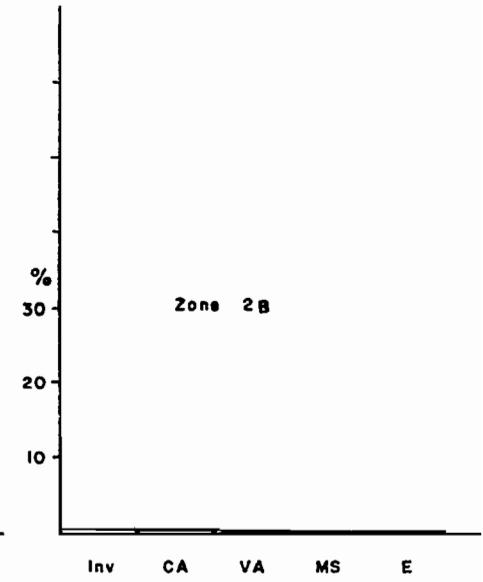
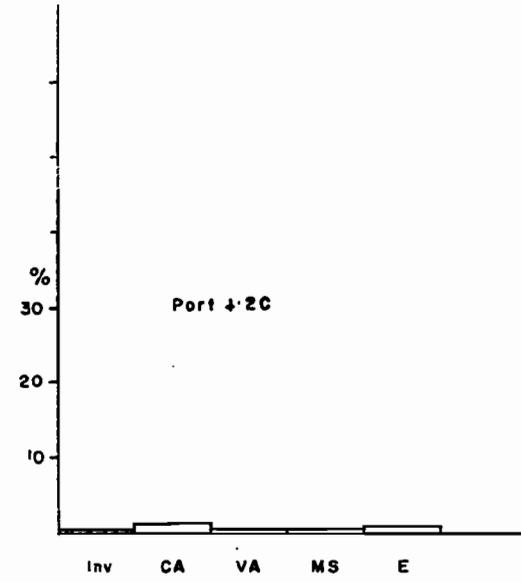
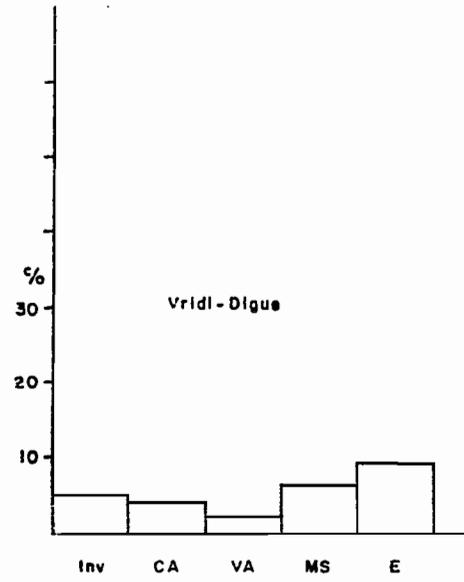
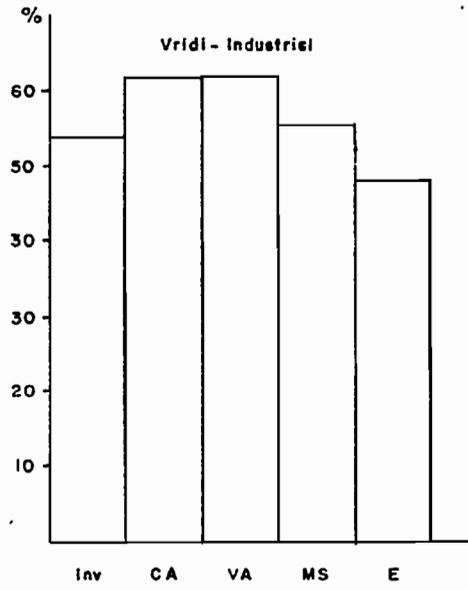


Fig.44

INDUSTRIES DE CONSOMMATION: REPARTITION PAR ZONES

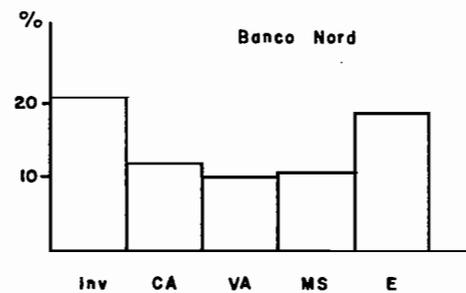
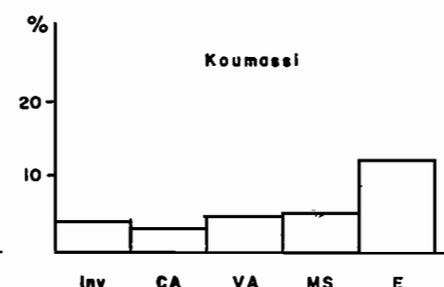
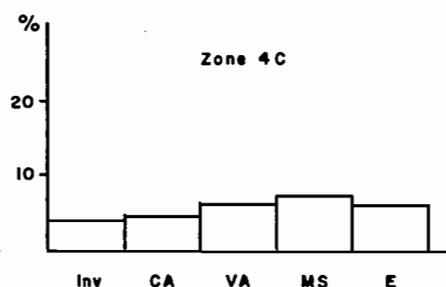
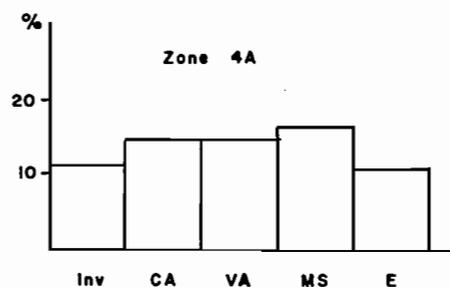
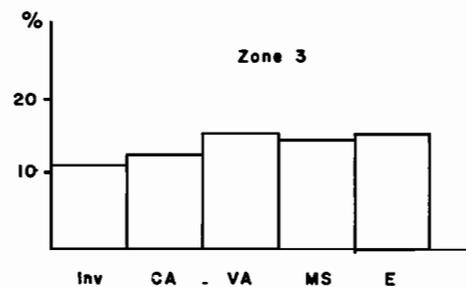
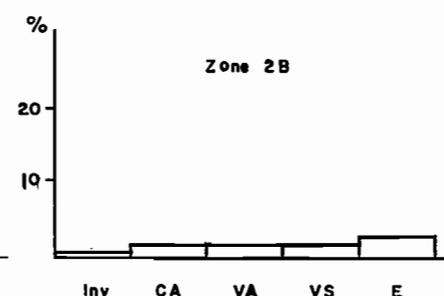
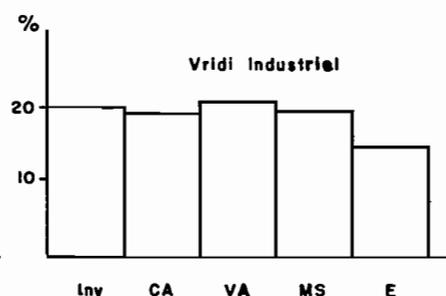
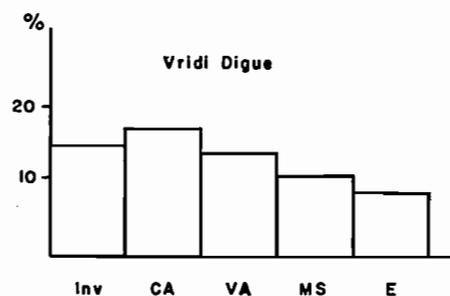
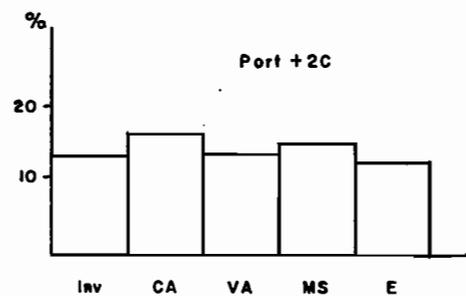


Fig:45

INDUSTRIES D'IMPORT - SUBSTITUTION: REPARTITION PAR ZONES

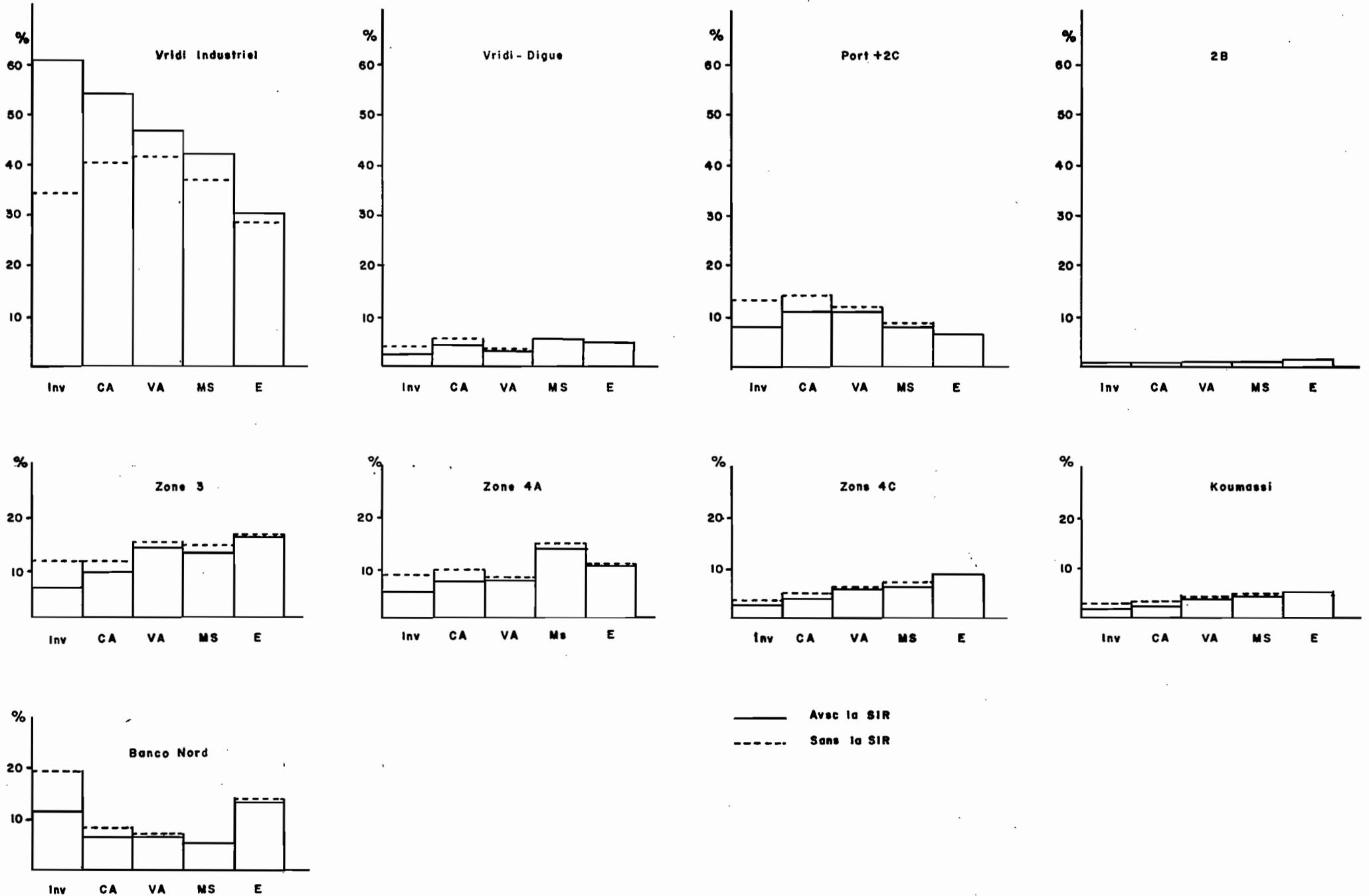


Fig.46

INDUSTRIES D'EXPORTATION: REPARTITION PAR ZONES

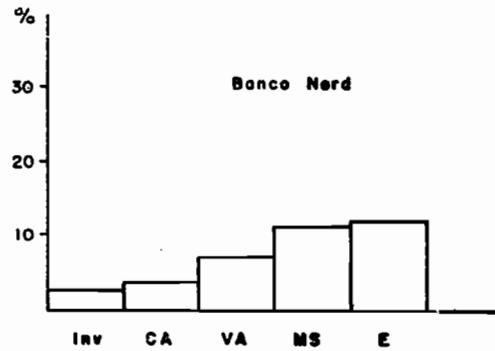
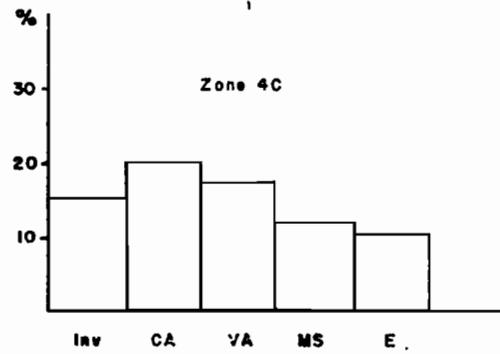
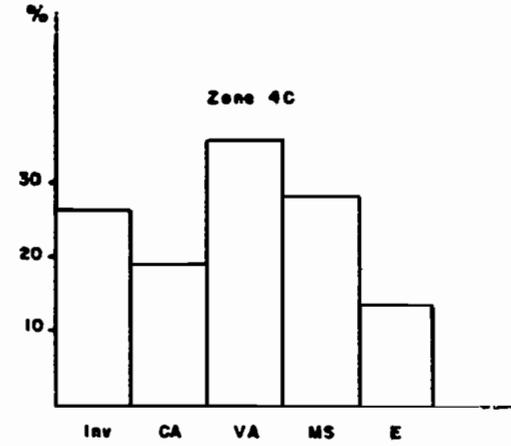
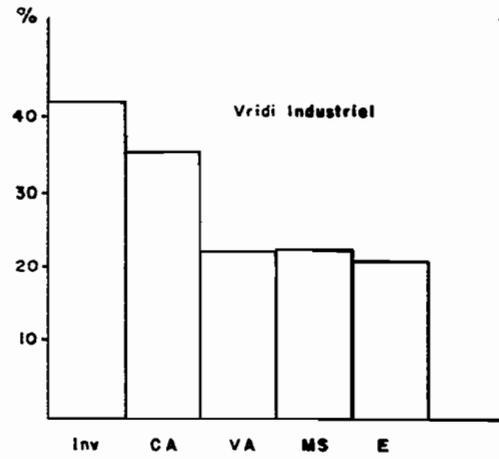
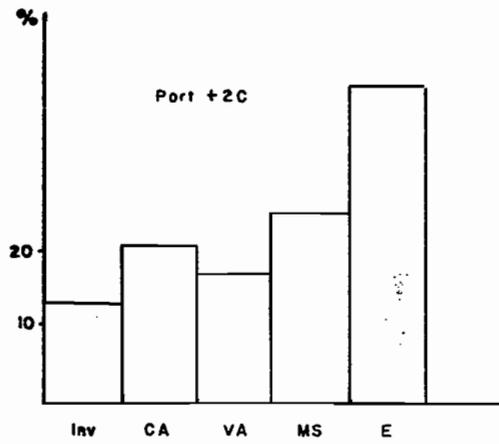


Fig:47

FILIERES NATIONALES: REPARTITION PAR ZONES

